

ÉTUDE

CONSEIL
DU STATUT
DE LA FEMME

Faciliter l'accès aux produits menstruels

MESURES
POSSIBLES

ÉCLAIRER
TOUTES
LES VOIX

Québec



Faciliter l'accès aux
produits menstruels :
mesures possibles

La présente publication a été produite par le Conseil du statut de la femme.
Elle est accessible à l'adresse suivante : <https://www.csf.gouv.qc.ca/publications>

M^e Louise Cordeau, C.Q., assume la présidence du Conseil, appuyée par dix autres membres qui représentent divers milieux de la société québécoise.

Coordination

Mélanie Julien

Conception graphique et mise en page

Nancy Benoit

Recherche, analyse et rédaction

Sarah Jacob-Wagner
Marie-Hélène Provençal
Mélanie Julien
avec la collaboration de Marie-Hélène Legault,
M. Sc., économiste

Révision linguistique

Syn-Texte

Révision bibliographique

Julie Limoges

Soutien à la recherche documentaire

Julie Limoges

Photographies

Pexels

Date de parution

Septembre 2021

Toute demande de reproduction totale ou partielle doit être faite au Service de la gestion du droit d'auteur du gouvernement du Québec à l'adresse suivante : www.droitauteur.gouv.qc.ca

Comment citer ce document

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2021). *Faciliter l'accès aux produits menstruels : mesures possibles*, Québec, Conseil du statut de la femme, 117 p.

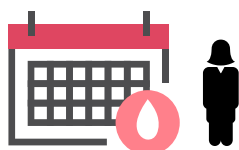
Éditeur

Conseil du statut de la femme
800, place D'Youville, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 6E2
Téléphone : 418 643-4326
Sans frais : 1 800 463-2851
Site Web : www.csf.gouv.qc.ca
Courriel : publication@csf.gouv.qc.ca

Dépôt légal septembre 2021
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021
ISBN 978-2-550-90246-1 (version PDF)
ISBN 978-2-550-90245-4 (version imprimée)
© Gouvernement du Québec



Faits saillants



Une femme a des menstruations **pendant environ 40 ans**, soit **2 500 jours** au cours de sa vie.

- Près de deux millions de Québécoises ont des menstruations chaque mois. Une femme est susceptible d'avoir des menstruations sur une période de 40 ans, donc pendant 2 500 jours au cours de sa vie, à raison de cinq jours par mois en moyenne.
- Les produits menstruels réutilisables sont associés à des bénéfices sur le plan de l'environnement, mais ils nécessitent de l'entretien. S'ils coûtent plus cher à l'achat que les produits jetables, leur durée de vie permet des économies d'échelle.
- Toute femme est susceptible d'éprouver une difficulté d'accès à des produits menstruels, en raison de **l'imprévisibilité des menstruations** et de l'indisponibilité de ces produits dans les toilettes publiques. **Des enjeux d'accès à des produits menstruels se posent avec acuité pour les femmes à faible revenu : au Québec, 10 % de la population de 16 ans et plus vit avec un faible revenu, et cette proportion s'élève à 16 % chez les femmes de moins de 25 ans.** Ne pas avoir les moyens de se procurer des produits menstruels n'est pas sans effets potentiels sur la santé des femmes, leur bien-être, leur participation sociale et leur dignité.
- **La volonté de faciliter l'accès aux produits menstruels constitue une tendance émergente en Occident, dans laquelle s'inscrit le Québec.** En juin 2021, 25 % des Québécoises pouvaient se prévaloir auprès de son administration municipale d'un remboursement d'une partie des frais pour l'achat de produits menstruels réutilisables.

- Les mesures instaurées ailleurs en Occident consistent le plus souvent à **offrir des produits menstruels jetables gratuitement dans les toilettes des établissements d'enseignement** (ex. : Écosse, Colombie-Britannique, Angleterre, Nouvelle-Zélande). Quelques projets envisagés visent des **milieux de travail** (ex. : gouvernement canadien), certains **lieux publics** (ex. : Villes de Montréal et d'Halifax et État de New York), les **établissements carcéraux** (ex. : États-Unis et Royaume-Uni) ou les **organismes venant en aide aux femmes en situation de précarité financière** (ex. : État du Maryland et Ville de New York). L'Écosse fait toutefois figure d'exception en raison de son régime universel, qui vise à offrir à toute personne la possibilité de se procurer gratuitement des produits menstruels, jetables ou réutilisables, par exemple grâce à un système de commande en ligne.
- En Écosse, toute personne peut se procurer gratuitement des produits menstruels.**
- Si pareilles initiatives génèrent parfois des réactions négatives, surtout lorsqu'elles concernent des sous-populations jugées nanties, elles suscitent le plus souvent une adhésion, notamment lorsqu'elles ciblent les jeunes ou les femmes à faible revenu, ou encore lorsqu'elles ont pour objectif d'encourager l'usage de produits menstruels réutilisables.
 - Puisque les mesures mises en place à l'heure actuelle sont toutes récentes, peu de données existent sur leur popularité et sur le niveau de satisfaction dont elles font l'objet. À tout le moins sait-on que les enveloppes budgétaires dédiées aux produits menstruels réutilisables dans certaines administrations municipales québécoises sont rapidement écoulées, signe de leur succès.
 - La possibilité de faciliter l'accès aux produits menstruels est vouée à des bénéfices de diverses natures : l'imprévisibilité des menstruations suffit à justifier la disponibilité de produits menstruels dans les toilettes publiques, la précarité menstruelle confirme l'intérêt de mesures dédiées aux filles et aux femmes en situation de vulnérabilité, et les considérations environnementales motivent les efforts visant à encourager l'usage de produits menstruels réutilisables.
 - À la lumière des mesures mises en œuvre dans différentes régions du monde et des points de vue repérés à leur sujet, différents scénarios et combinaisons de scénarios ont été envisagés pour le Québec, en vue d'accorder une attention particulière aux jeunes, aux femmes à faible revenu et aux enjeux environnementaux.
 - Les différentes mesures repérées en Occident méritent d'être suivies, y compris les plus embryonnaires qui ciblent notamment différents lieux publics en vue de faire face à l'imprévisibilité des menstruations et qui n'ont pu, faute de données à l'heure actuelle, être envisagées pour le Québec.

Table des matières

Introduction	1
1- Quelques éléments de contexte	3
1.1 › Les menstruations	3
1.2 › Les produits menstruels	4
1.2.1 › Description des différents produits jetables ou réutilisables	5
1.2.2 › Utilisation par les Québécoises	7
1.2.3 › Effets potentiels sur la santé des femmes et l'environnement	8
1.3 › Les tabous entourant les menstruations	13
2- Les enjeux concernant l'accès aux produits menstruels	19
2.1 › Prévalence des problèmes d'accès aux produits menstruels	21
2.2 › Stratégies individuelles	26
2.3 › Effets potentiels de diverses natures	27
2.3.1 › La santé et le bien-être	27
2.3.2 › La participation sociale	29
2.3.3 › La dignité des femmes	33
2.4 › En bref	36
3- Des initiatives visant à favoriser l'accès aux produits menstruels	37
3.1 › Le modèle écossais : un accès pour toutes à des produits menstruels gratuits	38
3.1.1 › Le régime universel	40
3.1.2 › Les milieux de l'éducation	41
3.1.3 › Les organismes publics	42
3.2 › Dans les établissements d'enseignement	43
3.2.1 › Quelques considérations générales	44
3.2.2 › En Colombie-Britannique	44
3.2.3 › Aux États-Unis	45
3.2.4 › En Écosse	46
3.2.5 › En Angleterre	47

3.2.6 › En Nouvelle-Zélande.....	48
3.2.7 › Éléments comparatifs.....	49
3.3 › Dans les établissements carcéraux.....	50
3.4 › Des initiatives visant les femmes en situation de précarité financière	52
3.5 › Dans les lieux publics ou les milieux de travail.....	54
3.5.1 › Des initiatives dans quelques régions d'Amérique visant certains lieux publics	54
3.5.2 › Le projet examiné par le gouvernement canadien pour les milieux de travail.....	55
3.6 › Les programmes de subvention à visée écologique des administrations municipales québécoises.....	55
3.6.1 › Dans six MRC.....	56
3.6.2 › Dans 33 municipalités.....	58
3.6.3 › Dans huit arrondissements de Montréal.....	59
4- Des pistes de réflexion pour le Québec	61
4.1 › Des points de vue sur le sujet.....	61
4.1.1 › La précarité menstruelle et ses effets potentiels	62
4.1.2 › Le caractère essentiel des produits menstruels	64
4.1.3 › Les coûts et le caractère non prioritaire de telles mesures	65
4.1.4 › L'insuffisance des mesures axées sur la distribution de produits	66
4.1.5 › Les sous-groupes devant être prioritairement ciblés.....	67
4.1.6 › Le type de produits devant être privilégiés	69
4.2 › Des scénarios possibles et l'estimation de leurs coûts.....	71
Conclusion	77
Annexes	79
Bibliographie	97

Annexes

Annexe 1 › Mesures adoptées dans six États américains pour les établissements d'enseignement.....	80
Annexe 2 › Municipalités québécoises offrant en 2021 un remboursement à l'achat de produits menstruels réutilisables.....	81
Annexe 3 › Méthodologie des estimations de coûts pour le Québec.....	83

Liste des tableaux

Tableau 1 › Comparaison du coût moyen des principaux produits menstruels au Québec.....	7
Tableau 2 › Données sur la précarité menstruelle chez les jeunes dans des pays à revenu élevé	23
Tableau 3 › Données sur la précarité menstruelle chez certaines femmes défavorisées	25
Tableau 4 › Principales mesures financées par le gouvernement écossais avant l'adoption de la loi de 2020	39
Tableau 5 › Caractéristiques du régime universel de l'Écosse selon le document d'orientation	40
Tableau 6 › Aperçu des programmes de subvention dans les administrations municipales du Québec	56
Tableau 7 › MRC offrant un programme de subvention qui vise à rembourser les frais liés à l'achat de produits menstruels réutilisables	57
Tableau 8 › Caractéristiques des programmes de subvention de huit arrondissements de Montréal	60
Tableau 9 › Opinion des Québécoises et des Québécois sur la possibilité de fournir gratuitement des produits menstruels dans différents lieux, 2019	69
Tableau 10 › Sept scénarios envisagés pour le Québec	71
Tableau 11 › Coût annuel estimé des sept scénarios envisagés pour le Québec, selon la population et les prix de 2021	73
Tableau 12 › Coût annuel estimé des combinaisons de scénarios envisagées pour le Québec, selon la population et les prix de 2021	75
Tableau 13 › Population féminine projetée, Québec, de 2021 à 2025 (en milliers de personnes) ..	84
Tableau 14 › Nombre de filles et de femmes qui fréquentent un établissement d'enseignement au Québec	85
Tableau 15 › Prix des produits jetables selon le type, Québec, 2021	87
Tableau 16 › Popularité actuelle et projetée des mesures écossaises liées aux établissements d'enseignement	90
Tableau 17 › Popularité projetée des produits menstruels réutilisables au Québec	91
Tableau 18 › Facteurs susceptibles d'influencer l'estimation des coûts à la hausse ou à la baisse	92

Liste des sigles et acronymes

AEUM	Association Étudiante de l'Université McGill
AGECTR	Association générale des étudiants du Cégep de Trois-Rivières
ANSES	Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail - France
BRAWS	Bringing Resources to Aid Women's Shelters
CANY	Correctional Association of New York
CDC	Center For Disease Control and Prevention – États-Unis
CJPLQ	Commission-Jeunesse du Parti libéral du Québec
CSF	Conseil du statut de la femme
FAGE	Fédération des Associations Générales Étudiantes - France
FDA	Food and Drug Administration - États-Unis
GHM	Gestion de l'hygiène menstruelle
IRSC	Instituts de recherche en santé du Canada
ISQ	Institut de la statistique du Québec
MEES	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
MHM	Menstrual Hygiene Management (gestion de l'hygiène menstruelle)
MRC	Municipalité régionale de comté
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONU	Organisation des Nations Unies
RCSF	Réseau canadien pour la santé des femmes
RQASF	Réseau québécois d'action sur la santé des femmes
RTIs	Reproductive tract infections
SCT	Syndrome du choc toxique
SPM	Syndrome prémenstruel
SSMU	Students' Society of McGill University
STDs	Sexually transmitted diseases
UNICEF	United Nations International Children's Emergency Fund (Fonds des Nations Unies pour l'enfance)
TAMP	Total Access to Menstrual Products
TCAC	Taux de croissance annuel composé
TVQ	Taxe de vente du Québec
WSSCC	Water Supply and Sanitation Collaborative Council (Conseil de concertation pour l'approvisionnement et l'assainissement de l'eau), qui relève de l'ONU



Introduction

Les produits menstruels (voir l'encadré ci-contre) sont considérés au Québec et au Canada comme répondant à un besoin essentiel, ce pour quoi la taxe de vente sur ces produits a été abolie en 2015 (Québec. Ministère des Finances, 2020b). Depuis, diverses initiatives ont vu le jour, au Québec et dans différentes régions du monde, en vue de faciliter l'accès aux produits menstruels, que ce soit dans certains lieux publics, pour agir contre la précarité menstruelle¹ ou pour encourager l'usage de produits réutilisables dans une perspective écoresponsable.

C'est dans ce contexte qu'en décembre 2020, dans la foulée d'une motion présentée par la députée de Marie-Victorin et adoptée à l'unanimité à l'Assemblée nationale (voir l'encadré ci-dessous), la ministre responsable de la Condition féminine a confié au Conseil du statut de la femme le mandat « d'étudier la possibilité [d'offrir] gratuitement les produits hygiéniques dans nos institutions publiques ».

L'expression « produits menstruels » est privilégiée pour désigner les articles destinés à gérer le flux sanguin qui survient lors des menstruations, tels que les serviettes, les protège-dessous, les tampons et les coupes menstruelles.

Ont sciemment été évités les termes « protection », qui suggère la présence d'un danger, ainsi que « hygiénique », qui peut évoquer celle de saleté.

Motion adoptée à l'Assemblée nationale le 4 décembre 2020

« Que l'Assemblée nationale prenne acte de l'adoption à l'unanimité par le Parlement écossais, le 24 novembre dernier, d'une loi visant à garantir le droit d'accès aux produits hygiéniques féminins, et ce, gratuitement;

Qu'elle prenne acte que l'ensemble des écoles publiques du réseau scolaire de la Colombie-Britannique sont obligatoirement tenues d'offrir des produits d'hygiène féminine à leurs élèves;

Qu'elle prenne acte des programmes de subvention instaurés par des municipalités québécoises visant à encourager l'achat de produits hygiéniques féminins réutilisables et durables;

Qu'elle demande au gouvernement du Québec d'étudier la possibilité de rendre les produits hygiéniques féminins accessibles gratuitement dans l'ensemble des institutions publiques, dont les écoles. »

Source : Journal des débats de l'Assemblée, 2020.

1 L'expression « précarité menstruelle » renvoie à la difficulté de se procurer ces produits en raison d'une précarité financière. Cet enjeu est examiné au chapitre 2 du présent document.

Pour remplir ce mandat, le Conseil a entrepris :

1. de cerner les enjeux économiques, sociaux et environnementaux que soulève l'accès aux produits menstruels;
2. de décrire et d'analyser les principales mesures mises en place au Québec et dans d'autres sociétés occidentales pour y remédier;
3. d'évaluer les conditions requises pour appliquer semblables mesures à l'échelle de l'ensemble du Québec, y compris les coûts potentiels.

Cette démarche s'appuie essentiellement sur une recension des écrits² menée au début de 2021 et sur une analyse de données.

Ainsi, le présent document comporte quatre chapitres.

1. Le premier fournit quelques **repères sur les produits menstruels**, les menstruations et les tabous qui les entourent.
2. Le deuxième chapitre s'attarde aux **enjeux liés à l'accès aux produits menstruels**; il examine la prévalence des problèmes d'accès, les stratégies privilégiées pour y remédier et les effets potentiels sur la santé, le bien-être, la participation sociale et la dignité des femmes.
3. Le troisième chapitre brosse un **portrait des initiatives mises en place** dans certaines régions du Québec et dans d'autres sociétés occidentales en vue de faciliter l'accès aux produits menstruels.
4. Enfin, un dernier chapitre fournit des **pistes de réflexion pour le Québec** : il expose les points de vue que suscite la volonté de faciliter l'accès aux produits menstruels et présente quelques scénarios possibles.

Tout au long du présent document, le Conseil privilégie le terme « femmes » pour désigner les personnes qui ont des menstruations, étant entendu que « les personnes s'identifiant comme femmes n'ont pas toutes des menstruations³ » et que « les personnes ayant des menstruations ne sont pas toutes des personnes s'identifiant comme femmes » (Barrington *et al.*, 2021, p. 6, traduction libre). De fait, les hommes trans, les personnes intersexes et les personnes non binaires peuvent aussi être concernés par ce phénomène biologique, voire se heurter à des enjeux précis liés à l'accès aux produits menstruels⁴. Si les expressions « personnes menstruées » ou « menstruateurs » sont employées dans quelques textes pour désigner l'ensemble des personnes ayant des menstruations (Syndicat canadien de la fonction publique, cité dans Buzetti, 2021; Fédération des associations générales étudiantes, 2021; Bliss, 2018), les termes « femmes » et « filles » sont les plus fréquents, sachant qu'ils regroupent la large majorité des personnes concernées⁵.

2 Des écrits de diverses natures ont été considérés : des écrits scientifiques (ex. : rapports de recherche, monographies, thèses et articles de revues scientifiques), des documents officiels (ex. : procès-verbaux, rapports et sites gouvernementaux), des enquêtes et sondages commandés par des instances publiques, des associations ou des entreprises privées ainsi que des articles parus dans l'actualité médiatique

3 Il en sera question au chapitre 1.

4 Si certains de ces enjeux sont évoqués dans le présent document, ils n'ont toutefois pas fait l'objet d'un traitement approfondi. Pour en savoir davantage, consulter Frank et Dellaria (2020), Rydström (2020), Crawford *et al.* (2020) et Chrisler *et al.* (2016).

5 Aucune donnée fiable sur la proportion de personnes trans ou non binaires dans la population québécoise n'est à ce jour disponible. Des études conduites aux États-Unis et les résultats du Test de recensement de 2019 effectué par Statistique Canada suggèrent que cette proportion se situe en dessous de 1 % (Statistique Canada, 2020b).

Quelques éléments de contexte

Ce chapitre fournit quelques repères au sujet des menstruations (section 1.1), des produits menstruels (section 1.2) et des tabous entourant les menstruations (section 1.3). L'information présentée, sur la base d'une recension des écrits menée à l'hiver et au printemps 2021, sert de point d'ancrage à l'analyse des enjeux entourant l'accès aux produits menstruels.

1.1 › Les menstruations

Les menstruations constituent un phénomène physiologique normal chez les femmes. Le cycle menstruel (voir l'encadré ci-contre) est d'ailleurs considéré comme un indicateur de leur santé globale et de leur bien-être (Sweeney, 2019), bien que « la durée du cycle, la fréquence, l'intensité du flux, la présence et/ou le type de douleurs varient selon la personne mais également au cours d'une même vie » (Bœuf, 2020, p. 14).

Le **cycle menstruel** renvoie à « une période comprise entre chaque début de règles, au cours de laquelle se succèdent un ensemble de phénomènes physiologiques et hormonaux rendant possibles l'ovulation, la rencontre des gamètes, la fécondation et la nidation de l'embryon au sein de la muqueuse utérine » (Larousse, page consultée le 25 juin 2021).

L'âge moyen des premières menstruations se situe à 12,72 ans, mais elles peuvent survenir entre 10 et 16 ans (Al-Sahab *et al.*, 2010; Merck, 2020). Les menstruations cessent à la ménopause, laquelle commence en moyenne à 52 ans, bien que les femmes puissent en ressentir les premiers symptômes entre 40 et 58 ans (Statistique Canada, 2016). À partir de ces constats, on peut donc établir qu'en général, une femme est susceptible d'avoir des menstruations sur une période de 40 ans au cours de sa vie, soit de 12 à 51 ans inclusivement. Au Québec, environ 2 055 000 femmes se situent dans ce groupe d'âge en 2020, selon les estimations provisoires de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ, 2020a).

Différentes situations peuvent toutefois faire cesser les menstruations, telles que la grossesse, l'allaitement, l'utilisation de certaines méthodes contraceptives⁶ ou des conditions de santé particulières⁷ (Merck, 2019). Aucune donnée fiable ne permet toutefois d'évaluer le nombre de Québécoises qui sont touchées par l'aménorrhée⁸, sauf pour ce qui est des femmes enceintes, dont le nombre avoisine 80 600 en 2020⁹. En les soustrayant du nombre de Québécoises en âge d'avoir leurs menstruations, on peut estimer que 1 975 000 femmes au Québec sont touchées, chaque mois, par ce phénomène physiologique.

Selon la Société des obstétriciens et gynécologues du Canada (SOGC, 2021), une femme connaîtra au cours de sa vie environ 500 cycles menstruels d'une durée moyenne de cinq jours, mais pouvant varier entre trois et huit jours. Le cycle menstruel d'une femme est « relativement régulier et prévisible » (SOGC, 2021), bien qu'il soit sensible à différents facteurs, incluant tout type de stress pouvant résulter d'un changement dans le mode de vie.

1.2 › Les produits menstruels

Les produits menstruels ont largement évolué au fil du temps, comme l'ont documenté les ethnologues Suzanne Lussier (1994) et Suzanne Marchand (2012). Ce n'est d'ailleurs qu'au début du XX^e siècle que des produits menstruels ont été mis sur le marché (voir l'encadré ci-contre). La première serviette jetable, de marque Kotex, commercialisée au Québec dans les années 1920, a été popularisée à partir la décennie suivante. Les tampons, accessibles sur le marché québécois dans les années 1940, auraient été davantage utilisés à compter des années 1960 (Marchand, 2012). Plus récemment, des produits réutilisables comme les coupes menstruelles et les serviettes lavables ont aussi vu le jour.

Avant la commercialisation de produits menstruels, les femmes avaient recours à des bandes de tissu lavable, habituellement en finette, pliées en plusieurs épaisseurs et pouvant être fixées à la culotte à l'aide d'épingles de sûreté ou attachées à une ceinture conçue pour cet usage (Marchand, 2012).

Sur la base d'une recension des écrits, la section qui s'amorce s'emploie à décrire les différents produits menstruels jetables ou réutilisables que peuvent se procurer les Québécoises (section 1.2.1), à cerner leur utilisation (section 1.2.2) et à analyser leurs effets potentiels sur la santé des femmes et sur l'environnement (section 1.2.3).

6 Voir à ce sujet le Grand dossier *La fin des menstruations – Avancée médicale ou folie furieuse?* dans la Gazette des femmes.

7 Par exemple, l'anorexie, un trouble de la glande thyroïde ou un stress (Merck, 2019).

8 L'aménorrhée signifie l'absence de menstruation chez une femme en âge d'avoir des règles.

9 Calculé à partir des données provisoires de 2020 sur la base du nombre de naissances simples (79 452) plus le nombre de naissances doubles divisé par 2 (1 185) plus le nombre de naissances triples divisé par 3 (10), ce qui correspond à 80 647 femmes qui ont donné naissance en 2020 (ISQ, 2021c). Ce résultat pour 2020 est plus bas que celui des dernières années, le nombre moyen de femmes ayant accouché annuellement étant d'environ 84 000 de 2015 à 2019.

1.2.1 › Description des différents produits jetables ou réutilisables

Les produits jetables, à usage unique, regroupent principalement les serviettes, les protège-dessous et les tampons. S'ils ont vu le jour dans la première moitié du XX^e siècle, des changements leur ont été apportés dans les années 1980 sur le plan non seulement de l'emballage, mais aussi des procédés d'utilisation. Par exemple, les serviettes et les protège-dessous sont devenus adhésifs, certains modèles comportent des ailes latérales, et plusieurs tampons sont désormais vendus avec un applicateur. Si bien qu'une variété de produits jetables sont offerts sur le marché. Leur prix varie considérablement selon les caractéristiques des produits, le degré d'absorption, la marque, le détaillant, etc. Il peut aussi fluctuer d'une région à l'autre du Québec¹⁰. D'après les estimations réalisées au Conseil (voir le tableau 1 à la page 7), l'utilisation de produits menstruels jetables représente des dépenses annuelles d'environ 80 \$, soit 72 \$ pour des serviettes ou 86 \$ pour des tampons¹¹. Cette somme pourrait diminuer à 56,40 \$ en privilégiant des options bon marché (ex. : emballage de grand format et magasin à grande surface), selon une estimation réalisée par le magazine Châtelaine (Gurman, 2017).

Du côté des produits réutilisables, on trouve depuis le début des années 2000 sur le marché québécois des serviettes, des protège-dessous et des culottes lavables, des coupes menstruelles ainsi que des éponges de mer. Sur la base principalement des renseignements qui figurent sur les sites Web des entreprises qui fabriquent ou distribuent de tels produits (voir l'encadré ci-après) se dégagent un certain nombre de constats.



Les **serviettes et les protège-dessous lavables** sont fabriqués en tissu absorbant comme du coton ou du chanvre. En plus des produits commercialisés par des entreprises multinationales qui sont vendus en pharmacie ou dans les commerces de grandes surfaces, une dizaine de marques québécoises, souvent de confection artisanale, ont été repérées à l'hiver 2021 (voir l'encadré ci-après). Le prix d'une serviette lavable, format standard, oscille entre 3,75 \$ et 17 \$, et celui des protège-dessous s'estime à 4,25 \$ (soit 17 \$ pour un paquet de quatre). La durée de vie de ces produits dépend largement de leur qualité, mais aussi de leur entretien. Bien qu'elle n'ait pas encore fait l'objet d'études, elle est généralement estimée de 3 à 5 ans.



La **culotte menstruelle** est composée de plusieurs couches de différents tissus comme le coton, des tissus techniques absorbants et de l'élasthanne ou du nylon pour contenir les fuites. Sa durée de vie est semblable à celle d'une serviette lavable, soit de 3 à 5 ans. Offerte en différents degrés d'absorption, une culotte menstruelle coûte entre 20 \$ et 55 \$ l'unité. À noter que certaines boutiques offrent des ensembles de départ comprenant une culotte et des serviettes ou des protège-dessous réutilisables, ensembles qui se vendent entre 115 \$ et 300 \$.

¹⁰ Par exemple, une étude réalisée en 2011 à la Chaire de recherche du Canada sur la condition autochtone comparée révèle que le prix d'une boîte de tampons était près de 90 % plus élevé dans les villages du Nunavik qu'à Québec (Duhaime et Caron, 2012).

¹¹ Lorsqu'ils sont calculés sur la base du manque à gagner dû à la détaxation des produits menstruels, les coûts annuels moyens des produits menstruels (jetables ou réutilisables) s'évaluent à 86,30 \$ par femme en 2020 (voir l'annexe 3).



La coupe menstruelle¹², fabriquée le plus souvent en silicone de qualité médicale, offre une protection interne comparable au tampon, à la différence que le sang est contenu dans la coupe tandis qu'il est absorbé par le tampon. La coupe menstruelle nécessite un nettoyage entre chaque insertion et une stérilisation fréquente est parfois recommandée (El Soufi *et al.*, 2021; Milne et Barnack-Tavlaris, 2019). De plus, contrairement au tampon, qui doit être changé aux 4 à 8 heures selon les recommandations relatives à la santé (Gouvernement du Canada, page consultée le 12 mai 2021), la coupe menstruelle peut être portée pendant 12 heures consécutives (Van Eijk *et al.*, 2019). Vendue en pharmacie, dans les grandes surfaces ainsi que dans certaines boutiques spécialisées, sa durée de vie est de 5 à 10 ans et son prix oscille entre 30\$ et 40\$ selon la marque.



L'éponge de mer menstruelle consiste en une petite éponge naturelle qui s'insère, une fois mouillée, dans le vagin. Elle peut être portée durant trois heures et réutilisée une fois essorée et rincée, mais nécessite une désinfection entre chaque cycle (RCSF, page consultée le 25 juin 2021; Shaye Weir, 2015; Lacroix, 2008). Sa durée de vie peut varier de six mois à un an et elle coûte environ 40\$. Elle est vendue dans certaines boutiques alternatives (L'Heureux *et al.*, 2008). L'utilisation de l'éponge

de mer à des fins menstruelles ne fait toutefois pas l'unanimité, comme il en sera question à la section 1.2.3.

Quelques entreprises québécoises qui fabriquent et distribuent des produits menstruels réutilisables¹³

- Boutique Fan Fan, fondée en 2007 par une artisane (Victoriaville);
- Lôtus par Omaïki, fondée en 2007 par deux amies entrepreneures (Blainville);
- Öko créations, fondée en 2009 par trois femmes (Boisbriand);
- Marie Fil Créations, fondée en 2016 par une ingénieure en chimie (Québec);
- Terrabella Shop, fondée en 2017 par une artisane (Granby);
- Mme L'Ovary, fondée en 2017 par deux artisanes (Montréal);
- Atelier Zone Verte, fondé en 2018 par une fleuriste (Saint-Hyppolite);
- Floralie, fondée en 2019 par une artisane (Brossard);
- La Girafe Bleue, fondée en 2020 par une artisane (Bonaventure).

Dans l'ensemble, les produits réutilisables coûtent plus cher à l'achat que les produits jetables, mais leur durée de vie permet de faire des économies d'échelle (Paquette-Comeau, 2020; Shaye Weir, 2015). Par exemple, l'achat d'une coupe menstruelle réutilisable peut être amorti en moins d'un an. Quant aux serviettes menstruelles réutilisables, leur coût de revient moyen est supérieur à celui de la coupe menstruelle, mais nettement inférieur à celui des produits jetables.

¹² Si la majorité des coupes menstruelles sur le marché mondial sont réutilisables, il en existe aussi des modèles jetables, qui représentaient 13 % du marché des coupes menstruelles en 2017 (Market Research Future, 2021).

¹³ La plupart des entreprises mentionnées fabriquent et distribuent des serviettes et des culottes menstruelles réutilisables; quelques-unes vendent également des coupes menstruelles dont le lieu de fabrication n'est pas précisé.

Tableau 1 › Comparaison du coût moyen des principaux produits menstruels au Québec¹⁴

	Produits jetables		Produits réutilisables		
	Serviettes	Tampons	Coupes menstruelles	Serviettes menstruelles	Culottes menstruelles
Coût moyen à l'achat	0,24 \$ l'unité (calculé sur la base de 8,80 \$/36 unités*)	0,26 \$ l'unité (calculé sur la base de 9,50 \$/36 unités*)	40 \$ l'unité*	De 3,75 \$ à 17 \$ l'unité, moyenne de 10,38 \$	De 20 \$ à 55 \$ l'unité², moyenne de 37,50 \$
Coût de revient annuel	72,22 \$ (calculé sur la base de 25 par cycle, soit 325 par année) ¹	85,76 \$ (calculé sur la base de 25 par cycle, soit 325 par année) ¹	5,33 \$ (calculé sur la base d'une durée de 7,5 ans)	12,97 \$ (calculé sur la base de 5 par cycle et d'une durée de 4 ans)	28,13 \$ (calculé sur la base de 3 par cycle et d'une durée de 4 ans)

* Prix courant.

1. Selon une base de données du Royaume-Uni (UK Biobank, 2021), les femmes utiliseraient entre 3 et 6 produits menstruels jetables par jour. Kane (2017) estime que les femmes utiliseraient en moyenne 4 tampons par jour, en plus d'une serviette ou d'un protège-dessous. Sur cette base, 25 produits menstruels jetables seraient utilisés par cycle, à raison de 5 par jour, soit des tampons et des serviettes ou des protège-dessous, ou une combinaison de ces deux types de produits. La base de 5 produits par jour est ici retenue, car elle correspond à la moyenne établie à partir des recommandations des fabricants (Kane, 2017).
2. Paquette-Comeau (2020).

1.2.2 › Utilisation par les Québécoises

La préférence pour un produit menstruel peut varier sensiblement d'une femme à l'autre, évoluer selon l'âge et différer selon la nature des activités accomplies (Brown, Knight et Forrest, 2020; Milne et Barnack-Tavlaris, 2019). En particulier, des travaux révèlent que les dispositifs internes comme les tampons et les coupes menstruelles sont moins souvent utilisés chez les jeunes filles (Anses, 2019).

Aucune étude particulière n'a toutefois été repérée sur l'utilisation des produits menstruels par les Québécoises. On sait néanmoins que les serviettes jetables occupent la plus grande part du marché des produits menstruels au Canada, soit environ 70 % selon l'étude de marché réalisée par Markets and Markets (2020). Suivent les tampons (15 %) et les protège-dessous (10 %), alors que les produits réutilisables détiennent moins de 5 % des parts. Ceux-ci connaissent cependant une popularité croissante ces dernières années, attribuable en grande partie à l'intérêt que suscitent les coupes menstruelles et à la sensibilité grandissante portée aux enjeux environnementaux (voir l'encadré ci-contre).

Selon une étude de marché internationale sur les produits menstruels, un taux de croissance annuel composé (TCAC) de 5,30 % est attendu entre 2019 et 2026 pour les coupes menstruelles. À titre comparatif, un TCAC de 2,54 % a été observé pour les tampons entre 2015 et 2020.

Sources : Research and Markets, 2020 et 2021.

14 Données compilées au Conseil du statut de la femme en mai 2021.

Cet intérêt pour les coupes menstruelles a aussi été traité dans une méta-analyse à l'échelle internationale (Van Eijk *et al.*, 2019)¹⁵. Il en ressort notamment que l'adoption de la coupe menstruelle requiert une phase de familiarisation, qui peut s'étendre sur plusieurs cycles menstruels. Mais dans l'ensemble des 1 144 femmes sondées dans l'une ou l'autre des 13 études repérées, 73 % ont déclaré souhaiter poursuivre son utilisation après la fin de leur participation au projet de recherche.

En France, selon une enquête réalisée en 2017 pour l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses, 2019) auprès d'un échantillon de 1 065 femmes âgées de 13 à 50 ans, la grande majorité des participantes ont déclaré utiliser des serviettes ou des protège-dessous jetables (91 %, dont 21 % qui utiliseraient exclusivement des serviettes), 54 % des tampons et 9 % des coupes menstruelles. Plus des deux tiers utiliseraient au moins deux types de produits, le plus souvent des tampons combinés à une protection externe (Anses, 2019). Des sondages réalisés aux États-Unis dans les années 1990 et 2000 montrent aussi qu'une combinaison de produits est souvent privilégiée (Ding, Batterman et Park, 2020; Scranton, 2013).

Par ailleurs, il importe de souligner que des femmes peuvent souhaiter ne pas recourir à des produits menstruels pour gérer leur flux sanguin. Certaines peuvent mettre en pratique le flux instinctif libre, conçu aux États-Unis sous le nom de *free instinctive flow*, qui consiste à contracter les muscles du périnée jusqu'à ce qu'il soit possible de se rendre aux toilettes pour y évacuer directement le sang. Cette méthode exige un entraînement certain et ne convient forcément pas à toutes les femmes (Ouimet, 2019; Thiébaud, 2017). D'autres peuvent privilégier le *free bleeding*, qui consiste à ne pas tenter de recueillir ou de contrôler le sang, quitte à tacher ses vêtements (Gaybor, 2020; Moffat et Pickering, 2019). Bien qu'aucune donnée n'ait été repérée en vue d'évaluer la popularité de ces pratiques chez les Québécoises, plusieurs indices suggèrent qu'elles demeurent marginales.

1.2.3 › Effets potentiels sur la santé des femmes et l'environnement

L'usage de produits menstruels, jetables ou réutilisables, soulève certaines préoccupations relatives à la santé des femmes et à l'environnement. La section qui s'amorce présente sommairement les principaux constats qui se dégagent des études menées à ce sujet en vue d'aiguiller la réflexion amorcée au Québec sur des mesures qui pourraient être mises en place pour rendre certains produits menstruels davantage accessibles.

► Les produits jetables

Au cours des dernières années, la possible présence de certaines substances chimiques dans les produits menstruels jetables suscite, un peu partout dans le monde, l'attention de scientifiques, de groupes environnementalistes ou féministes et de journalistes (Lin *et al.*, 2020; Ding, Batterman et Park, 2020; Goa et Kannan, 2020; Park *et al.*, 2019; Fontaine et Doudenkova, 2021; WVE, 2014; Scranton, 2013; Crépeau, 2017; N'Sondé, 2016; Nicole, 2014).

¹⁵ Une revue systématique de 43 études et une méta-analyse impliquant 3 319 participantes, interrogées sur leur utilisation, effective ou projetée, de la coupe menstruelle.

De récentes études ont notamment été menées à ce sujet aux États-Unis et en France, et il en ressort que les serviettes jetables et les tampons peuvent effectivement comporter des substances potentiellement nocives, comme des composés organiques volatils, des pesticides et des dioxines (voir l'encadré ci-contre), mais dans des quantités qui ne présenteraient généralement pas de risque pour la santé des femmes.

- Les serviettes et les tampons analysés par Lin et ses collègues (2020, p. 7) contiennent tous des composés organiques volatils, à des concentrations qui ne présenteraient pas, dans la majorité des cas, de risques pour la santé à long terme dans la mesure où l'exposition reste à un niveau jugé « raisonnable ». Seuls quelques modèles de serviettes sont liés à certains risques dits non cancérogènes. Ceux-ci sont principalement attribués à une substance (n-heptane) qui est associée à l'irritation de la peau et du système respiratoire ainsi qu'à des effets sur le système nerveux central.
- S'appuyant sur des analyses sanguines, l'étude de Ding, Batterman et Park (2020) n'a pas observé de lien entre la présence de certains composés organiques volatils dans le sang et l'utilisation de serviettes ou de tampons. L'équipe de recherche souligne toutefois que la méthodologie employée n'a peut-être pas permis de mesurer adéquatement la présence de substances chimiques associées à l'emploi de produits menstruels : ceux-ci étant utilisés quelques jours par mois, les substances étudiées pourraient ne plus avoir été présentes dans le sang au moment de l'analyse.
- Gao et Kannan (2020) montrent la présence de phtalates, de bisphénols, de parabènes et de triclocarban dans les produits menstruels analysés, mais en dessous du seuil de toxicité¹⁶. Leur étude révèle néanmoins que les produits menstruels représentent une bonne part de l'exposition des femmes des États-Unis à certaines substances chimiques. Les auteurs estiment que de plus amples études mériteraient d'être conduites, considérant notamment le manque de données sur le passage de ces substances dans les muqueuses vaginales.
- L'étude de Park et ses collègues (2019) révèle la présence de certains composés organiques volatils et de certains phtalates dans la majorité des produits menstruels jetables analysés, mais dans des quantités n'excédant pas la dose de référence, soit « la quantité d'une substance toxique à laquelle une personne peut être exposée sans danger » (Santé Canada, Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, 2003, p. 4).

- Certains composés organiques volatils augmentent les risques de problèmes neurocognitifs, d'asthme et de cancer (Park *et al.*, 2019).
- Les phtalates peuvent affecter « le développement et les fonctions des systèmes cardiovasculaire, reproducteur et endocrinien » (Park *et al.*, 2019, p. 115, traduction libre). Une exposition élevée à ceux-ci a été associée à l'endométriose, à des tumeurs et à des troubles de l'ovulation (Gao et Kannan, 2020).
- L'exposition aux parabènes a été associée au cancer du sein (Gao et Kannan, 2020).
- Les dioxines « peuvent provoquer des problèmes au niveau de la procréation, du développement, léser le système immunitaire, interférer avec le système hormonal et causer des cancers » (Organisation mondiale de la Santé, 2016).
- Les effets à long terme de l'exposition aux pesticides suscitent plusieurs questions, notamment pour ce qui est des maladies et des troubles neurologiques, des atteintes liées à la reproduction et au développement ainsi que des cancers (INSPQ, 2019).
- Les bisphénols et le triclocarban ont été associés à des effets sur les systèmes endocrinien et reproducteur (Gao et Kannan, 2020).

16 C'est-à-dire « below the threshold for toxic effects » (p. 9).

Mandatée par les autorités françaises, à la suite de la parution d'un article de N'Sondé (2016), une agence scientifique a testé différents produits menstruels et a constaté la présence de plusieurs substances chimiques, dont des pesticides et des dioxines, mais a conclu que les quantités mesurées ne présentaient pas un risque pour la santé (Anses, 2019).

De telles études se concentrent toutefois sur certaines substances précises et n'offrent donc pas un portrait global de l'ensemble de celles que pourrait contenir un produit donné (Gao et Kannan, 2020; Lin *et al.*, 2020). De plus, en se focalisant sur certains produits menstruels, elles ont pour limite de ne pas tenir compte des effets cumulatifs de l'exposition quotidienne des femmes à certaines substances chimiques : *"Given the fact that women are exposed to various chemicals through various routes, consideration should be given to the risks of chemicals that are additionally absorbed from the sanitary pad"* (Park *et al.*, 2019, p. 120). C'est dans cette perspective que des spécialistes invitent à approfondir les connaissances sur la question (Lin *et al.*, 2020; Ding, Batterman et Park, 2020; Park *et al.*, 2019; Gao et Kannan, 2020). Certains recommandent en outre aux fabricants d'éliminer ou de réduire les substances préoccupantes (Anses, 2019; Lin *et al.*, 2020) ou de faire preuve de plus de transparence en diffusant la liste complète des ingrédients contenus dans leurs produits (Lin *et al.*, 2020; Ding, Batterman et Park, 2020). Il reste que Santé Canada (Lecomte, 2019), comme les fabricants (The Center for Baby and Adult Hygiene Products, 2018; Woeller et Hochwalt, 2015), se veut rassurant quant à l'utilisation de produits menstruels jetables.

Des serviettes et des tampons dits « biologiques », faits de coton biologique, sont par ailleurs offerts sur le marché (Lin *et al.*, 2020; Peberdy, Jones et Green, 2019). Tout en révélant que les modèles biologiques analysés contiennent des quantités moins élevées de certaines substances chimiques que les modèles standards, les auteurs d'une étude expriment des réserves sur les mentions « biologiques », « naturels » ou « pour peau sensible » pouvant être accolées à l'ensemble des produits d'hygiène :

« Product labels declaring "organic," "all natural," and "for sensitive skin" did not relate to their [volatile organic compounds] composition or concentration, and generally these products did not differ from conventional products. Although materials in [feminine hygiene products] labelled "organic" or "all natural" are extracted from plants, this has little if any significance for irritation and toxicity, and the "natural" materials used in "organic" products may be contaminated from global or local pollution more than synthetic materials » (Lin *et al.*, 2020, p. 7).

De plus, une étude montre que l'utilisation d'un tampon biologique ne permet pas d'éviter le syndrome du choc toxique (voir l'encadré ci-contre), qui peut survenir si un produit menstruel interne est utilisé de manière prolongée ou inappropriée (AFP, 2018; Nonfoux *et al.*, 2018).

Le **syndrome du choc toxique** (SCT) est une « infection rare mais grave » (Gouvernement du Canada, page consultée le 12 mai 2021). Les symptômes du SCT se traduisent notamment par une poussée de fièvre, des vomissements, la diarrhée, une éruption cutanée, des étourdissements et des douleurs musculaires. Il peut être fatal s'il n'est pas diagnostiqué et traité adéquatement.

Sources : Gouvernement du Canada, page consultée le 12 mai 2021, et HealthLinkBC, 2017.

Pour ce qui est des conséquences environnementales de l'utilisation de produits menstruels jetables, le sujet s'avère éminemment complexe vu la pluralité des dimensions à considérer : déchets générés par l'utilisation de produits menstruels, gestion que ceux-ci requièrent, matériaux employés pour les produits et leurs emballages, procédés de fabrication et transport requis pour leur distribution, etc. (Velasco Perez *et al.*, 2021; Borowski, 2011). D'après la recension des écrits réalisée par Velasco Perez et ses collègues (2021), les données sur la quantité de déchets que les produits menstruels jetables génèrent demeurent rares. Des scientifiques et des écologistes s'inquiètent néanmoins du fait que les microplastiques contenus dans les serviettes et les tampons jetables se retrouvent dans les nappes phréatiques, les cours d'eau et les mers (Ringshaw, 2018; Briain *et al.*, 2020; Peberdy, Jones et Green, 2019; Alda-Vidal, Browne et Hoolohan, 2020). En outre, bien que les serviettes et les tampons ne doivent pas être jetés dans les toilettes (Zabihyan, 2019; Cameron, 2015), cette pratique demeure répandue¹⁷, de sorte qu'elle constitue l'une des causes les plus importantes de blocage des systèmes d'égouts dans le monde (Alda-Vidal, Browne et Hoolohan, 2020). Les produits jetables « biologiques » présentent certains avantages sur le plan de l'environnement : certaines de leurs composantes sont biodégradables et l'applicateur en carton peut être recyclé (Peberdy, Jones et Green, 2019; GOV.UK, Department for Education, 2020).

► Les produits réutilisables

Aucune étude ne semble avoir été menée en Occident sur les effets potentiels des serviettes et des culottes menstruelles réutilisables sur la santé des femmes, alors que certaines ont été conduites ailleurs dans le monde¹⁸. Aucun écrit consulté dans le cadre de la préparation du présent document ne pointe toutefois vers des effets négatifs en Occident. Si de tels produits menstruels sont généralement prisés du fait qu'ils génèrent moins de déchets que les produits jetables et qu'ils représentent donc une économie pour les services publics, il reste que leur nettoyage nécessite forcément l'emploi d'eau et de détergent (Leroy *et al.*, 2016).

En ce qui concerne la coupe menstruelle, une compagnie qui en fabrique précise que cet article ne contient aucune trace de plastique, ni de latex, d'acrylique ou de phtalate ni même de colorant ou de teinture (Diva International, page consultée le 9 juin 2021). Sur la base de plusieurs recherches menées sur le sujet, une méta-analyse conclut d'ailleurs que la coupe menstruelle est une option sécuritaire et efficace dans la gestion des menstruations (Van Eijk *et al.*, 2019, p. 1). Des études récentes révèlent néanmoins que le SCT menstruel, bien que surtout associé au tampon, est déjà survenu avec une coupe menstruelle (voir l'encadré ci-contre).

Un article paru dans une revue médicale en 2015 rapporte un « premier cas de syndrome du choc toxique associé à l'utilisation de la coupe menstruelle » (Mitchell *et al.*, 2015, p. 218, traduction libre). Une méta-analyse publiée en 2019 en rapporte seulement cinq dans l'ensemble de la littérature produite sur le sujet (Van Eijk *et al.*, 2019). Au moins trois autres cas ont été signalés depuis la publication de cette méta-analyse (Neumann, Kaiser et Bauer, 2020; Stanke, Farrington et Stoiko, 2020; El Soufi *et al.*, 2021).

17 En raison, en partie du moins, des tabous entourant les menstruations (Alda-Vidal, Browne et Hoolohan, 2020), dont il sera question à la section 1.3.

18 Voir, par exemple, Mehta *et al.* (2020) et Das *et al.* (2015).

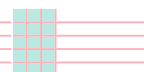
Il serait toutefois hasardeux, selon des spécialistes, d'effectuer des comparaisons entre le tampon et la coupe menstruelle relativement aux risques associés au SCT, en raison de l'absence de données fiables sur le nombre d'utilisatrices de la coupe menstruelle (Van Eijk *et al.*, 2019).

Quant à l'éponge de mer, son usage ne serait pas sans risque (L'Église, 2018; Gunter, 2019; Schlievert et Davis, 2020). Des spécialistes de l'Université de l'Iowa ont examiné, pour la Food and Drug Administration, douze éponges de mer menstruelles et ont noté qu'elles pouvaient contenir des traces de sable et de gravier, des bactéries et des moisissures (U.S. FDA, 1995).

► Éléments de comparaison

Des travaux ont permis de comparer différents produits menstruels eu égard à leurs effets potentiels sur la santé des femmes et sur l'environnement. Bien que les produits analysés varient d'un exercice à l'autre, force est d'admettre que la coupe menstruelle arrive souvent en tête de liste.

- L'étude états-unienne de Hait et Power (2019) examine les effets des serviettes jetables, des tampons et des coupes menstruelles réutilisables sur la santé des femmes et sur l'environnement à partir d'une grille d'analyse qui regroupe huit indicateurs. Elle conclut à la supériorité de la coupe menstruelle : « *The impact assessment results show that the use of tampons or sanitary pads has far greater impacts than the menstrual cup. Between these two disposable products, the best product varies depending on which impact category is of primary concern* » (Hait et Power, 2019, p. 6).
- Des travaux menés à l'Université Dalhousie ont comparé cinq produits menstruels : un tampon standard sans applicateur, un tampon standard, une coupe à usage unique, une coupe réutilisable et une éponge de mer menstruelle. Il en ressort que le tampon sans applicateur et la coupe menstruelle lavable sont ceux qui ont le plus faible impact sur l'environnement, comparativement aux trois autres produits (Shaye Weir, 2015). De plus, les produits analysés qui sont les plus économiques sont le tampon sans applicateur pour la durée d'un cycle, l'éponge de mer pour une année et la coupe menstruelle réutilisable pour une période de cinq ans ou plus.
- Les travaux de Leroy et ses collègues menés en 2016 se sont attardés aux effets environnementaux des tampons, des serviettes jetables, des serviettes réutilisables et de la coupe menstruelle réutilisable en Europe, aux États-Unis et en Inde. Dans les deux premières régions, la coupe menstruelle ressort comme la meilleure des options, selon les paramètres retenus. En revanche, la serviette réutilisable analysée a obtenu une moins bonne note que les deux produits jetables, ce qui n'en fait pas une option moins intéressante : « *[C]onsidering waste management and the way to reduce externalities and operational cost for municipalities, reusable pads appear as a promising solution in Europe and [in the] United States* » (Leroy *et al.*, 2016, p. 319).



1.3 › Les tabous entourant les menstruations

Des travaux en anthropologie révèlent que la manière de concevoir les menstruations varie d'une culture à l'autre et d'une époque à l'autre (Gottlieb, 2020; Power, 2018; Sukumar, 2020). S'il en ressort que les menstruations sont perçues principalement de façon négative dans le monde, les premières menstruations sont parfois perçues comme un signe d'un passage à la vie adulte ou à un statut de « femme », ce qui est vu positivement dans différentes cultures (Barrington *et al.*, 2021; Gottlieb, 2020). Les menstruations peuvent aussi être vécues comme un soulagement, quand elles sont envisagées comme un signe que le corps fonctionne normalement¹⁹, ou encore lorsqu'elles viennent confirmer l'absence d'une grossesse non désirée (Herbert *et al.*, 2017; Secor-Turner, Huseth-Zosel et Ostlund, 2020).

En 2012, l'ethnologue Suzanne Marchand constatait un faible nombre d'études sur les représentations des menstruations en contexte québécois, « sujet tabou s'il en est un » (p. 69). Ses travaux portant sur la première moitié du XX^e siècle²⁰ permettent de mieux comprendre les représentations entourant ce phénomène dans une perspective historique au Québec.

Marchand recense notamment une série d'expressions ou d'euphémismes²¹ utilisés pour désigner les menstruations et diverses fausses croyances²² répandues à cette époque. Marchand conclut son article sur la persistance de perceptions négatives envers les menstruations, malgré le fait que les fausses croyances aient été réfutées :

« La plupart de ces croyances n'ont plus cours aujourd'hui au Québec. Mais même si nous osons parler plus ouvertement de menstruation, il n'en demeure pas moins que cette manifestation physiologique propre aux femmes est encore perçue comme un phénomène honteux, une source d'ennuis, d'odeurs gênantes et de malpropreté dont il importe de dissimuler toute trace. » (Marchand, 2012, p. 79.)

Ce constat est par ailleurs soutenu par de nombreuses recherches effectuées un peu partout en Occident. Selon une métasynthèse de 120 études traitant des expériences menstruelles dans divers pays, les menstruations sont dépeintes comme un sujet stigmatisé ou tabou par les participantes dans la majorité des études recensées.

19 Chez les femmes en âge de procréer, les menstruations sont considérées comme un « signe vital » à surveiller. Par exemple, l'anormalité des menstruations chez une adolescente peut signaler l'existence d'un problème de santé sous-jacent (American College of Obstetricians and Gynecologists, 2015).

20 Marchand a analysé des données secondaires, soit un corpus composé des « témoignages déposés aux Archives de folklore et d'ethnologie de l'Université Laval, des enquêtes effectuées auprès d'hommes et de femmes qui ont vécu au Québec au cours de la première moitié du XX^e siècle ainsi que des documents autobiographiques » (Marchand, 2012, p. 69).

21 En voici quelques-unes : voir rouge, voir en rouge, j'ai le cardinal, le cardinal est arrivé, avoir la visite de monseigneur, les Anglais sont au port, les Anglais sont arrivés, l'armée rouge est en ville, être dans ses prunes, être peinturée, avoir ses règles, avoir son mois, avoir sa semaine, j'ai mes mauvais jours, être malade, être indisposée, avoir ses maladies (Marchand, 2012, p. 74).

22 Entre autres choses, le sang menstruel était considéré comme dangereux, puisqu'il pouvait empoisonner une femme s'il n'était pas évacué (par exemple, si une femme avait ses premières menstruations tardivement), la baignade et les relations sexuelles étaient proscrites pendant les menstruations et ces dernières étaient susceptibles d'altérer la préparation des repas.

Selon les auteures de cette métasynthèse, les menstruations sont considérées comme « sales » ou « polluantes », ce qui entrerait en contradiction avec l'idée que les femmes doivent être « propres » et « féminines » (Barrington *et al.*, 2021, p. 18, traduction libre). S'il est difficile de cerner les origines précises des tabous entourant les menstruations en contexte occidental, Gottlieb (2020) estime que plusieurs grandes traditions religieuses ont contribué à leur émergence²³.

Les menstruations constituent un sujet tabou un peu partout en Occident.

Pour l'anthropologue Camilla Power (2018), les expériences menstruelles dans les sociétés occidentales modernes sont surtout caractérisées par le silence : les femmes évitent généralement de parler de cette réalité, pourtant très commune. Le sang menstruel, les odeurs corporelles durant les menstruations, les douleurs et les inconforts que vivent plusieurs femmes font ainsi l'objet de différents tabous. Dans cette perspective, cacher son état de personne menstruée, notamment aux garçons et aux hommes, apparaît comme crucial dans diverses études. Plusieurs femmes interrogées rapportent aussi cacher cette réalité à leur entourage, y compris aux filles et aux femmes pourtant susceptibles de vivre cette même expérience (Barrington *et al.*, 2021; Secor-Turner, Huseth-Zosel et Ostlund, 2020). Le concept « d'étiquette menstruelle » est utilisé par certaines chercheuses en sciences sociales pour désigner l'ensemble des règles non écrites auxquelles les femmes se soumettent pour dissimuler leurs menstruations (Moffat et Pickering, 2019; Pascoe, 2015; Sommer *et al.*, 2015). Selon cette « étiquette », les menstruations doivent rester cachées, autant dans les discussions que dans les actions. Cette volonté de dissimulation s'étend même aux produits menstruels dont la présence peut dévoiler aux autres qu'une femme a ses menstruations. Des participantes à une étude récente menée en Écosse auprès d'étudiantes à l'université²⁴ ont mis en lumière différentes pratiques en ce sens :

- cacher le produit menstruel dans une manche d'un vêtement ou dans un sac alors qu'elles se dirigent vers une toilette publique;
- veiller que personne n'entende le bruit de l'emballage qui se déchire une fois qu'elles sont à la toilette (en attendant l'activation d'une chasse de toilette ou d'un séchoir à main, ou en ouvrant le produit près du corps pour atténuer le son);
- s'assurer qu'un produit utilisé ne puisse pas être vu dans une poubelle, par exemple en le couvrant de papier hygiénique (Moffat et Pickering, 2019).

²³ Pour d'autres hypothèses, consulter notamment Power (2018).

²⁴ L'étude a été menée auprès de dix-huit femmes âgées de 19 à 32 ans et fréquentant la même université écossaise. Les participantes ont pris part à trois groupes de discussion organisés à l'automne 2016.

En outre, les chercheuses ont relevé que plusieurs participantes, même si elles adhéraient généralement à ces règles non écrites dans leur vie quotidienne, disaient apprécier quand d'autres femmes les transgressaient (Moffat et Pickering, 2019). Certains stéréotypes entourant les menstruations peuvent aussi contribuer à cette culture du secret, puisque les filles et les femmes ne souhaitent pas y être associées. Ainsi, une femme menstruée est parfois perçue comme excessivement émotive. Il arrive ainsi que l'émotivité ou l'impulsivité d'une femme prenant la parole publiquement soit attribuée à ses menstruations (Gottlieb, 2020; Haymond, 2020). La période prémenstruelle, en particulier, est souvent associée aux émotions négatives ou à l'irrationalité (King, 2020; Reberte *et al.*, 2014), alors même que le lien entre cette phase du cycle menstruel et l'humeur ne fait pas consensus sur le plan scientifique (voir l'encadré ci-dessous).

Syndrome prémenstruel et émotions négatives : une relation qui ne fait pas consensus

Selon les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC, 2014, p. 1), « [le] syndrome prémenstruel (SPM) est une réalité largement reconnue par la communauté médicale : il toucherait la majorité des femmes et des filles en âge de procréer ». Ce dernier est généralement associé à des symptômes physiques (ex. : crampes, céphalées) et des émotions négatives, comme la tristesse, l'anxiété ou la colère. L'association entre la période prémenstruelle et ces émotions ne fait toutefois pas consensus au sein de la communauté scientifique. Ainsi, un examen de 47 publications s'intéressant à ce sujet a révélé une relation entre la phase prémenstruelle et ces émotions dans sept études seulement (soit 15 % du corpus analysé), de telles émotions étant toutefois rapportées à différentes phases du cycle menstruel dans d'autres travaux (Romans *et al.*, 2012). Plus précisément, dix-huit études n'ont pas pu établir de lien entre le cycle menstruel et les émotions négatives, dix-huit autres ont établi une association entre la phase prémenstruelle et des émotions négatives ainsi qu'avec d'autres phases du cycle menstruel, et quatre études ont établi un lien entre les émotions négatives et une autre phase du cycle menstruel (Romans *et al.*, 2012). En outre, il est possible que les émotions négatives rapportées dans les travaux sur le sujet soient attribuables à des facteurs sociaux ou culturels. En effet, « les études publiées qui ont prouvé l'existence d'un lien entre le cycle menstruel et l'humeur chez les femmes sans mesurer leurs taux d'hormones reproductives pourraient avoir confondu des facteurs culturels et biologiques » (IRSC, 2014, p. 2).

Par ailleurs, certaines femmes seraient atteintes du trouble dysphorique prémenstruel, qui se caractérise par « une humeur dépressive, une anxiété et une labilité émotionnelle marquées, ainsi qu'une diminution de l'intérêt pour les activités de la vie quotidienne » (Bianchi-Demicheli, 2006, p. 393). Selon les études, ce trouble toucherait entre 1,3 % et 9 % des femmes (IRSC, 2014).

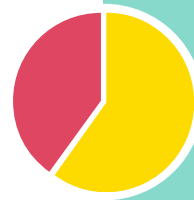
Diverses études montrent aussi qu'à l'école, les jeunes filles font parfois l'objet de moqueries relativement aux menstruations (Barrington *et al.*, 2021; Secor-Turner, Huseth-Zosel et Ostlund, 2020).

Les résultats d'un sondage pancanadien, mené en 2018 auprès de 2 000 femmes, donnent aussi un aperçu de la ténacité des tabous et des stéréotypes entourant les menstruations :

- 63 % des répondantes ont affirmé avoir senti le besoin de cacher qu'elles apportaient un tampon ou une serviette sanitaire à la salle de bains, que ce soit alors qu'elles se trouvaient au travail ou dans un établissement d'enseignement;
- 56 % ont affirmé essayer de ne pas dévoiler à leurs collègues masculins qu'elles ont leurs menstruations;
- 57 % ont déjà été « accusées » par quelqu'un de leur entourage de souffrir du syndrome prémenstruel (Hill+Knowlton Strategies et Plan international, 2018).

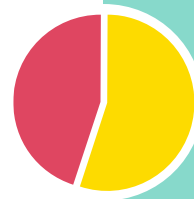
Par ailleurs, une minorité de répondantes ont affirmé être mal à l'aise de discuter de leurs menstruations avec leurs partenaires intimes (17 %) ou avec leurs amies (14 %), alors que plus du quart des répondantes ont déclaré cacher cette réalité à leurs collègues féminines (28 %).

Selon les analyses réalisées sur le sujet, les publicités au sujet des produits menstruels qui mettent généralement en évidence leur capacité d'absorption ou leur invisibilité s'inscrivent en cohérence avec la culture du secret entourant les menstruations et peuvent aussi y contribuer dans une certaine mesure (Campbell, Freeman et Gannon, 2021; Liu *et al.*, 2021).



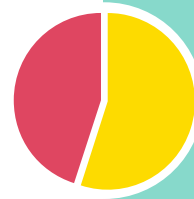
63 %

Cachent leur produit menstruel dans les lieux publics.



56 %

Cachent à leurs collègues masculins qu'elles ont leurs menstruations.



57 %

Ont été « accusées » par quelqu'un de souffrir du syndrome prémenstruel.

Par ailleurs, les tabous entourant les menstruations peuvent compliquer la conduite des recherches sur le sujet. Dans une étude réalisée en Nouvelle-Zélande, les chercheuses ont souligné qu'il était difficile d'aborder les enjeux de précarité menstruelle avec les participantes, malgré le fait que ces dernières aient été référées à l'équipe de recherche en raison de leur difficulté à obtenir des produits menstruels et que les entretiens se déroulaient de façon individuelle (Wootton et Morison, 2020).

Des observations ces dernières années suggèrent que des changements sont peut-être en train de s'opérer. D'abord, diverses campagnes pour la « justice menstruelle » ou l'« équité menstruelle » un peu partout dans le monde ont amené les menstruations à l'avant-scène dans la sphère publique, faisant en sorte que divers enjeux entourant cette réalité ont été discutés publiquement (Cotropia, 2021; Haymond, 2020). Certains coups d'éclat ont aussi retenu l'attention médiatique dans le monde anglo-saxon, notamment une artiste canadienne ayant publié sur les réseaux sociaux une série de photos sur le thème des règles (la *Period series*) et une marathonnienne britannique n'ayant pas cherché à dissimuler le sang menstruel très apparent sur ses vêtements (Gaybor, 2020; Moffat et Pickering, 2019; Røstvik, 2018). Des compagnies de produits menstruels ont aussi récemment tenté de proposer un message différent à leurs clientèles cibles, montrant par exemple du sang menstruel dans leurs campagnes publicitaires (Liu *et al.*, 2021; Røstvik, 2018; Steele et Goldblatt, 2020). En outre, le fait que le sujet des menstruations soit abordé au Québec dans le cadre de l'éducation à la sexualité à l'enseignement primaire peut aussi contribuer à défaire certains tabous (Québec. Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2018).

Les enjeux concernant l'accès aux produits menstruels

Jusqu'à récemment, les enjeux entourant l'accès à des produits menstruels ont été traités dans plusieurs études sur les expériences menstruelles, et plus particulièrement sur la gestion de l'hygiène menstruelle (GHM)²⁵ (Sommer *et al.*, 2015). Cette tendance est toutefois en train de changer, avec le nombre croissant de publications portant spécialement sur la précarité menstruelle (voir l'encadré de la page suivante) et les initiatives mises en place pour y remédier.

Les recherches sur la GHM ont surtout été menées dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire (voir l'encadré ci-contre) (Elledge *et al.*, 2018; Sebert Kuhlmann, Henry et Wall, 2017; Sumpter et Torondel, 2013). Quelques études récentes ont été réalisées dans des pays à revenu élevé²⁶ en vue d'examiner la situation des femmes à faible revenu, voire des femmes itinérantes, certaines chercheuses comparant les réalités de ces dernières à celles observées dans les pays à revenu faible ou intermédiaire (Sebert Kuhlmann *et al.*, 2019; Sommer *et al.*, 2020).

Les notions de pays à « revenu élevé », pays à « revenu intermédiaire » et pays à « faible revenu » font référence à la catégorisation établie par la Banque mondiale, utilisée dans de nombreuses recherches sur la GHM (Barrington *et al.*, 2021; Elledge *et al.*, 2018; Sommer *et al.*, 2016; Sommer *et al.*, 2015). Les pays à revenu intermédiaire regroupent deux sous-catégories (« de la tranche inférieure » et « de la tranche supérieure ») qui sont souvent fusionnées (Serajuddin et Hamadeh, 2020), comme dans le présent document.

25 La gestion de l'hygiène menstruelle (GHM) correspond à « la façon dont les femmes restent propres et en bonne santé pendant les menstruations, et comment elles acquièrent, utilisent et se débarrassent des produits qui absorbent le sang » (ONU Femmes et WSSCC, 2017, p. 14). Elle est apparue comme un enjeu de santé publique sur la scène internationale au début des années 2000 (Sommer *et al.*, 2015). Selon l'Organisation mondiale de la Santé et l'UNICEF (2012, p. 16, traduction libre), la gestion adéquate de l'hygiène menstruelle est tributaire de l'accès non seulement à « des produits menstruels permettant d'absorber ou de recueillir le sang menstruel », mais aussi à : « de l'information de qualité sur les menstruations et l'hygiène menstruelle, pour toutes et tous »; « un endroit pour changer de produit menstruel en toute intimité, avec un accès à de l'eau et du savon pour se laver »; « un endroit pour laver les vêtements (ou les tissus utilisés en guise de produits menstruels) en toute intimité, avec un accès à de l'eau et du savon »; « un endroit pour disposer des produits menstruels utilisés ». Pour le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (page consultée le 25 juin 2021), cinq principes doivent être respectés pour assurer une gestion adéquate de l'hygiène menstruelle : la disponibilité, l'accessibilité, l'abordabilité, la sécurité ainsi que la dignité et le respect de la vie privée.

26 Aux États-Unis (Gruer *et al.*, 2021; Sebert Kuhlmann *et al.*, 2019; Sommer *et al.*, 2020), au Royaume-Uni (Briggs, 2021; Vora, 2020) et en Nouvelle-Zélande (Wootton et Morison, 2020).

Sur la base des écrits recensés ²⁷, le présent chapitre fait le point sur les enjeux qui entourent l'accès à des produits menstruels, qui peuvent être liés à l'imprévisibilité des menstruations ou à la précarité menstruelle. Il se focalise sur les travaux menés dans les pays à revenu élevé, puisque leurs conclusions sont davantage susceptibles de se transposer en contexte québécois, bien que quelques constats qui ressortent des recherches effectuées dans les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire sont aussi rapportés lorsqu'ils semblent d'intérêt. Il fournit des données sur la prévalence des problèmes d'accès aux produits menstruels (section 2.1) et de l'information relative aux stratégies privilégiées par les filles et les femmes pour y remédier (section 2.2), en plus d'explorer les effets potentiels de telles situations sur différentes facettes de leur vie (section 2.3).

Éléments de définition sur la précarité menstruelle

Plusieurs définitions de la précarité menstruelle, et de ses équivalents en anglais, ont été recensées dans les écrits, empruntant une portée plus ou moins large.

Dans son sens le plus restreint, le terme fait référence à l'incapacité à acheter des produits menstruels (Briggs, 2021; Vora, 2020) ou à des difficultés à le faire (Fonds des Nations Unies en matière de population, 2021). Le premier cas de figure implique que les femmes doivent se priver de ces produits, alors que le second signifie qu'un choix entre ceux-ci et d'autres biens ou services doit être effectué, de sorte que les produits menstruels sont parfois sacrifiés, parfois ce sont d'autres besoins qui le sont.

Or, la précarité menstruelle est parfois associée à des réalités plus larges, comme des obstacles financiers, sociaux, culturels et politiques dans l'accès aux produits menstruels (Medina-Perucha *et al.*, 2020), ou encore à l'ensemble des « privations » vécues par les femmes en raison de leurs menstruations (Crichton *et al.*, 2013, p. 281). Plusieurs organismes et chercheurs adoptent une telle conception, comme en témoignent les quelques exemples fournis dans ce qui suit.

- Le Fonds des Nations Unies en matière de population (2021) souligne que si « [l]a précarité menstruelle désigne les difficultés de nombreuses femmes et filles à se payer des protections hygiéniques à cause de leurs faibles revenus, [le terme] recouvre également la vulnérabilité économique accrue dont souffrent les femmes et les filles à cause du poids financier des protections hygiéniques dans leur budget. Ce poids financier n'inclut pas que les serviettes hygiéniques ou les tampons, mais aussi le coût des antidouleurs ainsi que des sous-vêtements neufs. »
- Selon Medina-Perucha et son équipe, « [t]his term refers to barriers (financial, social, cultural and political) in accessing menstrual products, menstrual education and access to healthcare services. » (Medina-Perucha *et al.*, 2020, p. 2.)
- Joanna Crichton et ses collègues privilégient le concept de « menstrual poverty [...] to categorize the multiple deprivations relating to menstruation in resource-poor settings across the Global South » (Crichton *et al.*, 2013, p. 891).

²⁷ Les études pertinentes ont été trouvées grâce à une recherche documentaire effectuée dans la base de données Google Scholar avec les mots-clés « précarité menstruelle », « *period poverty* » et « *menstrual poverty* ». Cette démarche a été complétée par une vérification des références citées dans des publications récentes, dont la métasynthèse de Barrington et ses collègues (2021).

2.1 › Prévalence des problèmes d'accès aux produits menstruels

On trouve des données sur les problèmes d'accès aux produits menstruels dans trois principaux types de sources :

- 1) des études publiées dans des revues scientifiques ou réalisées par des équipes de recherche universitaires;
- 2) des enquêtes menées par des organisations engagées dans la lutte contre la précarité menstruelle;
- 3) des sondages commandés par des entreprises privées (voir l'encadré ci-contre).

Les données issues des enquêtes commandées par des entreprises privées doivent être considérées avec prudence, en raison des intérêts financiers en cause qui pourraient notamment influencer le choix des questions et des méthodologies. Malgré leurs limites, ces données demeurent d'intérêt parce qu'elles sont parfois les seules disponibles et parce qu'elles circulent abondamment dans l'espace public.

Leur examen montre d'abord que toutes les femmes sont susceptibles, au cours de leur vie, d'avoir besoin d'un produit menstruel sans en avoir en leur possession au moment propice. Un sondage mené au Canada en 2018 montre que 66 % des 2 000 répondantes ont affirmé avoir déjà eu leurs menstruations sans y être préparées (Hill+Knowlton Strategies et Plan International, 2018). Une telle situation est aussi observée dans d'autres régions du monde. En Écosse, par exemple, un sondage mené par l'organisation Young Scot (2018)²⁸ montre qu'environ 15 % des 1 892 répondantes aux études ont dit ne pas avoir eu accès à un produit menstruel au moment opportun dans l'année précédente.

Par rapport à l'ensemble des femmes, celles qui font face à une situation de précarité financière sont, en outre, susceptibles de ne pas avoir les moyens de se procurer des produits menstruels de manière à répondre à l'ensemble de leurs besoins. Les Québécoises n'échappent pas à cette éventualité, sachant que 10 % de la population de 16 ans et plus du Québec vit avec un faible revenu²⁹ et que cette proportion s'élève à 16 % chez les femmes de moins de 25 ans et à 13 % chez les femmes immigrantes.

28 L'organisation se présente comme « *the national youth information and citizenship charity for 11-26 year-olds in Scotland* » (Young Scot, page consultée le 25 juin 2021).

29 Selon les données de 2018 présentées par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ, 2021b).

Deux enquêtes récentes confirment que **la précarité menstruelle touche une proportion non négligeable de Québécoises, de façon temporaire ou persistante** :

- Selon un sondage³⁰ mené en 2020, 12 % des Québécoises interrogées auraient déclaré avoir « déjà eu, à plusieurs reprises, à faire le choix difficile entre acheter un produit d'hygiène féminine et un article essentiel de leur liste d'épicerie » (Les Compagnies Loblaw limitée, 2020).
- Dans un sondage pancanadien conduit en 2019 auprès de femmes âgées de 14 à 55 ans pour le compte de l'organisation Plan International³¹, 34 % des 445 répondantes du Québec ont affirmé avoir eu à sacrifier autre chose (ex. : dépenses pour le loyer, la nourriture, les loisirs ou de nouveaux vêtements) pour avoir suffisamment d'argent pour acheter des produits menstruels. Plus précisément, 27 % d'entre elles ont déclaré devoir faire ce choix occasionnellement et 7 % ont indiqué devoir le faire régulièrement (Nanos, 2019).

Ce dernier sondage révèle des proportions similaires de répondantes³² qui, à l'échelle du Canada, ont déclaré avoir fait un tel sacrifice financier occasionnellement (27 %) ou régulièrement (8 %) (Nanos, 2019). Cette situation était semblable à celle de 2018 alors que 23 % des répondantes rapportaient avoir déjà eu de la difficulté à acheter des produits menstruels pour elles-mêmes ou pour des personnes à charge, des précisions sur la fréquence de cette difficulté n'étant cependant pas fournies (Hill+Knowlton Strategies et Plan International, 2018).

La précarité menstruelle s'observe aussi dans d'autres régions du monde à revenu élevé comme aux États-Unis, en Nouvelle-Zélande, au Royaume-Uni et en Écosse. Les données issues des différentes enquêtes ne peuvent toutefois être comparées entre elles, puisque les méthodologies et les questions posées varient de l'une à l'autre³³. Plusieurs d'entre elles portent sur les jeunes (voir le tableau 2 aux pages 23 et 24).

Par ailleurs, des études menées aux États-Unis suggèrent que la précarité menstruelle touche davantage des personnes cumulant plusieurs facteurs de défavorisation socioéconomique, par exemple des femmes racisées ou des femmes aux prises avec des problèmes de dépendance. Les principaux constats qui s'en dégagent sont rapportés au tableau 3 de la page 25.

30 Ce sondage a été commandé par une entreprise possédant des pharmacies, dans le cadre d'une campagne philanthropique menée conjointement avec une entreprise vendant des produits menstruels (Les Compagnies Loblaw limitée, 2020). Il a été réalisé en ligne auprès de 3 025 Canadiennes et Canadiens âgés de 18 ans et plus, sélectionnés au hasard et membres de la Voix Maru Canada.

31 Plan International est une organisation « fondée en 1937 sous l'appellation Plan de parrainage » qui se décrit comme « l'une des plus anciennes et des plus importantes organisations internationales de développement, travaillant en partenariat avec des millions de personnes pour mettre fin à la pauvreté dans le monde » (Plan International Canada, page consultée le 18 juin 2021).

32 Le sondage a été conduit auprès de 2 028 femmes.

33 Par exemple, devoir sacrifier « autre chose » pour acheter des produits menstruels n'a pas les mêmes conséquences que de ne pas avoir les moyens d'y avoir accès, tout comme vivre un épisode de précarité menstruelle au cours de sa vie n'a pas le même effet que de subir cette situation de façon récurrente.

Sur la base de tels constats, Alison Briggs (2021, p. 85, traduction libre) estime que la précarité menstruelle constitue une forme de « pauvreté genrée ». Une équipe de chercheuses des États-Unis souligne d'ailleurs à quel point cette situation peut être désagréable :

« La plupart des femmes peuvent comprendre, pour l'avoir expérimenté, ce que ça signifie de devoir improviser pendant quelques heures, quand leurs menstruations débutent de façon inattendue, mais de nombreuses femmes que nous avons interrogées doivent improviser toute la journée, tout au long de leur cycle, souvent tous les mois. » (Sebert Kuhlmann *et al.*, 2019, p. 243, traduction libre.)

Tableau 2 › Données sur la précarité menstruelle chez les jeunes dans des pays à revenu élevé

Source	Région du monde	Données
Recherche universitaire	États-Unis	Selon un sondage auquel ont répondu 92 femmes de 13 à 24 ans fréquentant une clinique gynécologique pédiatrique ou une clinique de santé destinées aux jeunes du nord-est des États-Unis, 25 % des participantes ont affirmé avoir eu de la difficulté à acheter des produits menstruels. Les participantes ont déclaré vivre cette situation selon une fréquence variable, soit la plupart du temps (1 %), parfois (16 %) et rarement (8 %) (Trant <i>et al.</i> , 2020).
		Selon un sondage en ligne réalisé en 2019 auprès de 471 étudiantes âgées de 18 à 24 ans qui fréquentaient une université américaine, 24 % des femmes interrogées ont dit avoir connu au moins un épisode de précarité menstruelle au cours de l'année précédente, une situation vécue chaque mois pour 10 % d'entre elles (n=47) (Cardoso <i>et al.</i> , 2021).
		Dans un sondage mené en 2021 par une étudiante en sociologie de l'Université de l'Iowa auprès de ses pairs, 8 % des participantes (15/185) ont mentionné avoir vécu au moins un épisode de précarité menstruelle au cours de la dernière année (Dorer, 2021).
		Dans une enquête menée dans une école secondaire du Missouri au début de l'année scolaire 2019-2020, environ la moitié (48 %) des 58 filles interrogées ont affirmé avoir eu besoin de produits menstruels dans l'année scolaire précédente sans disposer de l'argent pour les acheter. La majorité des répondantes (62 %) ont utilisé des produits menstruels fournis par l'école pendant l'année scolaire (Sebert Kuhlmann <i>et al.</i> , 2020).
	Nouvelle-Zélande	Une enquête menée auprès de 7 700 jeunes dans 52 écoles révèle que parmi les étudiantes qui ont commencé leurs menstruations (n=3769), 12 % des répondantes ont vécu au moins un épisode de précarité menstruelle. Cette réalité est plus fréquente chez les jeunes des communautés Māori (19 %) et du Pacifique (19 %) que chez les élèves de descendance européenne (9 %) (Fleming <i>et al.</i> , 2020).

Tableau 2 › Données sur la précarité menstruelle chez les jeunes dans des pays à revenu élevé (suite)

Source	Région du monde	Données
Étude commandée par une organisation engagée contre la précarité menstruelle	Royaume-Uni	Selon un sondage conduit en 2021 par Plan International UK, 36 % des filles de 14 à 21 ans ont eu de la difficulté à acheter ou à obtenir des produits menstruels au cours de l'année précédente au Royaume-Uni (Plan International UK, 2021) ³⁴ .
	Écosse	Un sondage mené en 2018 par l'organisation Young Scot (2018) auprès de 2 050 personnes vivant en Écosse et ayant des menstruations révèle que parmi celles qui étaient aux études (soit 92 % de l'échantillon), une personne sur 10 avait eu de la difficulté à se procurer des produits menstruels pour des raisons financières.
Étude commandée par des associations étudiantes	France	Selon une enquête menée auprès de 6 518 étudiantes et étudiants ³⁵ en France ayant ou ayant eu des menstruations, 13 % ont déclaré « avoir déjà dû choisir entre des protections et un autre objet de première nécessité » (FAGE, 2021, p. 5). À la question « Vous sentez-vous en situation de précarité menstruelle? », 7 % des personnes sondées ont répondu par l'affirmative (FAGE, 2021, p. 28).

34 La méthodologie de ce sondage n'a pas pu être repérée.

35 Une proportion de 98 % des personnes sondées ont affirmé s'identifier à la catégorie « femmes », les autres s'identifiant comme « hommes », « personnes trans », « personnes non binaires » ou « autres ».

Tableau 3 › Données sur la précarité menstruelle chez certaines femmes défavorisées

Source	Région du monde	Données
Recherche universitaire	États-Unis	Dans une étude menée auprès de femmes à faible revenu au Missouri, 64 % des participantes (117/182) ont déclaré avoir vécu un épisode de précarité menstruelle au cours de l'année précédente. Pour 21 % d'entre elles (24/116), cette situation s'est présentée chaque mois (Sebert Kuhlmann <i>et al.</i> , 2019).
		Dans une enquête en ligne menée en 2019 auprès de personnes fréquentant un centre qui offre des services de traitement des dépendances aux drogues en Virginie, 29 des 36 participantes ayant eu des menstruations au cours de l'année précédente ont déclaré avoir vécu une situation de précarité menstruelle durant cette période, c'est-à-dire d'avoir été incapables d'acheter un produit menstruel alors qu'elles en avaient besoin (Keiser, Parlier-Ahmad et Martin, 2020).
Étude commandée par une entreprise privée	États-Unis	Dans une enquête commandée par la compagnie Kotex, 42 % des 1 036 personnes menstruées sondées en 2021 ont affirmé avoir eu de la difficulté, au cours de leur vie , à acheter des produits menstruels en raison de leurs revenus. Dans un sondage identique commandé en 2018 par la même entreprise (n=1 024), cette proportion se chiffrait à 31 %. En 2021, une plus grande proportion de personnes s'identifiant comme noires (35 %) ou hispaniques (36 %) que des personnes s'identifiant comme blanches (23 %) ont déclaré avoir eu de la difficulté à acheter des produits menstruels au cours de la dernière année (U by Kotex et YouGov, 2021).
Étude commandée par le gouvernement	Écosse	Parmi les femmes à faible revenu inscrites au projet pilote d'Aberdeen, 67 % des 418 participantes qui ont répondu aux questions d'un sondage mené au début du projet ont affirmé avoir déjà connu des difficultés à avoir accès à des produits menstruels dans le passé et 58 % de 409 d'entre elles ont affirmé avoir été incapables d'acheter des produits menstruels au préalable (Scottish Government, 2018b).
Étude commandée par un organisme	France	Selon un sondage mené en France en 2019, parmi les quelque 340 participantes « bénéficiaires d'associations » ³⁶ concernées par les menstruations, soit pour elles-mêmes, soit pour leur fille, 39 % des répondantes ont déclaré qu'il leur arrivait de « ne pas disposer de suffisamment de protections hygiéniques par manque d'argent » (IFOP, 2019, p. 26). Parmi ces femmes en situation de précarité financière, 13 % ont affirmé vivre une telle situation « souvent », et 26 % « de temps à temps ». Pour comparaison, la précarité menstruelle est une situation vécue « souvent » par 3 % des quelque 480 femmes « du grand public » répondantes et « de temps à temps » pour 5 % d'entre elles, pour un total de 8 %.

36 « Bénéficiaires d'associations caritatives du réseau Dons Solidaires (Épicerie sociale, centres d'hébergement et d'accueil de jour, associations d'aide aux personnes en grande difficulté) » (IFOP, 2019, p. 6).

2.2 › Stratégies individuelles

Quand l'accès à des produits menstruels est difficile ou impossible, les filles et les femmes ont recours à diverses stratégies pour gérer leurs flux menstruels. Selon les études menées à ce sujet, il peut s'agir :

- d'obtenir des produits menstruels auprès d'une tierce personne (connue ou étrangère, parfois en situation d'autorité);
- d'utiliser des produits menstruels jetables pour une durée plus longue que celle recommandée;
- de recourir à du matériel de fortune, tel que du papier de toilette, des mouchoirs, des bouts de tissu, des chiffons, des couches pour enfants ou pour personnes incontinentes, du papier pour essuyer les mains placé dans les salles de bain publiques;
- de voler des produits menstruels (Briggs, 2021; Gruer *et al.*, 2021; Sebert Kuhlmann *et al.*, 2019).

Le recours à ces stratégies constitue une réalité documentée dans des études de nature qualitative et quantitative menées en France et aux États-Unis (voir l'encadré ci-dessous). Aucune n'a toutefois été repérée en contexte québécois ou canadien.

Données sur le recours aux stratégies pour remédier au manque de produits menstruels

Selon une enquête menée en France en 2019, 31 % des bénéficiaires d'associations interrogées à ce sujet ont affirmé qu'elles ou leur fille avaient déjà utilisé « du papier de toilette ou autre chose » à la place de produits menstruels par manque d'argent. Parmi celles-ci, 8 % ont affirmé le faire « souvent », et 23 % « de temps à temps ». Chez les personnes de la catégorie dite du « grand public », ces proportions se situaient respectivement à 2 % et à 5 %, pour un total de 7 % (IFOP et Dons solidaires, 2019, p. 27).

Dans la même enquête, 29 % des femmes bénéficiaires d'associations ont affirmé qu'elles ou leur fille avaient déjà renoncé « à changer de protections hygiéniques aussi souvent que nécessaire par manque d'argent » (IFOP et Dons solidaires, 2019, p. 27). Si 7 % ont indiqué le faire souvent, 22 % disent le faire de temps à temps. Dans la catégorie du « grand public », ces proportions se situent respectivement à 2 % et à 8 %, pour un total de 10 % (IFOP et Dons solidaires, 2019, p. 27).

Une autre enquête menée en France auprès de 6 518 étudiantes et étudiants à l'université révèle que 10 % d'entre eux fabriquent leurs protections pour des raisons financières, et 5 % utilisent du papier de toilette (FAGE, 2021).

Dans une étude menée auprès de femmes en situation de précarité financière à Saint-Louis, au Missouri (É.-U.), le tiers des 183 participantes ont déjà utilisé des matériaux de fortune pour gérer les menstruations (Sebert Kuhlmann *et al.*, 2019). Les deux tiers des participantes ont par ailleurs indiqué avoir bénéficié de produits offerts par des organismes communautaires à au moins une occasion. Quelques participantes ont indiqué s'être rendues dans des hôpitaux pour obtenir des produits menstruels, certains établissements leur fournissant les mêmes produits que ceux réservés aux femmes ayant accouché, alors que cinq femmes ont affirmé avoir volé des produits menstruels « par désespoir » (Sebert Kuhlmann *et al.*, 2019, p. 241, traduction libre).

Sur la base de leur étude menée à New York auprès de 22 femmes qui ont vécu une situation d'itinérance et de 15 membres du personnel de la fonction publique ou d'organismes communautaires, des chercheurs soutiennent que les femmes qui vivent dans la rue seraient plus susceptibles que celles qui fréquentent les refuges d'utiliser des matériaux de fortune, de voler des produits menstruels ou d'en demander aux passantes dans la rue (Gruer *et al.*, 2021).

2.3 › Effets potentiels de diverses natures

Les enjeux d'accès à des produits menstruels et les stratégies privilégiées pour y faire face peuvent entraîner des effets sur différentes facettes de la vie des femmes et des filles, soit sur **leur santé et leur bien-être** (section 2.3.1), **leur participation sociale** (section 2.3.2) et **leur dignité** (section 2.3.3).

2.3.1 › La santé et le bien-être

En plus des enjeux liés au confort, ne pas avoir accès à des produits menstruels au besoin peut entraîner des effets sur la santé et le bien-être des filles et des femmes concernées. Sont notamment considérés dans ce qui suit :

- le syndrome du choc toxique menstruel;
- les infections de l'appareil reproducteur;
- les problèmes de santé mentale.

► Le syndrome du choc toxique menstruel

Sachant que la précarité financière peut conduire des femmes ou des filles à utiliser des tampons pour une durée plus longue que celle recommandée, elles pourraient s'exposer davantage au risque de développer le syndrome du choc toxique (SCT) menstruel.

Ce syndrome représente le plus connu des risques associés à l'utilisation de produits menstruels. Comme il a été évoqué au chapitre 1, il s'agit d'une infection rare, mais grave pouvant survenir lorsqu'un produit menstruel interne est utilisé de manière prolongée ou inappropriée, de sorte que « les toxines produites par certaines souches de la bactérie *Staphylococcus aureus* (staphylocoque) entrent dans le flux sanguin » (Gouvernement du Canada, page consultée le 12 mai 2021). L'incidence du SCT menstruel aux États-Unis³⁷ se situerait « entre 0,03 à 0,5 cas par 100 000 personnes, avec un taux de mortalité globale autour de 8 % » (Berger *et al.*, 2019, p. e313, traduction libre).

Des femmes en situation de précarité financière peuvent utiliser des tampons pour une durée plus longue que celle recommandée, et s'exposer ainsi au syndrome du choc toxique.

Les autorités médicales recommandent de changer de tampon à des intervalles se situant entre quatre et huit heures (Gouvernement du Canada, page consultée le 12 mai 2021). Selon une étude française publiée en 2020, la durée maximale d'utilisation devrait possiblement être revue à la baisse. En effet, selon cette recherche, l'utilisation d'un tampon pour une durée de plus de six heures consécutives) est associée à un risque accru de développer le SCT menstruel (Billon *et al.*, 2020).

37 De telles données n'ont pas été repérées pour le Québec.

Dans une publication commentant ces résultats, un chercheur invite les femmes à la prudence d'ici à ce que d'autres données épidémiologiques confirment ces nouvelles observations :

« The Billon et al. finding is important if confirmed by additional recent epidemiology data. It is important to consider that 8 h tampon use overnight versus 8 h use during the daytime may also have different risks due to different body positions and menses accumulation. If the current data are confirmed, the recommended duration of use of individual tampons should be reduced. No matter what, however, women should remain vigilant to the early mTSS symptoms, and they should use enhanced caution with tampon use of >6 h. » (Schlievert, 2020, p. 1.)

► Les infections de l'appareil reproducteur féminin

De nombreuses études se sont intéressées au lien entre l'incapacité à maintenir une bonne hygiène menstruelle et certaines infections de l'appareil reproducteur féminin³⁸ (Rawat, Tyagi et Saxena, 2020; Sumpter et Torondel, 2013). Plus précisément, les spécialistes s'inquiètent du fait que certaines infections « pourraient être causées ou aggravées par l'incapacité à maintenir une hygiène génitale, en particulier pendant les menstruations » (Sommer *et al.*, 2020, p. 2, traduction libre). Si les études ont été menées dans des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, diverses chercheuses s'intéressant aux femmes en situation de précarité financière aux États-Unis ou au Royaume-Uni se sont montrées préoccupées par ce même enjeu (Briggs, 2021; Parrillo et Feller, 2017; Sebert Kuhlmann *et al.*, 2019; Sommer *et al.*, 2020), considérant les défis en matière de GHM que doivent surmonter les participantes à leurs travaux.

Néanmoins, une analyse de quatorze études examinant les effets d'une gestion lacunaire de l'hygiène menstruelle sur les infections de l'appareil reproducteur dans les pays à revenu faible ou intermédiaire en vient à la conclusion qu'il reste encore plusieurs zones d'ombre à ce sujet :

« The management of menstruation presents significant challenges for women in lower income settings; the effect of poor MHM however remains unclear. It is plausible that MHM can affect the reproductive tract but the specific infections, the strength of effect, and the route of transmission, remain unclear. » (Sumpter et Torondel, 2013, p. 1.)

Les auteurs de cette synthèse ajoutent qu'un lien est possible entre la GHM et les infections, bien qu'il reste à le démontrer. Ils plaident d'ailleurs en faveur d'études plus rigoureuses sur le plan méthodologique : « *There is an initial indication that MHM may be associated with an increased risk of RTI but the strength and route of infection is not known. More research, and specifically more methodologically consistent research, is required in the area of RTI and MHM.* » (Sumpter et Torondel, 2013, p. 13.)

38 « Reproductive tract infections (RTIs) include three types of infection: 1) sexually transmitted diseases (STDs), such as chlamydia, gonorrhea, chancroid, and human immunodeficiency virus (HIV); 2) endogenous infections, which are caused by overgrowth of organisms normally present in the genital tract of healthy women, such as bacterial vaginosis or vulvovaginal candidiasis; and 3) iatrogenic infections, which are associated with improperly performed medical procedures such as unsafe abortion or poor delivery practices (1) » (Center for Disease Control and Prevention, 2003).

Deux autres chercheuses ayant examiné les publications parues à la suite de cette synthèse de 2013 affirment que les données plus récentes mettent en lumière la complexité des facteurs à considérer et la nécessité d'approfondir les connaissances sur le sujet (Bobel, 2018a; Hennegan, 2017).

► Les problèmes de santé mentale

Seules deux enquêtes réalisées aux États-Unis ont été répertoriées à propos des répercussions de la difficulté d'accès aux produits menstruels sur la santé mentale.

- Un sondage réalisé en 2013 auprès de 1 072 femmes révèle que la perspective d'avoir ses menstruations de manière inattendue en public, sans avoir accès à des produits menstruels³⁹, suscite des sentiments négatifs, soit de l'embarras (57 %), de l'anxiété et du stress (43 %) et même de la panique (35 %) (Free the Tampons Foundation, s. d.).
- Dans une étude menée auprès de 471 étudiantes à l'université, une analyse statistique montre que celles ayant vécu un ou plusieurs épisodes de précarité menstruelle au cours de l'année précédente étaient significativement plus susceptibles de signaler des problèmes de dépression modérée ou sévère que celles n'ayant pas vécu une telle situation (Cardoso *et al.*, 2021).

Des sentiments d'anxiété et de honte ont aussi été rapportés dans des études qualitatives s'intéressant à la réalité de femmes qui ont des difficultés à se procurer des produits menstruels (Briggs, 2021; Gruer *et al.*, 2021).

Selon Julie Hennegan, qui s'est penchée sur les études traitant de la GHM dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, l'incapacité à assurer une bonne gestion de l'hygiène menstruelle a des effets sur la santé mentale et le bien-être, une réalité bien documentée grâce à des études qualitatives. La chercheuse affirme toutefois que « la littérature est nettement moins convaincante lorsqu'il s'agit de quantifier ces associations » (Hennegan, 2017, p. 220, traduction libre). Elle soutient notamment que l'utilisation d'outils standardisés améliorerait les connaissances dans ce domaine (Hennegan, 2017).

2.3.2 ► La participation sociale

La participation sociale constitue un concept polysémique⁴⁰ en sciences sociales. Dans le présent document, il est entendu comme la capacité de « pouvoir accomplir ses activités quotidiennes » et de « jouer ses rôles sociaux » (ex. : s'éduquer, travailler), en plus de « vivre des situations d'interactions sociales » (ex. : prendre part à des activités à l'extérieur du domicile)⁴¹ (Raymond *et al.*, 2008, p. VIII).

39 Une situation qui avait déjà été vécue par 86 % des participantes, les autres ayant été invitées à se prononcer sur leurs sentiments dans l'éventualité où elles y seraient confrontées.

40 Qui possède plusieurs sens.

41 Pour d'autres significations associées à ce concept, voir Raymond *et al.*, 2008, p. VIII.

Les difficultés d'accès à des produits menstruels ont surtout été examinées sous l'angle de leurs effets sur la fréquentation et le rendement scolaires, et sur la participation sociale des personnes en situation de précarité financière. Des craintes sont parfois évoquées au sujet des femmes en milieu de travail, sans toutefois avoir fait l'objet d'études dans les pays à revenu élevé⁴².

► La fréquentation et le rendement scolaires

Les liens entre une bonne gestion de l'hygiène menstruelle (GHM) et la fréquentation scolaire ont été au cœur de nombreuses études et interventions depuis une quinzaine d'années, principalement dans les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire (Sommer *et al.*, 2015; Sumpter et Torondel, 2013), mais aussi dans les pays à revenu élevé (Cotropia, 2019). Deux facettes retiennent essentiellement l'attention. D'une part, les difficultés d'accès aux produits menstruels amènent-elles des élèves et des étudiantes à ne pas se rendre en classe lors de leurs menstruations, par exemple par crainte de fuites apparentes ou par peur d'être ridiculisée ou de devoir dévoiler être menstruée? D'autre part, les élèves et les étudiantes qui fréquentent les lieux d'enseignement malgré de tels problèmes d'approvisionnement voient-elles leur capacité d'apprentissage affectée, dans la mesure où elles auraient du mal à se concentrer? (Cotropia, 2019.)

Une métasynthèse⁴³ qui se fonde sur 120 études qualitatives portant sur les expériences menstruelles (Barrington *et al.*, 2021) permet de dégager des constats généraux sur l'état des connaissances dans ce domaine.

- Les études menées dans les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire rapportent souvent des effets négatifs des menstruations sur la participation sociale (Barrington *et al.*, 2021). Dans ces régions du monde, les études se focalisent principalement sur les liens entre la GHM et l'absentéisme scolaire⁴⁴.
- En comparaison, dans les travaux menés dans les pays à revenu élevé, il ressort de plusieurs recherches que les filles et les femmes sont encouragées à faire fi de la douleur et de l'inconfort ressentis durant leurs menstruations en vue de travailler, d'étudier ou de prendre part à leurs autres activités. Lorsque des absences sont néanmoins rapportées dans les études recensées, elles sont attribuées à la douleur et à l'inconfort ressentis plutôt qu'au manque d'accès aux produits menstruels. Les chercheuses notent tout de même l'existence « d'un nombre croissant de constats qui relèvent de l'anecdote » (*growing anecdotal evidence*) suggérant que la précarité menstruelle a des effets sur la fréquentation scolaire dans les pays à revenu élevé.

42 Pour des études menées à ce sujet dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, consulter Sommer *et al.*, (2016) et Tull (2019).

43 Une métasynthèse correspond à « la synthèse des résultats de plusieurs recherches qualitatives pour en créer une nouvelle interprétation » (Beaucher et Jutras, 2007, p. 62). Selon Vincent Beaucher et France Jutras (2007, p. 64), « la métasynthèse se démarque de la méta-analyse qualitative par son orientation de réinterprétation de résultats d'études qualitatives ».

44 Pour plus d'information à ce sujet, voir Bobel (2018a), Hennegan (2017) et Sumpter et Torondel (2013).

À l'instar de cette métasynthèse, la recension d'écrits réalisée pour la préparation du présent document n'a pas permis de repérer plusieurs d'études documentant les effets d'un manque d'accès à des produits menstruels sur la participation sociale des filles et des femmes dans les pays à revenu élevé. Au Canada, seul un sondage commandé par une entreprise privée et mené en 2018 auprès de femmes âgées de 16 à 24 ans établit qu'une sur sept a dû rater un jour d'école en raison d'un problème d'accès à des produits menstruels (Procter & Gamble, 2018)⁴⁵. Les autres enquêtes repérées ont été conduites aux États-Unis, en France ou en Nouvelle-Zélande.

Aux États-Unis

Une première étude auprès de 58 étudiantes d'une école secondaire du Missouri révèle que 17 % d'entre elles (n=10) disent avoir manqué au moins une journée d'école en raison d'un problème d'accès à des produits menstruels (Sebert Kuhlmann *et al.*, 2020). Une seconde étude, menée auprès de 693 femmes âgées de 18 à 25 ans, suggère un lien entre les difficultés à se procurer des produits menstruels et la fréquentation scolaire de même qu'avec la « capacité à apprendre⁴⁶ » (Cotropia, 2019), comme en témoignent les constats suivants.

- Environ 13 % des répondantes ont mentionné s'être absentes de l'école en raison d'un problème d'accès à un produit menstruel. Parmi ces dernières, 77 % ont dit avoir manqué de un à deux jours (39 %) ou de trois à cinq jours (38 %) d'école par année pour cette raison.
- Une corrélation positive et significative a été observée entre la fréquentation d'une école secondaire ne fournissant pas de produits menstruels et le fait de : 1) s'être absente de l'école lors des menstruations; 2) avoir quitté l'école plus tôt lors des menstruations. Comparativement à celles qui ont fréquenté une école fournissant des produits menstruels, les répondantes qui étudiaient dans un établissement n'en distribuant pas avaient 2,48 fois plus de chance de s'absenter de l'école lors des menstruations et 1,68 plus de chance de quitter l'école plus tôt lors des menstruations.
- Les répondantes qui ont fréquenté une école ne fournissant pas de produits menstruels avaient 2,70 fois plus de chance d'affirmer que leur capacité à apprendre avait été affectée durant les menstruations, par rapport à celles qui ont fréquenté une école fournissant des produits menstruels.

Bien que cette étude comporte des limites⁴⁷, elle semble d'intérêt ici, puisqu'elle établit une relation entre les difficultés d'accès aux produits menstruels et la fréquentation scolaire, puis entre ces difficultés d'accès et la capacité d'apprentissage. Ces conséquences concerneraient quelques jours par année, et ce, pour une fraction de l'échantillon.

45 Des précisions sur la méthodologie de ce sondage n'ont pas pu être repérées.

46 Entendue comme la capacité à comprendre le matériel enseigné en classe, la capacité à performer lors d'un test ou d'un projet et la capacité à se concentrer sur le matériel enseigné en classe.

47 Comme le souligne Cotropia (2019), l'étude repose sur les souvenirs des participantes (celles-ci ayant terminé l'école secondaire depuis quelques années), s'appuie sur un échantillon majoritairement constitué de personnes blanches (73 %), et les personnes à faible revenu y sont sous-représentées. La difficulté à isoler l'effet de la distribution des produits gratuits par rapport à d'autres variables constitue une autre limitation de l'étude.

En France

Selon une enquête menée auprès de 6 518 étudiantes et étudiants, 10 % des personnes sondées ont indiqué avoir manqué l'école ou le travail lors des menstruations « par peur des fuites et que leurs règles soient vues » (FAGE, 2021, p. 8).

En Nouvelle-Zélande

Une enquête menée dans 52 écoles montre que parmi les quelque 3 800 étudiantes ayant des menstruations, 8 % ont déclaré avoir manqué au moins un jour scolaire en raison d'un problème d'accès à des produits menstruels. Dans les écoles situées dans les régions les plus défavorisées, ce taux grimpe à 16 %. En outre, 10 % des élèves de ces régions défavorisées ont indiqué s'absenter plus d'un jour par mois pour cette même raison. L'étude révèle également que les jeunes de deux communautés (*Māori and Pacific students*) sont touchés de façon disproportionnée par l'absentéisme scolaire lié à la précarité menstruelle, comparativement aux élèves de descendance européenne (respectivement 15 %, 14 % et 5 %) (Fleming *et al.*, 2020, p. 1).

► La participation à l'ensemble des activités sociales

Par-delà la fréquentation scolaire, quelques données ont été repérées au Québec et aux États-Unis à propos des répercussions des menstruations sur la participation sociale. Celles relatives au Québec ne permet toutefois pas d'attribuer ses conséquences à un problème d'accès à des produits menstruels (voir l'encadré ci-contre). Quant au sondage mené aux États-Unis en 2021, il révèle que 38 % des 1 036 personnes sondées ayant des menstruations ont manqué une activité au cours de la dernière année en raison d'un problème d'accès à des produits menstruels (U by Kotex et YouGov, 2021).

Selon l'enquête pancanadienne menée en 2019 par Nanos pour Plan International, 59 % des 445 Québécoises interrogées ont dit avoir manqué occasionnellement (47 %) ou régulièrement (12 %) une activité en raison des menstruations ou en raison de la crainte de ne pas avoir accès à des produits menstruels ou à des installations sanitaires adéquates.

Différents commentaires sur la participation sociale des femmes en situation de précarité financière ont été formulés dans les études analysées pour la recension d'écrits. Pour Marni Sommer et ses collègues, qui se sont intéressées aux femmes en situation d'itinérance à New York, l'incapacité à assurer leur hygiène de façon générale (ce qui inclut l'hygiène menstruelle) peut affecter la capacité des femmes itinérantes à entreprendre les démarches nécessaires pour trouver un travail ou un logement, ou même à obtenir de la nourriture (Sommer *et al.*, 2020).

Des collègues de la même équipe de recherche décrivent un « cercle vicieux » pour les femmes en situation d'itinérance :

« [T]hey often lack access to the resources required to avoid leaks and prevent menstrual accidents, thus reducing their chances of maintaining their appearance and blending in with the general public. Perversely, this ability to “pass” as someone conventionally housed plays a vital role in their ability to access precisely those resources — commercial bathrooms, employment opportunities — that would better equip them to manage their menstruation. » (Gruer *et al.*, 2021, p. 2.)

D'autres études évoquent aussi une réticence à sortir de chez soi ou à fréquenter d'autres personnes lors des menstruations (Briggs, 2021; Sebert Kuhlmann *et al.*, 2019), mais sans aborder précisément les contraintes associées aux problèmes d'accès aux produits menstruels.

2.3.3 › La dignité des femmes

Selon plusieurs études, les problèmes d'accès aux produits menstruels soulèvent des enjeux de dignité pour les femmes et les filles. D'abord, l'indisponibilité d'un produit menstruel au moment opportun peut occasionner des fuites de sang apparentes. Comme il est indiqué à la section 1.3, en raison notamment des tabous liés aux menstruations, s'afficher avec des vêtements tachés de sang peut être vécu comme gênant ou humiliant pour une femme, ce qui est mis en évidence dans de nombreux travaux (Secor-Turner, Huseth-Zosel et Ostlund, 2020; Wootton et Morison, 2020). Des participantes à des études indiquent aussi être préoccupées par leurs odeurs corporelles durant les menstruations (Secor-Turner, Huseth-Zosel et Ostlund, 2020; Wootton et Morison, 2020), une situation pouvant être aggravée par des difficultés d'accès à des produits menstruels (voir l'encadré ci-contre).

Bien que le sang menstruel ne sente rien en lui-même, une odeur peut naître notamment au contact de l'air. Changer de produit régulièrement permettrait de remédier à ce problème (Stein et Kim, 2009; U by Kotex, page consultée le 20 juin 2021; North et Oldham, 2011).

Des recherches suggèrent par ailleurs que le simple fait de devoir s'adresser à autrui pour obtenir des produits menstruels représente un enjeu de dignité pour certaines femmes, considérant les mêmes tabous à propos des menstruations (Gruer *et al.*, 2021; Vora, 2020). Selon une étude britannique, les élèves pourraient ressentir de la honte de devoir demander à un membre du personnel d'avoir accès à des produits menstruels, surtout si ce dernier est de sexe masculin (Elston et Hipkiss, 2020).

Par ailleurs, l'enjeu du contrôle de l'accès aux produits est saillant dans certains contextes institutionnels, comme dans des organismes venant en aide aux femmes en situation de précarité financière ou dans des établissements carcéraux⁴⁸. Il a surtout été étudié aux États-Unis et au Royaume-Uni.

⁴⁸ Des études rapportent d'autres enjeux relatifs à la dignité vécus par les femmes incarcérées qui ont des menstruations, par exemple dans le contexte des fouilles à nu (Roberts, 2020; Smith, 2009); des enjeux qui ne seront toutefois pas abordés dans le présent document.

► Dans les organismes venant en aide aux femmes à faible revenu

Dans des études menées auprès de femmes en situation de précarité financière aux États-Unis et au Royaume-Uni, certaines disent se sentir mal à l'aise de devoir demander des produits menstruels au personnel des organismes leur venant en aide, surtout en présence d'hommes assurant la sécurité des lieux (Gruer *et al.*, 2021; Vora, 2020). Une femme résidant dans un refuge offrant des services à long terme au Royaume-Uni emploie l'analogie de la prison pour décrire sa situation :

« I wouldn't want to say this but it's kind of like a prison here, they come and do their checks to see if you're all right which means coming into the flat, and if they don't hear you they'll come into your bedroom. It's like having a warden, and you don't really want to be like "please sir, can I have something for my bleeding." » (Participante citée dans Vora, 2020, p. 38.)

Dans l'enquête menée à New York auprès de 22 femmes ayant vécu une situation d'itinérance et de 15 membres de personnel de la fonction publique ou d'organismes offrant des services, des participantes déplorent que peu de produits menstruels soient donnés à la fois par les organismes, ce qui oblige les femmes à présenter des demandes fréquentes. Une participante qualifie cette situation d'humiliante :

« [T]he humiliation is that you have to keep going back to them and asking them, and when you're asking for, because they have police and security, so it's not private. So you're asking for it in front of NYPD and DHS security, and most of those are male staff. » (Participante citée dans Gruer *et al.*, 2021, p. 4.)

Une autre participante affirme que certaines utilisatrices de ces services se sentent même « harcelées » en raison de l'attitude de certains hommes : *« [T]he women have to go and ask for menstrual products, and then you have the male staff smiling, smirking at them... Women feel that they're being discriminated against, harassed, sexually harassed because they're menstruating. »* (Participante citée dans Gruer *et al.*, 2021, p. 5.)

En outre, l'enjeu de l'accès aux produits menstruels n'est pas le seul qui peut affecter la dignité des femmes en situation de précarité financière durant les menstruations. En témoignent les constats issus d'enquêtes menées auprès de femmes en situation d'itinérance qui sont présentés dans l'encadré ci-dessous.

Autres enjeux à considérer pour les femmes en situation d'itinérance

L'accès à des toilettes sécuritaires est un enjeu pour les femmes en situation d'itinérance. En effet, les toilettes publiques ouvertes à toute la population (et non pas seulement à la clientèle de certains commerces) sont peu nombreuses dans plusieurs grandes villes des États-Unis et certaines sont fermées la nuit (Sebert Kuhlmann *et al.*, 2019; Gruer *et al.*, 2021; Sommer *et al.*, 2020). Par ailleurs, certaines femmes ont peur d'utiliser les toilettes publiques la nuit, craignant d'être agressées à la sortie (Sebert Kuhlmann *et al.*, 2019). Dans une étude qualitative menée auprès de femmes en situation de précarité financière, les auteures rapportent que plusieurs femmes attendent ainsi l'arrivée du jour pour se rendre aux toilettes, ce qui entraîne parfois une utilisation prolongée des produits menstruels : « *Some women simply waited all night until they could get to a safe location in a public restroom, day shelter, or soup kitchen during daylight hours. During the winter, women often went 12-14 hours overnight without using a toilet or changing their pad or tampon.* » (Sebert Kuhlmann *et al.*, 2019, p. 242.) De plus, sans accès à des toilettes, certaines femmes décident de changer de produit menstruel à l'extérieur, par exemple dans une station de métro.

L'accès à un endroit pour se laver est également un enjeu pour les femmes en situation d'itinérance de manière générale, mais celui-ci est exacerbé pendant les menstruations. Pour Marni Sommer et ses collègues, les femmes qui n'ont pas accès à des installations sanitaires vont souvent passer de longues périodes sans se laver, ce qui peut affecter leur estime d'elles-mêmes et leur confiance en soi. Elles écrivent : « *This constant threat of feeling "dirty" or unclean, combined with pervasive menstrual stigma, took a toll on their self-esteem, their confidence, and their sense that they can be respected in the world around them.* » (Sommer *et al.*, 2020, p. 6.)

Un avis portant sur l'itinérance à Montréal réalisé par le Conseil des Montréalaises en 2017 fait écho à ces préoccupations. Il y est rapporté que les femmes ayant vécu une situation d'itinérance qui ont été rencontrées dans le cadre de l'élaboration de l'avis ont suggéré que la Ville pourrait « faciliter l'hygiène des femmes en mettant à leur disposition des douches non mixtes et sécuritaires ainsi que des toilettes publiques dans les parcs » (Conseil des Montréalaises, 2017, p. 19). C'est dans cette optique que deux recommandations de cet avis formulées à la Ville ont trait à la construction « de toilettes publiques gratuites dans les parcs » et au financement « de laveuses, de sècheuses [et] de matériel d'hygiène » (Conseil des Montréalaises, 2017, p. 24).

► Dans les établissements carcéraux

Dans certains établissements carcéraux des États-Unis, les femmes doivent demander à un membre du personnel pour obtenir des produits menstruels gratuits, ce qui soulève des enjeux de pouvoir⁴⁹. Une personne ayant été incarcérée dans une prison américaine en témoigne en ces termes : « *Asking for something you need crystallizes the power differential between inmates and guards; the officer can either meet your need or he can refuse you, and there's little you can do to influence his choice.* » (Bozelko, 2020, p. 50.)

49 Pour plus d'information à ce sujet, consulter Greenberg (2017) ou Roberts (2020).

L'organisme Correctional Association of New York (CANY)⁵⁰ a mené en 2015 une enquête auprès de femmes incarcérées dans l'État de New York, où les femmes reçoivent 24 serviettes jetables gratuites par mois. Il en ressort que 54 % des 957 participantes ont affirmé ne pas avoir suffisamment de produits menstruels pour couvrir leurs besoins.

En outre, plusieurs des femmes interrogées ont signalé que la faible qualité des produits les oblige à utiliser plusieurs produits à la fois. La quantité fournie de produits est alors épuisée plus rapidement que si les produits avaient été de meilleure qualité. Par ailleurs, le rapport fait état d'un établissement où les femmes doivent montrer au personnel un sac rempli de produits usagés avant de pouvoir en obtenir d'autres, une pratique jugée « dégradante » par l'organisme (Kraft-Solar, 2015, p. 67, traduction libre). Des produits additionnels peuvent aussi être achetés avec l'argent personnel, mais leurs prix sont jugés prohibitifs pour certaines femmes ayant peu de ressources financières ou de soutien de l'entourage (Kraft-Solar, 2015).

Des témoignages rapportés dans les médias font état de femmes incarcérées aux États-Unis qui ont été contraintes de subir certaines formes de violence sexuelle pour obtenir des produits menstruels (Jeltsen, 2016; Heyboer et Livio, 2020). Un rapport produit par le Département de la Justice américaine (portant sur un établissement carcéral en particulier) dénonce aussi cette situation : « *Prisoners are compelled to submit to unlawful sexual advances to either obtain necessities, such as feminine hygiene products and laundry service, or to avoid punishment.* » (U.S. Department of Justice, 2014, p. 3.) Aucune donnée ne permet toutefois de statuer sur la fréquence de ce phénomène.

2.4 › En bref

Somme toute, la recension des écrits montre que les enjeux liés à l'accès à des produits menstruels dans les pays à revenu élevé retiennent une attention toute récente dans les recherches, et demeurent encore relativement peu étudiés. La situation est telle que, en 2019, le gouvernement du Royaume-Uni a mis sur pied un groupe de travail dans le but, notamment, d'améliorer les connaissances sur le sujet (GOV.UK, Government Equalities Office, 2019). Les études réalisées montrent néanmoins que **toute femme est susceptible d'éprouver une difficulté d'accès, en raison de l'imprévisibilité des menstruations et de l'indisponibilité des produits menstruels dans les toilettes publiques. Les enjeux d'accès à des produits menstruels se posent toutefois avec acuité pour les femmes à faible revenu,** et sont susceptibles d'entraîner des effets de différente nature, notamment sur leur santé ou sur leur participation sociale.

⁵⁰ L'organisation se présente comme « *the only independent organization in New York with authority under state law to monitor prisons and report our findings to the legislature and the broader public* » (CANY, page consultée le 25 juin 2021).

Des initiatives visant à favoriser l'accès aux produits menstruels

Plusieurs initiatives visant à favoriser l'accès aux produits menstruels voient le jour dans différentes régions de l'Occident. Diversifiées sur le plan de leur portée et de leurs modalités d'application, de telles mesures ont été adoptées très récemment ou sont en cours d'adoption au moment d'écrire ces lignes. L'effervescence est telle que deux chercheuses qualifient la présente période de *law's menstrual moment*, une expression indiquant que les menstruations attirent aujourd'hui l'attention des législatures un peu partout dans le monde, à la suite des mobilisations citoyennes des dernières années (Steele et Goldblatt, 2020, p. 1).

Le Québec s'inscrit d'ailleurs dans cette mouvance, puisque des mesures sont mises en place à l'échelle de certaines municipalités et de quelques établissements d'enseignement, et qu'une réflexion est amorcée au sein du gouvernement du Québec.

Le chapitre qui s'amorce vise à présenter les différentes mesures repérées grâce à la recension des écrits réalisée au Conseil du statut de la femme à l'hiver et au printemps 2021 (voir l'encadré à la page suivante), à commencer par celles mises en place en Écosse vu leur large portée et leur caractère fondateur (section 3.1). Sont ensuite décrites celles qui sont mises en œuvre dans diverses régions du monde, à l'échelle des établissements d'enseignement (section 3.2), d'organismes qui interviennent auprès des personnes vulnérables (section 3.3), des établissements carcéraux (section 3.4), de certains lieux publics ou milieux de travail (section 3.5) et au sein des administrations municipales québécoises (section 3.6).

La portée et les limites de la recension des écrits effectuée au Conseil du statut de la femme

La recension des écrits réalisée aux fins de la préparation de la présente étude est axée sur l'Occident. Pour repérer les initiatives visant à faciliter l'accès aux produits menstruels à l'extérieur du Québec, des articles portant sur les plus récentes mesures législatives dans ce domaine et rédigés par des spécialistes en droit ou en sciences sociales ont été analysés (Cotropia, 2021; Crawford et Waldman, à paraître; Crawford *et al.*, 2020; Steele et Goldblatt, 2020). Une veille médiatique a aussi été réalisée en complément. Les documents officiels (soit des textes législatifs, des politiques ou des programmes) relatifs aux initiatives ont ensuite été repérés et analysés.

Pour les initiatives québécoises, les mesures ont été repérées principalement grâce à des reportages sur le sujet. L'information rapportée provient toutefois des sites officiels des administrations municipales, de procès-verbaux de séances publiques ou de bulletins municipaux. Les écrits ayant pour objectif de promouvoir des projets (ex. : des campagnes de sensibilisation et des pétitions) sont davantage abordés à la section 4.1, qui porte sur les points de vue sur le sujet.

Vu le caractère embryonnaire de plusieurs mesures annoncées ou adoptées, peu d'entre elles ont fait l'objet d'évaluation. Tous les résultats accessibles en juin 2021 sont présentés dans ce qui suit.

3.1 › Le modèle écossais : un accès pour toutes à des produits menstruels gratuits

Sur la scène internationale, l'**Écosse est considérée comme une pionnière** en matière d'accessibilité des produits menstruels, considérant que :

- l'ensemble des milieux de l'éducation (de tous les ordres d'enseignement) sont tenus de fournir des produits menstruels gratuits dans leurs établissements depuis 2018 (Scottish Government, 2018e);
- le parlement écossais a été le premier au monde, en 2020, à adopter une loi⁵¹ garantissant un accès universel à des produits menstruels gratuits (Scottish Government, 2020).

Entrée en vigueur en 2021, la loi écossaise fait suite à une série d'initiatives financées par le gouvernement depuis 2017. Elle vise ainsi à étendre et à pérenniser l'accès à des produits menstruels gratuits en Écosse qui était déjà promu à certains égards depuis quelques années (voir le tableau 4). Cette législation s'inscrit dans la foulée de diverses mesures prises pour assurer un accès aux produits menstruels gratuits et normaliser les menstruations⁵².

La précarité menstruelle apparaît comme le principal enjeu qui a motivé l'action des parlementaires écossais dans ce domaine, comme l'indique un document d'orientation qui accompagne le projet de loi (Scottish Parliament, 2019b). Y sont mentionnés notamment les effets négatifs de la précarité menstruelle sur la santé, sur la fréquentation scolaire, sur la présence au travail et sur la participation aux loisirs. D'autres objectifs sont également évoqués pour justifier cette action gouvernementale, soit la volonté d'éliminer les tabous entourant les menstruations et la poursuite de l'égalité entre les genres (Scottish Government, 2019a; Scottish Parliament, 2019b).

51 Le titre officiel de la loi est *Period Products (Free Provision) (Scotland) Bill*.

52 Les autres actions du gouvernement écossais incluent les suivantes : « [S]upporting Hey Girls to develop a Locator App that helps people access free products[,] promoting wider period dignity through a certification scheme for the private sector[,] campaigning to remove the stigma surrounding periods through the current #TalkPeriods campaign [and] reviewing wider community access to ensure period products reach those who need them most. » (Scottish Government, 2020).

La loi écossaise comporte trois volets : l'un garantit l'accès à des produits menstruels gratuits à l'ensemble des personnes qui ont des menstruations (le régime universel), les deux autres visent respectivement les milieux de l'éducation et certains organismes publics. Pour l'ensemble de ces volets, la loi prévoit notamment que :

- les produits menstruels doivent être obtenus raisonnablement facilement et d'une manière qui garantit la dignité des personnes (art 6.A.a);
- différents produits menstruels doivent être offerts aux personnes, pour permettre un choix raisonnable (art 6.A.b).

Les particularités de chacun des trois volets ainsi que des éléments concernant les autorités qui en ont la responsabilité sont présentés sommairement dans ce qui suit, sur la base du texte de la loi, d'une série de documents préparés dans le contexte de l'élaboration du projet de loi⁵³ ainsi que de communiqués de presse et d'information qui furent publiés sur des sites Internet émanant des autorités de l'Écosse. Le vocabulaire neutre utilisé pour décrire les personnes visées par les mesures mises en place reflète les termes employés dans les sources écossaises officielles⁵⁴.

Tableau 4 › Principales mesures financées par le gouvernement écossais avant l'adoption de la loi de 2020

Date de début	Initiative	Population ciblée (parmi les personnes ayant des menstruations)	Somme attribuée
Septembre 2017	Projet pilote d'Aberdeen (et son prolongement)	Personnes à faible revenu Élèves/population étudiante	54 500 £
Mai 2018	Initiative visant les personnes à faible revenu (extension d'un volet du projet d'Aberdeen)	Personnes à faible revenu	0,5 million £
	Initiative visant le parlement	Personnel travaillant au parle- ment et personnes de passage	n. d.
Août 2018	Initiative visant l'ensemble des milieux de l'éducation	Élèves/population étudiante	5,2 millions £
Janvier 2019	Initiative visant un élargissement de l'accès aux produits menstruels dans les lieux publics	Population générale	4 millions £
Octobre 2019	Initiative visant les clubs sportifs	Personnes utilisatrices des clubs sportifs	50 000 £

n. d. : Donnée non disponible.

Sources : Scottish Government (2019a; 2019b; 2019c; 2018a; 2018c, 2018d; 2018e; 2017b) et BBC (2018).

53 Ces documents (Scottish Parliament, 2020a, 2020b, 2019a, 2019b) contiennent une foule de renseignements pertinents. Toutefois, comme ils n'ont pas été formellement endossés par les parlementaires écossais et qu'ils ont été produits avant l'adoption du projet de loi, il est apparu nécessaire d'établir une distinction entre le texte de la loi et les autres sources.

54 Les filles, les femmes, les personnes non binaires et les personnes trans sont ciblées par les mesures élaborées en Écosse, comme le précisent divers documents produits par le parlement écossais. Ces différentes catégories de personnes ne sont toutefois pas mentionnées dans le texte de la loi, au profit de termes neutres (« personnes », « population ayant des menstruations »).

3.1.1 › Le régime universel

Le régime universel (*universal scheme*) s'adresse à l'ensemble de la population écossaise qui a des menstruations. Sa mise en œuvre est sous la responsabilité des autorités locales (voir l'encadré ci-contre). La loi prévoit notamment que :

- les autorités locales doivent s'assurer que les produits menstruels soient généralement accessibles gratuitement à toutes les personnes qui en ont besoin (art 1.1);
- la quantité de produits offerts doit être suffisante pour couvrir l'ensemble des besoins de chaque personne alors qu'elle se trouve en Écosse (art 1.2);
- les produits peuvent être récupérés par une autre personne que celle qui en a besoin, selon certaines conditions (art 1.3a).

L'Écosse comprend 32 autorités locales (*local authorities*) chargées des services publics dans plusieurs domaines, notamment l'éducation et les services sociaux. Chaque autorité locale est dirigée par un conseil élu (Scottish Government, 2017a).

Un document d'orientation produit dans le contexte de l'élaboration du projet de loi fournit des renseignements supplémentaires sur les caractéristiques du régime universel tel qu'il a été conçu au départ. Ceux-ci sont résumés dans le tableau 5.

Tableau 5 › Caractéristiques du régime universel de l'Écosse selon le document d'orientation

Caractéristiques	Précisions
Modèle <i>opting in</i>	Les personnes souhaitant obtenir des produits menstruels en vertu du régime universel devront en faire la demande selon les procédures établies.
Admissibilité universelle	Aucun critère ne devrait être posé en matière d'âge, de genre ou de revenu pour l'obtention des produits gratuits. Aucune preuve d'adresse ni aucune référence ne devrait être exigée, pour ne pas exclure les personnes en situation d'itinérance et pour minimiser la stigmatisation pouvant être associée au fait de demander des produits gratuits.
Sans limite de produits	Considérant la variabilité des besoins individuels, aucune limite quant au nombre de produits pouvant être réclamés ne devrait être fixée, ni la fréquence à laquelle une personne peut en faire la demande, mais une intervention sera possible si une personne tente clairement d'obtenir plus de produits que ceux qui lui sont nécessaires.

Source : Scottish Parliament, 2019b.

Concrètement, chaque autorité locale détermine son offre de produits menstruels et ses modes de distribution, les modalités devant toutefois satisfaire aux exigences de la loi. À titre d'exemple, selon l'information diffusée sur les sites Internet de conseils de trois autorités locales écossaises (Aberdeenshire Council, Argyll and Bute Council, Aberdeen City Council)⁵⁵, il en ressort les constats suivants.

- Une autorité locale offre à la population de récupérer les produits en personne à des endroits déterminés (Aberdeen City), une autre propose un système de commande en ligne avec livraison gratuite (Aberdeenshire), alors que ces deux options sont offertes dans le troisième cas (Argyll et Bute).
- Dans les trois régions, l'offre de produits gratuits est généreuse et diversifiée, et elle comprend des produits réutilisables et jetables. Les personnes visées sont invitées à faire un choix parmi différentes options.
- Une certaine ambiguïté quant à l'universalité du régime peut être relevée dans le cas de Argyll et Bute, où il est mentionné sur le site Internet que le système de commande en ligne s'adresse aux personnes de la communauté « qui ne sont pas en mesure de se payer des produits menstruels en ce moment » et aux jeunes (Argyll and Bute Council, page consultée le 28 mai 2021, traduction libre). Aucune preuve de revenu n'est toutefois exigée. Dans le cas des deux autres autorités locales, aucune mention similaire n'a été repérée.

Théoriquement, toutes les personnes ayant des menstruations peuvent bénéficier de produits gratuits en vertu du régime universel écossais. Selon une estimation réalisée par le gouvernement écossais, ce dernier s'attend toutefois à ce qu'une fraction de la population qui a des menstruations en fasse la demande, cette proportion se situant à 5 % en 2019-2020 pour les initiatives similaires déjà en place⁵⁶ et à 43 % en 2026-2027 pour le scénario où la croissance de la demande serait la plus forte (Scottish Parliament, 2020b). Selon les prévisions initiales, il était attendu que les femmes à faible revenu en soient les principales utilisatrices (Scottish Parliament, 2019a).

3.1.2 › Les milieux de l'éducation

Le second volet de la loi écossaise vise les milieux de l'éducation de tous les ordres d'enseignement. La loi prévoit notamment que :

- les prestataires de services éducatifs (*education providers*) sont tenus d'offrir gratuitement des produits menstruels aux élèves ou à la population étudiante selon des procédures établies et maintenues par chaque prestataire (art 5.1);
- des produits menstruels doivent être offerts à au moins un endroit dans chaque bâtiment fréquenté par les élèves ou la population étudiante (art 5.3);
- les produits offerts doivent suffire à couvrir tous les besoins d'une personne tout au long du calendrier scolaire (art 5.5).

⁵⁵ Ces régions ont été choisies au hasard à partir de la liste des autorités locales d'Écosse. Les données repérées sont consultables sur les sites de Aberdeen City Council (page consultée le 28 mai 2021), Aberdeenshire Council (page consultée le 28 mai 2021) et de Argyll and Bute Council (page consultée le 28 mai 2021).

⁵⁶ La proportion a été estimée à partir des fonds accordés aux autorités locales pour différentes initiatives en 2019-2020 (voir le tableau 4). Le « régime universel » n'avait toutefois pas d'équivalent avant l'adoption de la loi.

Comme dans le cas du régime universel, chaque établissement d'enseignement doit mettre en place son propre modèle⁵⁷. Les modalités d'application, pouvant varier sensiblement d'un cas à l'autre, seront présentées dans la section 3.2 relative aux établissements d'enseignement.

3.1.3 › Les organismes publics

Le troisième volet de la loi écossaise vise les organismes publics. La loi prévoit que des « organismes publics désignés » (*specified public service bodies*) doivent s'assurer que des produits menstruels sont accessibles gratuitement dans leurs locaux (art 6.1) pour couvrir les besoins des personnes alors qu'elles s'y trouvent (Scottish Parliament, 2020a). La définition d'un « organisme public » (*public service body*), aux fins de la loi, correspond à un organisme répondant à deux critères, soit :

- être constitué par un texte législatif ou en vertu d'un texte législatif;
- avoir pour mission de fournir des services publics ou de défendre l'intérêt public.

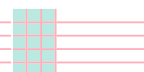
La désignation des organismes visés par la législation se fait par voie réglementaire. Aucune information plus précise n'était accessible sur ce volet au moment d'écrire ces lignes.

Plusieurs dispositions de la loi déterminent les obligations des « autorités responsables » qui renvoient, selon le cas, à l'autorité locale, au prestataire de services éducatifs ou à l'organisme public désigné. Ainsi, la loi prévoit que chaque autorité responsable doit :

- émettre une « déclaration sur l'exercice des fonctions »;
- tenir une consultation auprès de personnes utilisatrices pour déterminer notamment quels produits devraient être offerts et de quelle façon;
- fournir de l'information à la population, notamment sur les modalités pour obtenir des produits gratuits.

En somme, le modèle écossais a une portée très large. Il est théoriquement possible pour n'importe qui d'obtenir des produits menstruels gratuitement, et ce, pour couvrir l'ensemble de ses besoins. Les produits menstruels demeurent néanmoins offerts en magasin.

⁵⁷ Pour des exemples, consulter notamment les sites de l'Université d'Édimbourg (page consultée le 28 mai 2021), de l'Université de Stirling (University of Stirling Students' Union, page consultée le 28 mai 2021) ou de l'Open University (page consultée le 28 mai 2021).



3.2 › Dans les établissements d'enseignement

À la lumière de la recherche réalisée aux fins de la présente étude, le milieu de l'éducation représente le secteur où les initiatives qui visent à offrir des produits menstruels gratuitement sont les plus nombreuses sur la scène internationale. En plus des mesures déjà adoptées par divers gouvernements, d'autres ont été annoncées et devraient voir le jour dans un avenir proche, comme en France⁵⁸ et dans différents États australiens⁵⁹. Ont aussi été repérées de nombreuses initiatives à l'échelle locale, élaborées par exemple par des municipalités⁶⁰ ou des établissements scolaires. Quelques initiatives ont aussi vu le jour au Québec (voir l'encadré ci-après).

Dans ce qui suit, après la présentation de considérations générales (section 3.2.1), une attention particulière est portée aux mesures implantées dans dix régions du monde, soit en Colombie-Britannique (section 3.2.2), dans six États américains (section 3.2.3), en Écosse (section 3.2.4), en Angleterre (section 3.2.5) et en Nouvelle-Zélande (section 3.2.6), avant d'en proposer une brève analyse comparative (section 3.2.7). Le choix de ces dix régions s'appuie sur deux critères : d'une part, seules les initiatives gouvernementales ont été considérées; d'autre part, la présence d'une loi, d'une politique ou d'une directive décrivant les modalités de la mesure adoptée était nécessaire. Ainsi, les cas pour lesquels seul un communiqué ou un article de presse a été repéré (notamment la Nouvelle-Écosse⁶¹, l'Île-du-Prince-Édouard⁶², le pays de Galles⁶³ et des États australiens⁶⁴) ont été écartés, considérant le peu de renseignements accessibles, à l'heure actuelle, sur les modalités retenues.

Initiatives mises en œuvre à l'Université McGill et au Cégep de Trois-Rivières

Depuis 2017, des serviettes et des tampons jetables sont fournis gratuitement à l'Université McGill. À la suite d'une résolution du Conseil législatif de l'Association étudiante de l'Université McGill (AEUM), le Projet d'hygiène menstruelle a été lancé pour réduire le fardeau financier lié à l'utilisation de produits menstruels. Grâce aux frais payés chaque année par les membres de l'AEUM, des serviettes et des tampons jetables sont ainsi distribués à différents endroits sur le campus, dont la liste est diffusée sur le site Web de l'Association (AEUM, 2021).

En janvier 2021, l'Association générale des étudiants du Cégep de Trois-Rivières (AGECTR) a mis sur pied un projet environnemental visant à offrir gratuitement une coupe menstruelle aux étudiantes. Le projet a bénéficié d'une aide financière de 16 000 \$ à même le Fonds vert de l'AGECTR. L'objectif consiste à « aider une partie de ses membres en cette période financière plus précaire », selon Justine Viviers, vice-présidente aux affaires environnementales de l'AGECTR (Trahan, 2021). Une centaine de coupes menstruelles a ainsi été distribuée en moins de trois jours, et ce, bien que les étudiantes aient été moins nombreuses sur le campus en raison de la pandémie.

58 En France, le gouvernement a annoncé en 2021 que « la distribution gratuite de protections menstruelles au sein des universités françaises va se généraliser à partir de la prochaine rentrée universitaire » (France. Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, 2021). Des initiatives existaient déjà dans certaines universités.

59 Pour plus de détails, consulter Keck (2021) ou Turner-Cohen (2020).

60 À titre d'exemple, la ville de Delémont, en Suisse, ou la ville de Liège, en Belgique (Moran Garcia, 2021; RFJ, 2020).

61 En Nouvelle-Écosse, un communiqué de presse paru en 2019 indique qu'environ 367 écoles et 40 000 élèves de la 4^e à la 12^e année sont visées par la distribution gratuite de produits menstruels. Les précisions suivantes sont fournies : « *Each school will decide how and where these products will be made available. All schools will be provided posters that include a blank space, where they can fill in where students can find these products.* » (Nova Scotia Government, 2019.)

62 Des médias rapportent une annonce du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard selon laquelle des produits menstruels gratuits seront offerts aux élèves. Peu d'information est fournie à son sujet, mis à part que les étudiantes des ordres postsecondaires ne sont pas concernées, que des produits menstruels gratuits seront aussi offerts à des banques alimentaires et à des refuges pour personnes en situation d'itinérance, et que les coûts annuels du programme sont estimés à 15 000 \$ (Fraser, 2020; Neatby, 2020).

63 Pour plus d'information, consulter l'article de la BBC (2020).

64 Pour plus d'information, consulter les communiqués officiels (Victoria State Government, Education and Training, 2020; Premier of South Australia, 2021).

3.2.1 › Quelques considérations générales

Diverses méthodes de distribution des produits menstruels sont possibles (Elston et Hipkiss, 2020; Scottish Government, 2018b) :

- un accès via le personnel (demande présentée à une enseignante, une infirmière ou un infirmier, un tuteur ou une tutrice, ou à un membre du personnel de soutien);
- des produits distribués à l'accueil (ex. : réception) ou à un autre endroit centralisé dans l'école (ex. : infirmerie);
- des produits en libre accès dans les salles de bain ou dans les cabines de toilettes (derrière chaque porte);
- des produits distribués en accès limité dans les toilettes (ex. : machine distributrice qui fournit un certain nombre de produits à la fois);
- des cartes prépayées ou des bons d'achat permettant un échange contre des produits gratuits dans un magasin⁶⁵;
- un système de commande en ligne qui permet de recevoir les produits chez soi.

La méthode de distribution est largement tributaire du type de produits offerts. À titre d'exemple, les produits réutilisables ne sont jamais en libre accès, en raison de leurs coûts plus élevés.

3.2.2 › En Colombie-Britannique

En 2019, le gouvernement de la Colombie-Britannique a adopté une politique selon laquelle les conseils scolaires (*boards of education*) doivent fournir des produits menstruels à l'ensemble des élèves⁶⁶ qui pourraient en avoir besoin⁶⁷ (Government of British Columbia, page consultée le 27 mai 2021). De tels produits doivent être offerts gratuitement, facilement et discrètement dans les toilettes aux élèves de toutes les identités de genre et de manière constante (c'est-à-dire sans problème d'approvisionnement) de sorte que les élèves n'aient pas à subir de stigmatisation. De plus, de l'information pertinente sur les produits doit être fournie à la population étudiante.

Les conseils scolaires doivent élaborer des politiques et des procédures relatives à la distribution des produits menstruels dans leurs écoles. Celles-ci doivent faire l'objet de promotion auprès des élèves.

Les politiques et les procédures doivent incorporer le point de vue de la population étudiante et faire l'objet d'une évaluation pour s'assurer qu'elles répondent à ses besoins (Government of British Columbia, page consultée le 27 mai 2021).

65 La méthode des cartes prépayées et celle des bons d'achats ont été testées dans un projet pilote mené en Écosse (voir la section 3.2.4). La première ne garantit pas que l'argent sera dépensé pour l'achat de produit menstruel. Peu d'information est donnée au sujet de la seconde méthode, sinon qu'elle était la préférée d'un faible nombre de participantes au projet pilote (Scottish Government, 2018b).

66 La politique ne traite que des « écoles publiques », sans mentionner de groupe d'âge. L'enseignement postsecondaire est toutefois clairement exclu.

67 Ce critère (*to all students who may require them*) peut être interprété de deux manières : « en avoir besoin » pour des raisons financières (précarité financière) ou « en avoir besoin » pour des raisons biologiques (toutes les personnes qui ont des menstruations).

Selon le gouvernement britanno-colombien, cette mesure a notamment pour objectif de remédier à la précarité menstruelle pouvant affecter différentes sphères de la vie des élèves : « *[T]his new requirement ensures that students in low-income households do not need to fall behind in their education, extracurriculars or social participation* » (Government of British Columbia, 2019, p. 47). Elle s'inscrit dans la foulée d'une initiative semblable adoptée préalablement par un conseil scolaire britanno-colombien.

3.2.3 › Aux États-Unis

Au cours des dernières années, plus de 25 États américains ont considéré l'idée de fournir des produits menstruels gratuits aux élèves des écoles secondaires, selon l'analyse de Cotropia (2021), chercheur en droit. Parmi eux, six ont adopté une loi en ce sens, soit la Californie, l'État de New York, l'Illinois, le New Hampshire, le Tennessee et la Virginie⁶⁸. Pour sa part, l'État de la Géorgie a consacré un million de dollars américains⁶⁹ à une initiative en la matière dans son budget pour l'année financière 2019-2020, sans toutefois garantir la pérennité de cette mesure (Cotropia, 2021; Crawford et Waldman, à paraître).

Dans tous les cas, des produits menstruels jetables sont distribués dans les toilettes des écoles secondaires publiques⁷⁰. Les exigences quant aux toilettes visées varient toutefois : les produits menstruels doivent parfois se trouver dans les toilettes des femmes (ex. : Tennessee), dans l'ensemble des toilettes neutres et de celles destinées aux filles (ex. : New Hampshire), dans la moitié des toilettes de l'école (ex. : Californie), alors qu'il est parfois simplement question de « toilettes », sans précision (ex. : Virginie). Comme les produits sont offerts dans les toilettes, il est possible de déduire que les besoins ciblés sont ceux qui se manifestent alors que les élèves ou les étudiantes sont sur place.

Toutes ces initiatives visent les écoles secondaires et la plupart incluent aussi les écoles primaires. Les particularités suivantes peuvent toutefois être relevées.

- Dans certains cas, comme en Californie et au Tennessee, seules les écoles qui correspondent à certains critères socioéconomiques (ex. : 40 % des élèves sont à faible revenu) sont tenues de fournir des produits menstruels gratuitement.
- Les mesures adoptées sont parfois des « mandats non provisionnés » (*unfunded mandates*), c'est-à-dire que les établissements scolaires sont tenus de fournir des produits menstruels gratuitement, sans qu'ils ne reçoivent de sommes additionnelles à cette fin de la part de l'État (Cotropia, 2021, p. 4). Selon Cotropia (2021), c'est le cas en Illinois et dans l'État de New York. L'auteur signale par ailleurs qu'un mandat initialement provisionné pourrait devenir non provisionné.

68 Les articles de loi qui précisent la portée des mesures annoncées sont rapportés à l'annexe 1.

69 Un autre montant de 500 000\$ était consacré, dans le même budget, à une initiative pour les femmes à faible revenu (Prabhu, 2019).

70 Seul l'État de New York inclut explicitement des produits autres que les tampons et les serviettes jetables, sans toutefois préciser de quel produit il s'agit (New York State. Education Department, 2018).

3.2.4 › En Écosse

Tel qu'il a été mentionné à la section 3.1, depuis 2018, tous les établissements d'enseignement d'Écosse doivent fournir gratuitement des produits menstruels aux élèves et aux étudiantes. Chaque établissement est tenu de déterminer les produits qu'il offre et leurs modalités de distribution. L'objectif du gouvernement écossais est de combler l'ensemble des besoins des jeunes en produits menstruels durant le calendrier scolaire, ce qui peut inclure les matins, les soirs et les fins de semaine. Le document explicatif qui accompagne le projet de loi précise que l'établissement n'est pas tenu de répondre aux besoins de la population étudiante qui suit des cours à l'étranger ou à distance, mais que les personnes présentes dans les écoles et sur les campus sont autorisées à faire des provisions pour la durée du calendrier scolaire (Scottish Parliament, 2020a; 2020b; 2019a). Il reste que les jeunes peuvent, comme le reste de la population, se prévaloir du régime universel, par exemple durant les vacances scolaires (Scottish Parliament, 2020a).

Avant la mise en place de l'initiative de 2018, le gouvernement écossais avait financé, en 2017, un projet pilote à Aberdeen, dont l'un des deux volets concernait le milieu de l'éducation. Dans tous les établissements qui y ont pris part, soit une université, un collège, trois écoles secondaires et une école primaire, les produits étaient distribués sur demande à quiconque les demandait à une association étudiante (collège et université) ou un membre du personnel (écoles primaire et secondaires). Deux autres méthodes ont aussi été testées : un accès libre aux produits dans les toilettes (pour une école secondaire) et une carte prépayée pour l'achat de produits (pour deux étudiantes du postsecondaire). Un rapport d'évaluation⁷¹ de ce projet pilote permet de dégager quelques grands constats (Scottish Government, 2018b).

- Le fait de devoir s'inscrire formellement pour prendre part au projet pilote représente un obstacle à la participation. Dans les écoles secondaires, la gêne des élèves et le moment auquel le projet a commencé (soit à l'approche des vacances scolaires) ont aussi été établis comme des obstacles à la participation. Des responsables du projet ont d'ailleurs souligné qu'il était difficile de recruter des participantes. L'une d'entre elles a observé qu'il semblait plus facile pour les étudiantes de recueillir des produits quand elles étaient en groupe, par exemple pendant un cours.
- Peu de personnes sondées ont dit avoir apprécié l'accès à des produits gratuits sur demande auprès du personnel ou d'un membre de l'association étudiante. L'accès libre dans les toilettes de l'établissement, la commande en ligne et la carte prépayée ont récolté un plus grand appui.
- L'école secondaire ayant testé l'accès libre aux produits dans les toilettes a cessé de le faire, vu ses effets négatifs sur la propreté des lieux : des produits étaient jetés dans les toilettes et lancés à travers la salle de bain. La responsable du projet a toutefois indiqué que des problèmes de propreté existaient au préalable dans son établissement, et qu'une telle méthode aurait pu fonctionner ailleurs.
- La majorité des personnes participantes au projet d'Aberdeen ont mentionné avoir un intérêt pour les produits réutilisables, même si elles ne les avaient jamais utilisés.

71. Au total, 270 personnes ont participé au projet pilote dans le milieu de l'éducation. En plus de l'information colligée sur la demande en produits menstruels durant le projet, des données ont été recueillies au début et à la fin de celui-ci, par la voie de questionnaires pour les élèves et les étudiantes, et d'entrevues parmi les responsables du projet.

3.2.5 › En Angleterre

En 2019, le gouvernement anglais a annoncé qu'il fournirait gratuitement des produits menstruels à l'ensemble des élèves des écoles publiques du primaire et du secondaire ainsi qu'au sein des collèges qui accueillent des élèves de 16 à 19 ans. Il vise à combler les besoins en produits menstruels exclusivement pendant les heures de classe⁷². Le gouvernement britannique est clair à cet effet : « *This scheme is for all learners who need to access period products in their place of learning in order to access education. It is not a universal offer of free period products to everyone under the age of 19. This would be prohibitively costly and would not represent good value for taxpayers' money.* » (GOV.UK, Department for Education, 2020.)

Le programme anglais a été implanté en 2020 et a été renouvelé pour l'année 2021. Chaque établissement a droit à un montant pour l'achat de produits menstruels, qui est calculé en fonction du nombre d'élèves de sexe féminin en âge d'avoir ses menstruations (GOV.UK, Department for Education, 2020). Il demeure toutefois libre du choix des produits offerts et des méthodes de distribution. La participation au programme est facultative, et environ la moitié des établissements admissibles avaient passé au moins une commande en décembre 2020 (GOV.UK, Department for Education, 2021).

Un premier rapport administratif publié en 2021 révèle que la valeur des commandes passées par les établissements scolaires anglais pour 2020 correspond à 2 791 000 £, soit 48 % du montant qui avait été alloué à cette fin⁷³. Le rapport fournit aussi quelques indications sur la popularité de différents produits menstruels, bien que cette popularité puisse être davantage le reflet des choix effectués par les établissements que des préférences des élèves (GOV.UK, Department for Education, 2021) :

- les serviettes représentent environ les deux tiers de tous les produits commandés par les établissements scolaires, alors que les tampons représentent la quasi-totalité du reste;
- toutes les écoles primaires qui ont participé au programme ont commandé des serviettes, mais seulement 13 % d'entre elles ont commandé des tampons;
- 70 % des produits commandés étaient des produits standards, alors que 30 % étaient « écologiques » (c'est-à-dire des produits jetables moins polluants ou biologiques, ou encore des produits réutilisables).

⁷² Par exemple, si une élève a ses menstruations, il est attendu qu'elle arrive le matin avec un produit menstruel acheté par ses propres moyens ou par ses parents.

⁷³ Une situation qui s'explique sans doute en partie par la fermeture des établissements scolaires durant une grande période au cours de l'année 2020 en raison de la pandémie de la COVID-19.

3.2.6 › En Nouvelle-Zélande

En 2020, dans le but de remédier aux problèmes d'accès aux produits menstruels et à leurs effets sur la participation sociale des jeunes, le gouvernement de Nouvelle-Zélande s'est engagé à fournir gratuitement de tels produits à l'ensemble des élèves des écoles publiques et des « kura »⁷⁴ (New Zealand, Ministry of Education, page consultée le 22 juin 2021; New Zealand Government, 2020). Une approche par étapes est mise en place (New Zealand, Ministry of Education, page consultée le 22 juin 2021) :

- dans une phase initiale, un projet pilote a été implanté en 2020 dans quinze écoles de la région de Waikato, visant 3 200 élèves et bénéficiant d'une enveloppe budgétaire de 100 000 \$;
- une première phase d'implantation nationale est en cours en juin 2021, dans le but de distribuer des produits menstruels dans l'ensemble des écoles qui ont souhaité participer au programme, lesquelles rejoignent 90 % des élèves ayant des menstruations;
- une deuxième phase d'implantation est prévue afin d'améliorer le modèle sur différents points.

Dans la phase initiale du projet, seuls des produits jetables étaient offerts et une diversité de méthodes de distribution a été explorée, ce qui a été maintenu pour la première phase d'implantation nationale. La possibilité d'offrir des produits réutilisables est envisagée pour la suite, mais des obstacles liés à l'âge, à la culture et à des considérations pratiques sont anticipés par le gouvernement :

« Whilst reusable products can provide a longer-term, more environmentally friendly option, they are not always suitable for the age range and cultural diversity of young people in schools. Some young people can find it challenging to use these at school and are uncomfortable carrying used products in their schoolbags. We will work with stakeholders and suppliers to provide more information on alternative products and how students might access them, including menstrual cups and eco-friendly sanitary underwear. » (New Zealand. Ministry of Education, page consultée le 23 juin 2021.)

Pour la première phase d'implantation nationale, le gouvernement néo-zélandais précise que les élèves doivent disposer d'une quantité suffisante de produits menstruels pour couvrir l'entièreté de leur cycle menstruel, de sorte qu'elles peuvent en emporter à la maison (New Zealand. Ministry of Education, page consultée le 22 juin 2021). Les écoles participantes peuvent se procurer les produits nécessaires grâce à un système de commande en ligne, en fonction du nombre d'élèves accueillis qui ont des menstruations (New Zealand. Ministry of Education, page consultée le 23 juin 2021). En vue de la deuxième phase d'implantation nationale, le gouvernement envisage d'explorer d'autres méthodes de distribution des produits (ex. : commande effectuée par les élèves directement) et de proposer des outils d'éducation aux écoles et aux élèves (New Zealand. Ministry of Education, page consultée le 23 juin 2021).

⁷⁴ Écoles de la communauté maorie, un peuple autochtone de la Nouvelle-Zélande (New Zealand. Ministry of Education, 2021).

3.2.7 › Éléments comparatifs

L'analyse des dix modèles repérés dans le domaine de l'éducation permet de dégager trois principales sources de distinction.

- **La population étudiante visée.** La portée des mesures varie considérablement selon les ordres d'enseignement concernés : souvent, elles se limitent à l'enseignement primaire et secondaire, alors qu'elles s'étendent parfois à l'enseignement postsecondaire. En outre, seuls les établissements publics sont généralement inclus, mais l'obligation s'applique aussi parfois aux établissements privés (ex. : Écosse). Plusieurs modèles incluent explicitement les personnes trans et non binaires, soit la Colombie-Britannique, l'Angleterre, la Nouvelle-Zélande, l'Écosse. La prise en compte de ces catégories soulève des considérations sur le plan logistique. Par exemple, si les produits sont distribués exclusivement dans les toilettes des femmes, ces personnes seront exclues.
- **L'ampleur de la couverture offerte.** Selon le cas, la mesure adoptée cherche à combler la totalité des besoins (ex. : Écosse), ou uniquement ceux pendant les heures de classe (ex. : Angleterre).
- **La flexibilité accordée aux établissements.** Dans les six États américains étudiés, la loi prévoit déjà des modalités assez précises, alors qu'une marge de manœuvre est accordée ailleurs aux établissements quant aux produits offerts et aux méthodes de distribution.

Il est également pertinent de souligner que des gouvernements ont choisi d'implanter d'abord un projet à petite échelle avant de financer une initiative d'envergure (par exemple, l'Écosse et la Nouvelle-Zélande). Dans d'autres cas, des projets avaient déjà été lancés localement avant que le gouvernement décide d'adopter une mesure pour l'ensemble du territoire (ex. : Colombie-Britannique).

Aucune évaluation des initiatives implantées n'a pu être repérée à ce jour. Les mandats non provisionnés (*unfunded mandates*) en vigueur dans certains États américains ont toutefois fait l'objet de critique et des reportages médiatiques ont fait état de machines distributrices vides ou brisées (Cotropia, 2021). Ainsi, les données disponibles ne permettent pas d'affirmer qu'une méthode de distribution des produits menstruels est supérieure à une autre. Sur la base des enquêtes menées en Écosse et en Angleterre auprès des élèves ou des étudiantes (GOV.UK, Department for Education, 2020, page consultée le 27 mai 2021; Elston et Hipkiss, 2020; Scottish Government, 2018b), des constats ressortent néanmoins.

L'Écosse et la Nouvelle-Zélande ont choisi d'implanter d'abord un projet à petite échelle avant de financer une initiative d'envergure.

- Des élèves ou des étudiantes interrogées dans deux études ont dit croire que les produits allaient être ou étaient fournis prioritairement à la population étudiante en situation de précarité financière (Scottish Government, 2018b; Elston et Hipkiss, 2020), une perception erronée qui demeure possible de rectifier grâce à de l'information (GOV.UK Department for Education, 2020).
- Les produits menstruels réutilisables semblent encore méconnus de bon nombre de jeunes britanniques interrogées (Elston et Hipkiss, 2020; Scottish Government, 2018b).
- Les méthodes en libre accès présentent un risque d'engendrer de l'abus ou du gaspillage, ce risque n'ayant toutefois pas été documenté, par-delà le cas rapporté à Aberdeen.
- En raison des tabous entourant les menstruations, le fait de devoir demander un produit menstruel à un membre du personnel représente une source d'embarras pour plusieurs élèves, surtout dans certaines circonstances (ex. : durant un cours, si d'autres élèves sont présents ou si le membre du personnel est un homme). Des élèves ont d'ailleurs affirmé préférer se priver de produits plutôt que de devoir le demander à un membre du personnel (Elston et Hipkiss, 2020). Le simple fait d'être vue en train de prendre un produit peut représenter un malaise pour certaines élèves, par exemple si le produit se trouve dans un casier placé à la vue de tout le monde (Elston et Hipkiss, 2020).

Vu les deux dernières considérations, qui sont en tension (le libre accès diminue la gêne, mais s'accompagne d'abus potentiels), aucune méthode ne semble totalement exempte d'inconvénients. C'est dans cette optique que le gouvernement anglais invite les établissements à tenter de trouver des moyens de réduire les effets négatifs associés à chaque méthode choisie (GOV.UK, Department for Education, 2020).

3.3 › Dans les établissements carcéraux

Des mesures ont récemment été adoptées aux États-Unis, au Royaume-Uni et en France en vue de garantir la gratuité des produits menstruels jetables aux femmes incarcérées. Trois paliers de gouvernement ont agi à ce chapitre aux États-Unis.

- Une loi fédérale a été adoptée en 2018 pour rendre les produits menstruels gratuits dans les établissements pénitentiaires fédéraux, et ce, en quantité suffisante pour répondre aux besoins de chaque femme incarcérée (Crawford et Waldman, à paraître).
- Plusieurs États américains ont aussi récemment adopté des mesures législatives pour rendre les produits menstruels gratuits dans les établissements carcéraux qui relèvent de leur juridiction, notamment l'Alabama, la Californie, le Connecticut, la Floride, l'Illinois, le Kentucky, la Louisiane, le Maine, le Maryland et la Virginie (Crawford et Waldman, à paraître; Crawford *et al.*, 2020).
- À la Ville de New York, souvent citée comme une pionnière dans ce domaine, une loi (*local law*) a été adoptée dès 2016 pour rendre les produits gratuits pour les femmes détenues par le Department of Correction (Crawford et Waldman, à paraître; Steele et Goldblatt, 2020; Weiss-Wolf, 2020).

Au Royaume-Uni, des modifications législatives ont été adoptées en 2019 en vue de garantir la distribution de produits menstruels gratuits aux femmes en détention, y compris à celles en détention provisoire (GOV.UK, Home Office, 2019). Pour sa part, le gouvernement de France finance, depuis 2020 des initiatives semblables visant les femmes incarcérées (France. Ministère des Solidarités et de la Santé, 2020).

De telles mesures font écho à l'orientation prônée par l'Organisation des Nations Unies (ONU) dans son recueil de règles et de normes relatives à la prévention du crime et à la justice pénale :

« Les locaux hébergeant les détenues doivent comporter les installations et les fournitures nécessaires pour répondre aux besoins spécifiques des femmes en matière d'hygiène, notamment des serviettes hygiéniques fournies gratuitement, et doivent être régulièrement approvisionnés en eau pour les soins personnels des femmes et de leurs enfants, en particulier pour les femmes devant cuisiner, les femmes enceintes, les mères allaitantes ou les femmes ayant leurs menstruations » (Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, 2007, p. 68).

Il reste que l'accès aux produits menstruels par les femmes incarcérées soulève des enjeux, selon différentes sources se rapportant aux lignes directrices qui prévalent dans les prisons, qu'elles émanent ou non d'un texte législatif⁷⁵. D'abord, la quantité ou la qualité des produits menstruels fournis ne permettent pas toujours de couvrir adéquatement les besoins des femmes (Carney, 2020; Shaw, 2019; Smith, 2009). Dans certains établissements, des produits additionnels peuvent être distribués gratuitement, mais seulement après avoir obtenu une preuve d'une condition médicale le justifiant, alors même que les besoins sont variables d'une femme à l'autre (Kraft-Stolar, 2015). Ensuite, malgré la gratuité des produits menstruels, ceux-ci demeurent parfois difficiles d'accès. Par exemple, une inspection réalisée en 2021 dans une prison britannique met en lumière des délais entre le moment où une demande de produits menstruels est formulée et la réponse à ce besoin, une situation dénoncée par de nombreuses femmes interrogées (HM Chief Inspector of Prisons, 2021). À cet égard, un délai raisonnable dans la distribution effective des produits est parfois prévu dans la législation sur le sujet, comme c'est le cas, par exemple, en Alabama⁷⁶.

⁷⁵ Par exemple, aux États-Unis, des établissements carcéraux offraient déjà la distribution de produits menstruels gratuits avant l'adoption des différentes lois en ce sens, mais les lignes directrices variaient d'un établissement à l'autre.

⁷⁶ L'article se lit comme suit : « *The Department of Corrections shall provide feminine hygiene products to female prisoners at the expense of the department, as soon as is practicable, upon request by the female prisoner* » [ALA. CODE § 14-3-44(b)].

Selon la recherche effectuée aux fins de la présente étude, au Québec et dans l'ensemble du Canada, l'encadrement législatif ne prévoit pas que les produits menstruels soient fournis gratuitement aux femmes dans les établissements carcéraux de juridiction québécoise ou ceux relevant du gouvernement fédéral (voir l'encadré ci-dessous).

Situation dans les établissements carcéraux se trouvant au Québec

- **Établissements carcéraux qui relèvent du gouvernement du Québec**

La *Loi sur le système correctionnel du Québec* prévoit que « le gouvernement peut, par règlement : [...] établir des normes relatives à l'hygiène, aux soins de santé, à l'exercice physique, à la nourriture, aux vêtements et aux autres articles qui doivent être fournis aux personnes incarcérées » (art. 193, élément 9). Le *Règlement d'application de la Loi sur le système correctionnel du Québec* ne fait pas mention des produits menstruels. Des dispositions du règlement concernent par ailleurs l'hygiène (droit de prendre un bain ou une douche deux fois par semaine, art. 6) et le lavage des vêtements (art. 8).

- **Pénitenciers qui relèvent du gouvernement fédéral**

Des serviettes jetables et des tampons sont vendus dans les cantines selon une Directive du commissaire de Service correctionnel Canada. Une enquête du Sénat canadien en 2017 a révélé que des produits menstruels sont aussi parfois fournis gratuitement, mais un seul type de serviette est alors accessible, les autres devant être achetés.

3.4 › Des initiatives visant les femmes en situation de précarité financière

Peu de gouvernements ont adopté des mesures législatives⁷⁷ visant à rendre les produits menstruels accessibles gratuitement aux femmes en situation de précarité financière. Deux cas ont été répertoriés.

- En 2016, la Ville de New York a adopté une loi qui garantit la distribution de produits menstruels gratuits dans les refuges pour personnes en situation d'itinérance, pour les jeunes en centre de détention et pour ceux en attente d'un placement dans une famille d'accueil (Weiss-Wolf, 2020).
- Dans l'État du Maryland, une loi adoptée en 2017 prévoit que l'État fournisse à certains prestataires de services et aux conseils scolaires une réserve suffisante de produits menstruels jetables pour combler les besoins des femmes fréquentant les refuges et ceux des étudiantes sans domicile fixe. En 2021, un projet de loi visant plus largement les femmes des ménages à faible revenu a également été déposé dans cet État (Hunt, 2021).

Du financement ponctuel est parfois accordé par les municipalités⁷⁸ ou par l'État à des initiatives locales. En France, par exemple, le gouvernement a accordé cinq millions d'euros en 2021 en vue, notamment, de mieux répondre aux besoins « des femmes et des filles en situation de précarité et de très grande précarité », une enveloppe également destinée à financer des initiatives pour les étudiantes et les femmes incarcérées (France. Ministère des Solidarités et de la Santé, 2020).

⁷⁷ Plusieurs États américains ont toutefois étudié cette possibilité. Voir notamment le rapport de l'organisme BRAWS (2018).

⁷⁸ Voir par exemple le cas de la Ville de Toronto (Toronto, General Manager, Shelter, Support and Housing Administration, 2019).

Des projets de nature philanthropique ou venant du milieu communautaire sont aussi implantés au Québec ou ailleurs (voir l'encadré ci-dessous). Il reste que les initiatives visant l'ensemble de la population, comme le régime universel de l'Écosse, permettent aussi de joindre les femmes en situation de précarité financière.

Exemple d'initiatives de nature philanthropique ou communautaire

Au Québec

- Sang pour sang essentiel est une initiative communautaire de collecte de produits menstruels pour des femmes en situation d'itinérance en Estrie (Radio-Canada, 2021).
- Monthly Dignity est une initiative de deux étudiantes de l'Université McGill qui vise à recueillir des produits pour les offrir à des refuges de Montréal (Monthly Dignity, page consultée le 22 juin 2021).

À l'extérieur du Québec

- Share the Dignity est une organisation caritative en Australie qui a installé 225 machines distributrices dans plusieurs lieux, comme des centres pour personnes itinérantes, des refuges pour les victimes de violence conjugale, des toilettes publiques, des écoles. Les produits sont offerts gratuitement au moyen de machines programmées pour fournir des produits à des intervalles de dix minutes de manière à éviter les abus (Share the Dignity, page consultée le 25 juin 2021).
- Une pharmacie de Halifax fait don de produits menstruels à des femmes dans le besoin (Radio-Canada, 2019).

Des études ont analysé les initiatives destinées aux femmes en situation de précarité financière (Scottish Government, 2018b; Gruer *et al.*, 2021; Sebert Kuhlmann *et al.*, 2019; Sommer *et al.*, 2020; Vora, 2020). Les principaux constats suivants s'en dégagent.

- Si les produits réutilisables peuvent être une bonne option en raison de leur plus faible coût à long terme, ils ne sont pas populaires auprès des femmes en situation de précarité financière, selon les études réalisées jusqu'à maintenant (Vora, 2020; Sebert Kuhlmann *et al.*, 2019). La difficulté d'accès à des toilettes pour changer les produits, à du matériel pour les laver (ex. : dans le cas des serviettes lavables) et à un endroit pour les ranger sont des obstacles à l'utilisation de ces produits par des femmes en situation d'itinérance (Crawford *et al.*, 2020; Gruer *et al.*, 2021).
- Une approche qui repose sur les dons de produits menstruels entraîne un degré d'incertitude pour les femmes utilisatrices : parfois les organismes ont des produits à distribuer, parfois ils n'en ont pas (Vora, 2020; Gruer *et al.*, 2021). Cette situation amène parfois le personnel des organismes à « rationner » les produits, c'est-à-dire en fournir de petites quantités à la fois. Cette pratique déplaît à certaines participantes qui doivent présenter des demandes répétées pour obtenir des produits menstruels, ce qui peut être vécu comme une humiliation (Gruer *et al.*, 2021) comme il a été signalé précédemment.
- L'information sur la disponibilité des produits n'est pas toujours facilement accessible : une meilleure communication à ce sujet est jugée souhaitable par certaines participantes à des études (Vora, 2020; Gruer *et al.*, 2021).

- Dans des études états-uniennes, les participantes ont indiqué que les produits fournis par les organismes communautaires étaient parfois de moindre qualité, les obligeant à utiliser la quantité fournie plus rapidement que s'ils avaient été de meilleure qualité (Sebert Kuhlmann *et al.*, 2019; Gruer *et al.*, 2021). Certaines participantes ont même affirmé ne pas les utiliser, parce qu'ils ne répondent pas à leurs besoins, préférant s'en procurer ailleurs (Gruer *et al.*, 2021).
- La méthode de distribution des produits menstruels gagne à favoriser la discrétion et le respect de la vie privée. L'exigence de s'enregistrer formellement pour participer à un programme, le fait de devoir s'identifier comme une personne « dans le besoin » ou la nécessité de s'adresser à une tierce personne représentent des barrières pour plusieurs femmes (Scottish Government, 2018b).

3.5 › Dans les lieux publics ou les milieux de travail

Des initiatives visant des lieux publics (section 3.5.1) ou des milieux de travail (section 3.5.2) ont été repérées. Bien que plusieurs en soient à l'état de projet au moment d'écrire ces lignes, elles sont sommairement présentées dans ce qui suit.

3.5.1 › Des initiatives dans quelques régions d'Amérique visant certains lieux publics

Dans l'État de New York, un projet de loi intitulé « Total Access to Menstrual Products » (TAMP)⁷⁹ a été déposé en 2019 (Steele et Goldblatt, 2020). Actuellement à l'étude, son objectif est de fournir un accès à des produits menstruels dans divers espaces publics, notamment les lieux de travail, les bâtiments publics, les parcs, les lieux de loisirs, les logements collectifs, les hôpitaux, les trains, les universités, les écoles, les prisons d'État et les prisons locales (Steele et Goldblatt, 2020). Son adoption entraînerait la modification de nombreuses lois, comme l'indique le préambule du projet de loi :

« AN ACT to amend the labor law, the general municipal law, the public buildings law, the parks, recreation and historic preservation law, the multiple dwelling law, the public health law, the railroad law, the multiple residence law, the education law, the correction law, the social services law, the public authorities law and the general business law, in relation to enacting the "total access to menstrual products (TAMP) act" ».

Trois villes canadiennes ont aussi adopté très récemment des initiatives semblables.

- Halifax a adopté une mesure en ce sens en 2020. Une vingtaine de lieux sont ciblés, notamment des centres communautaires et des installations sportives (Halifax, Regional Municipality, 2020).
- À Edmonton, des produits menstruels sont offerts gratuitement dans l'ensemble des édifices municipaux depuis juin 2021, une initiative faisant suite à un projet pilote (Mertz, 2021).

⁷⁹ É-U, A137, *Total Access to Menstrual Products (TAMP) Act*, 2021-2022, Reg Sess, N.Y. (promulgué).

- Montréal vient tout juste d'annoncer, en juin 2021, le lancement d'un projet pilote de distribution de produits menstruels dans quatre lieux, soit « l'hôtel de ville, le Jardin botanique, la bibliothèque d'Ahuntsic et le centre communautaire Jean-Claude-Malépart » (Miro, 2021). D'une durée de six mois, l'objectif du projet est d'« évaluer la capacité et les difficultés d'une telle distribution » (Miro, 2021).

3.5.2 › Le projet examiné par le gouvernement canadien pour les milieux de travail

En mai 2019, dans un avis d'intention publié par le gouvernement canadien, une consultation a été lancée à l'échelle de l'ensemble du Canada sur la possibilité d'offrir gratuitement des produits menstruels, soit des serviettes et des tampons jetables, dans les lieux de travail sous réglementation fédérale (Gouvernement du Canada, 2021a). Seraient donc visées par un tel projet les sociétés d'État fédérales, les entreprises de transport aérien, maritime ou routier, les banques et les entreprises de télécommunications, entre autres (Gouvernement du Canada, 2021b).

Bien que bon nombre des organisations et des particuliers qui ont participé à la consultation se soient montrés favorables à un tel projet⁸⁰, celui-ci a été reporté dans le contexte de la pandémie (Chambre des communes du Canada, 2020). Une pétition a été déposée en octobre 2020 pour demander au gouvernement de s'y pencher de nouveau. Le gouvernement fédéral a précisé que cette initiative « sera réexaminée et [qu']elle pourrait être incluse dans les futurs plans de réglementation du Programme du travail » (Chambre des communes du Canada, 2020).

3.6 › Les programmes de subvention à visée écologique des administrations municipales québécoises

Au Québec, plusieurs administrations municipales⁸¹ encouragent l'achat de produits écologiques, comme les couches lavables, les savons écologiques et les produits menstruels réutilisables (Clavel, 2020). Leur objectif est de réduire la consommation de produits à usage unique et, de ce fait, la production de déchets. Puisque les administrations municipales assurent la collecte et l'enfouissement des matières résiduelles, elles gagnent à réduire la quantité de déchets, en plus d'éviter les dégâts pouvant être causés aux systèmes d'aqueduc par les tampons jetés dans les toilettes (Zabihiyan, 2019).

Pour encourager les achats écoresponsables, plusieurs municipalités régionales de comté (MRC) (section 3.6.1), municipalités (section 3.6.2) et arrondissements de Montréal (section 3.6.3) ont mis en place un programme de subvention, financé à même leur budget, qui vise à rembourser une partie des frais d'achat de produits menstruels réutilisables. Dans certains cas, le programme visait initialement à réduire l'utilisation des couches jetables, avant d'être étendu aux produits menstruels réutilisables.

80 Les points de vue recueillis dans le cadre de cette consultation sont abordés à la section 4.1 du présent document.

81 Dans la présente étude, le terme « administration municipale » comprend les municipalités régionales de comté (MRC), les municipalités et les arrondissements de Montréal.

Les modalités des programmes de subvention varient d’une administration municipale à l’autre, mais le mécanisme de base est semblable (tableau 6). Ainsi, en mars 2021, la population de 92 municipalités et de huit arrondissements montréalais pouvait se prévaloir d’un programme de subvention pour l’achat de produits menstruels réutilisables, soit 2 042 431 personnes, ce qui représente 24,9 % de la population québécoise⁸².

Tableau 6 › Aperçu des programmes de subvention dans les administrations municipales du Québec

Administrations qui appliquent ces programmes	• 6 MRC (regroupant 68 municipalités) • 33 municipalités • 8 arrondissements de Montréal
Produits visés	• Coupes menstruelles, serviettes, culottes et protège-dessous menstruels réutilisables • Dans certains cas : éponges de mer et tissu pour la confection de serviettes menstruelles
Modalités de financement	• De 50 \$ à 150 \$ par utilisatrice ou jusqu’à 250 \$ par famille • Remboursement entre 50 % et 100 % des frais • Financement jusqu’à épuisement de la valeur totale de la subvention, laquelle varie entre 2 000 \$ et 25 000 \$, selon l’administration municipale • Renouvellement annuel, aux 2 ou aux 3 ans

3.6.1 › Dans six MRC

Six MRC ont mis sur pied un programme de subvention, qu’elles administrent conjointement avec les municipalités qu’elles regroupent (tableau 7). Dans le cas des MRC de Bécancour et de Nicolet-Yamaska, le programme est géré par une régie intermunicipale de gestion des déchets. Les modalités de financement peuvent varier d’une MRC à l’autre, mais elles sont les mêmes pour toutes les municipalités d’une même MRC ou pour toutes les municipalités membres de la régie intermunicipale participante.

Selon la recension des écrits réalisée pour la présente étude, la MRC de Rouville est la première à avoir instauré un programme de subvention pour rembourser l’achat de produits menstruels réutilisables. La mise en place du programme a suivi les étapes suivantes :

- En avril 2010, la MRC décide d’offrir une aide financière dans le cadre du Programme de subvention pour l’achat et l’utilisation de couches lavables.
- En février 2012, un premier addenda est ajouté au programme en vue d’augmenter le montant de la subvention, toujours appliquée exclusivement aux couches lavables.
- En 2020, à la suite de demandes citoyennes visant à élargir le programme aux produits d’hygiène lavables, un second addenda y est apporté pour couvrir les coupes menstruelles, les serviettes et les culottes menstruelles, les culottes pour fuites urinaires lavables et les culottes d’entraînement à la propreté lavables.

⁸² Basé sur les estimations de l’ISQ pour les municipalités en 2016 (ISQ, 2021a) et les données de recensement 2016 de Statistique Canada pour les arrondissements de Montréal (Ville de Montréal, 2017).

- De plus, ledit programme est bonifié de 5 000\$, une somme qui est d'ailleurs inscrite au budget de 2021. L'objectif visait à réduire davantage la quantité de matières envoyées à l'enfouissement et les effets sur l'environnement (MRC de Rouville, 2020).

Dans un souci d'équité, le montant de la subvention est réparti dans chacune des huit municipalités de la MRC, au prorata de sa population en 2020⁸³. Le remboursement est fait sur présentation d'une preuve de résidence et d'une preuve d'achat d'un produit neuf, à hauteur de 50 % des dépenses et jusqu'à un montant maximal de 100\$ par personne. Aucun achat minimum n'est requis et une demande de remboursement est admissible par année.

Tableau 7 › MRC offrant un programme de subvention qui vise à rembourser les frais liés à l'achat de produits menstruels réutilisables

Date d'entrée en vigueur	MRC (Région administrative)	Nombre de municipalités concernées	Population totale ¹	Population ciblée	Somme attribuée
Décembre 2020	MRC de Rouville (Montérégie)	8	37 794	Toutes les résidentes de la MRC (avec preuve de résidence)	50 % du montant de l'achat, jusqu'à 100\$ par personne par année
Mars 2021	MRC de Nicolet-Yamaska (Centre-du-Québec)	13	18 992	Toutes les résidentes de l'une des 13 municipalités membres de la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets	50 % du coût d'achat, jusqu'à 100\$ ²
	MRC de Bécancour (Centre-du-Québec)	9	18 581	Toutes les résidentes de l'une des 9 municipalités membres de la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets	50 % du coût d'achat, jusqu'à 100\$ ²
Mars 2021	MRC de Lotbinière (Chaudière-Appalaches)	18	33 819	Toutes les résidentes de la MRC (avec preuve de résidence)	75 % du coût d'achat, jusqu'à 100\$ par demande (jusqu'à épuisement de l'enveloppe de 4 000\$, bonifiable selon la popularité)

83 La population de la MRC compte environ 37 800 personnes en 2020, dont 8 900 femmes âgées de 15 à 54 ans.

Tableau 7 › MRC offrant un programme de subvention qui vise à rembourser les frais liés à l'achat de produits menstruels réutilisables (suite)

Date d'entrée en vigueur	MRC (Région administrative)	Nombre de municipalités concernées	Population totale ¹	Population ciblée	Somme attribuée
n. d.	MRC Marguerite-D'Youville (Montréal)	6	80 823	Toutes les résidentes de la MRC (avec preuve de résidence)	50 % du coût d'achat, jusqu'à 100 \$ par demande
	MRC de La Haute-Côte-Nord (Côte-Nord)	9	10 477	Toutes les résidentes de la MRC ou de la communauté innue Essipit	50 % du coût d'achat, jusqu'à 100 \$ par demande

n. d. : Donnée non disponible.

1 Population en 2020, données provisoires (ISQ, 2021a).

2 Initialement fixé à 75 \$, le montant maximum est augmenté à 100 \$ le 28 mai 2021, journée mondiale de l'hygiène menstruelle.

3.6.2 › Dans 33 municipalités

Aux 63 municipalités regroupées dans les 6 MRC dont il a été question à la section 3.6.1 s'ajoutent 33 autres réparties dans 11 régions administratives (voir l'annexe 2). Les demandes de remboursement sont acceptées jusqu'à épuisement des fonds prévus aux programmes, les autres étant mises en attente jusqu'à la confirmation de la reconduction du programme l'année suivante, s'il y a lieu.

La plupart des municipalités offrent un remboursement correspondant soit à 50 % du coût d'achat jusqu'à 50 \$ ou 75 \$ par année, ou jusqu'à 125 \$ pour deux ans par personne, soit à 100 % du coût d'achat jusqu'à 50 \$ par année ou 100 \$ pour deux ans par personne. Deux municipalités, Dorval et Vaudeuil-Dorion, augmentent le montant remboursé si les produits sont achetés dans une entreprise locale (Cité de Dorval, 2021; Ville de Vaudeuil-Dorion, page consultée le 22 mars 2021).

Une des premières municipalités à s'être dotées d'un tel programme est celle de Boisbriand en 2017. Un remboursement de 50 % du coût d'achat de produits menstruels réutilisables est offert jusqu'à 125 \$ par personne (Ville de Boisbriand, page consultée le 22 mars 2021). Un montant de 250 \$ par famille est autorisé, y compris le remboursement de couches lavables. L'aide financière s'applique à un vaste éventail de produits sanitaires réutilisables, en plus de ceux dédiés aux menstruations⁸⁴.

84 Sont couverts par le programme, non seulement les coupes menstruelles, les culottes absorbantes lavables, les serviettes hygiéniques lavables et les protège-dessous lavables, mais aussi les compresses d'allaitement lavables, les couches lavables pour bébés, les couches lavables pour la piscine, les couches lavables pour adultes, les culottes d'apprentissage lavables.

Pour en bénéficier, une personne doit fournir une preuve de résidence à Boisbriand ainsi qu'une preuve d'achat, remplir le formulaire de demande d'aide financière et le déposer dans les six mois suivant l'achat. Entre 2017 et 2019, le nombre de demandes pour des produits menstruels est passé de 13 à 50, surpassant celui pour les couches lavables (de 28 à 46). Dans son bulletin de janvier 2020, la municipalité indique que le programme a permis de rembourser, pour l'année 2019, l'achat de 376 produits menstruels (Boisbriand, 2020, p. 6). De plus, les sommes remboursées pour les produits menstruels ont augmenté de 485 \$ en 2017 à 2 320 \$ en 2019 (M^{me} L'Ovary, 2020).

3.6.3 › Dans huit arrondissements de Montréal

Dans les 19 arrondissements de Montréal, des programmes de subvention ont été mis en place pour démocratiser l'accès aux couches lavables et ont été étendus dans huit d'entre eux pour y inclure les produits menstruels réutilisables. Dans chaque cas, le programme est applicable en fonction des sommes disponibles, c'est-à-dire jusqu'à épuisement des fonds prévus.

Comme le montre le tableau 8, à la page suivante, la majorité (5/8) des arrondissements remboursent 50 % du coût d'achat par personne, jusqu'à un maximum variant entre 40 \$ et 75 \$. Rosemont-La Petite-Patrie et Le Plateau-Mont-Royal sont les seules à rembourser 100 %, jusqu'à 40 \$ et 50 \$ respectivement du coût d'achat, alors que Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce se distingue en remboursant 50 % sans limite de montant d'achat. Deux arrondissements, Ahuntsic-Cartierville et Le Plateau-Mont-Royal, prévoient des modalités particulières pour les personnes à faible revenu.

En règle générale, le programme de subvention est géré par l'écoquartier, un organisme communautaire à vocation environnementale. Les personnes qui veulent s'en prévaloir doivent se présenter au local de l'écoquartier de leur arrondissement et remplir le formulaire de demande, déposer les pièces justificatives, ou encore acheminer les documents par courriel. Le remboursement, par chèque, est ensuite envoyé par la poste.

Le premier programme à avoir été mis en place à Montréal est celui de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Il a été lancé en 2015 par l'Éco de la Pointe-aux-Prairies, mais demeure financé par l'arrondissement. Les produits menstruels remboursables incluent les coupes menstruelles, les serviettes et les sous-vêtements de menstruation réutilisables. La subvention initiale offerte par l'arrondissement s'élevait à 4 000 \$ en 2019, y compris les couches lavables. Compte tenu de la popularité du programme, le financement a été doublé en 2020, passant à 8 000 \$. En seulement cinq mois, la totalité du financement a été épuisé, lequel a bénéficié à 49 citoyennes pour leurs produits menstruels réutilisables, ce qui correspond à 0,18 % des 27 800 femmes âgées de 15 à 54 ans de l'arrondissement (Loiseau, 2021; Ville de Montréal, 2018).

Tableau 8 › Caractéristiques des programmes de subvention de huit arrondissements de Montréal

Arrondissement	Population ciblée	Modalités d'application
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Toutes les personnes résidant dans l'arrondissement	• 50 % du coût d'achat, par personne • Une demande aux deux ans
Ahuntsic-Cartierville	Toutes les personnes résidant dans l'arrondissement	• 50 % du coût d'achat • Jusqu'à 75 \$ par personne • Achat minimum requis de 30 \$ • Comprend les produits usagés
	Personnes à faible revenu	• 100 % du coût d'achat • Jusqu'à 75 \$ par personne
Rosemont–La Petite-Patrie	Toutes les personnes résidant dans l'arrondissement	• 100 % du coût d'achat • Jusqu'à 40 \$
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Toutes les personnes résidant dans l'arrondissement	• 50 % du coût d'achat • Jusqu'à 50 \$ par personne • Une demande aux trois ans
Le Plateau-Mont-Royal	Toutes les personnes résidant dans l'arrondissement	• 100 % du coût d'achat • 50 \$ par personne • 100 subventions disponibles
	Personnes à faible revenu	• 30 % du financement • Réservé aux personnes à faible revenu
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	Toutes les personnes résidant dans l'arrondissement	• 50 % du coût d'achat • Jusqu'à 75 \$ par personne • Comprend les éponges de mer et les maillots de bain menstruels
Le Sud-Ouest	Toutes les personnes résidant dans l'arrondissement	• 50 % du coût d'achat • Jusqu'à 60 \$ par personne • Une demande aux deux ans • Comprend les éponges de mer et le tissu pour la confection de serviettes menstruelles
Villeray–Saint-Michel–Parc Extension	Toutes les personnes résidant dans l'arrondissement	• 75 % du coût d'achat • Jusqu'à 60 \$ par personne • Une demande aux deux ans • Comprend les éponges de mer et le tissu pour la confection de serviettes menstruelles

Notes :

- En date de mars 2021.
- En plus des huit arrondissements de Montréal, deux des seize municipalités de l'Île de Montréal participent à un programme de subvention, soit Dorval et Pointe-Claire (voir l'annexe 2).



Des pistes de réflexion pour le Québec

Afin d'aiguiller la réflexion amorcée au gouvernement québécois en vue de faciliter l'accès aux produits menstruels, le présent chapitre présente les points de vue que suscitent les initiatives portant sur ce sujet (section 4.1) et quelques scénarios envisagés pour le Québec (section 4.2).

4.1 › Des points de vue sur le sujet

Les mesures visant à faciliter l'accès aux produits menstruels suscitent différentes réactions, certaines positives, d'autres plutôt mitigées ou clairement négatives. La présente section a pour objectif d'en fournir un aperçu. Certaines réactions ont été émises sur la scène québécoise ou canadienne, notamment dans la foulée de la consultation menée par le gouvernement canadien dont il a été question à la section 3.5.2. (voir l'encadré ci-contre) ou de la mise en place de programmes dans des administrations municipales du Québec. D'autres émanent de spécialistes, d'organisations ou de groupes actifs en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, de précarité menstruelle ou d'environnement, sans égard à un contexte sociopolitique particulier.

Selon le rapport qui découle de la consultation du gouvernement canadien sur la possibilité d'offrir des produits menstruels gratuits dans les lieux de travail sous sa réglementation :

- sur l'ensemble des 42 réponses reçues, 57 % étaient favorables au projet, 41 % s'y opposaient, alors que 2 % étaient neutres;
- les réponses des 29 particuliers y étaient plus défavorables : 59 % s'y opposaient, 38 % l'appuyaient, alors que 3 % étaient neutres.

Source : Emploi et Développement social Canada, 2020.

Dans l'ensemble, les réactions repérées aux fins de la préparation de la présente étude portent sur l'un ou l'autre des sujets suivants :

- la précarité menstruelle et ses effets potentiels (section 4.1.1);
- le caractère essentiel des produits menstruels (section 4.1.2);
- les coûts et le caractère non prioritaire des mesures envisagées (section 4.1.3);
- l'insuffisance des mesures axées sur la distribution de produits (section 4.1.4);
- la population devant être ciblée par des mesures (section 4.1.5);
- le type de produits devant être privilégiés (section 4.1.6).

4.1.1 › La précarité menstruelle et ses effets potentiels

La précarité menstruelle et ses effets potentiels sur la vie des filles et des femmes sont au cœur de bon nombre d'argumentaires en faveur des initiatives visant à faciliter l'accès aux produits menstruels. Les effets potentiels de la précarité menstruelle sur la participation sociale, sur la santé des femmes ou sur leur dignité, tels qu'ils sont décrits au chapitre 2, sont ainsi évoqués pour promouvoir de telles initiatives. Trois groupes au Québec se sont exprimés en ce sens.

- Les instigatrices du mouvement « En règle Québec », fondé en 2019, se disent préoccupées de l'absentéisme scolaire associé aux menstruations (Vallet, 2019). Elles ont d'ailleurs lancé une pétition pour demander que les produits menstruels soient offerts gratuitement dans les écoles (Vallet, 2019), pétition qui a ensuite été relayée à l'Assemblée nationale.
- Monthly Dignity est une organisation à but non lucratif fondée en 2017 dont la mission est de « combattre la précarité menstruelle à petite et à grande échelle » à Montréal et qui intervient auprès des personnes en situation d'itinérance (Monthly Dignity, page consultée le 22 juin 2021).
- Le Réseau québécois d'action pour la santé des femmes (2020b), dans un texte intitulé « Stop à la précarité menstruelle⁸⁵ », évoque les effets potentiels de la précarité menstruelle sur différentes sphères de la vie des femmes, particulièrement pour celles cumulant plusieurs facteurs de défavorisation socioéconomique. Il signale aussi les réalités particulières des femmes en situation d'itinérance et des femmes incarcérées.

85 Dans le cadre de sa « Campagne Rouge » dédiée aux menstruations, une initiative financée par le Secrétariat à la condition féminine.

Or, des spécialistes et certaines activistes émettent quelques bémols sur cette perspective, dans la mesure où, comme il a été mis en évidence au chapitre 2, les effets de la précarité menstruelle sur différentes sphères de la vie des femmes et les meilleures pratiques pour y remédier sont encore peu documentés, tout particulièrement pour les pays à revenu élevé.

- Les auteures d'une métasynthèse constatent que les initiatives relatives à la distribution de produits menstruels gratuits dans les pays à revenu élevé représentent des réponses à des « constats anecdotiques » et s'appuient rarement sur des recherches solides (Barrington *et al.*, 2021, p. 2) :

« There is [...] growing anecdotal evidence that many people who menstruate lack access to menstrual materials due to financial constraints (referred to as 'period poverty'), with reports that adolescents around the world are missing school due to a lack of access to menstrual materials and those experiencing homelessness are using makeshift menstrual materials such as toilet paper. In response to these reports there has been an overwhelming policy response to provide free menstrual materials. [...] These multi-million-dollar programmes have rarely been based on robust research [...]. »

- Hennegan, une chercheuse sur la GHM, soutient que peu de données probantes permettent de soutenir les pratiques, invitant donc à agir avec prudence : *« In the absence of evidence for the effectiveness of interventions, implementing organizations and advocates should proceed with caution. Integrated monitoring strategies should pay special attention to unintended harms. »* (Hennegan, 2020, p. 647). Si son observation concerne les interventions dans les pays à revenu faible et intermédiaire, elle s'applique tout autant à celles dans les pays à revenu élevé, puisque les recherches y sont d'autant plus rares.
- Bobel, qui se décrit comme une activiste dans le domaine de la justice menstruelle et qui s'affiche en faveur de mesures en la matière dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, se montre aussi préoccupée de la qualité des données disponibles sur la précarité menstruelle⁸⁶. De fait, elle estime que « plusieurs campagnes sur la GHM ont tendance à l'exagération pour obtenir et maintenir l'intérêt » (traduction libre), une situation qui porte atteinte à la crédibilité des organisations qui travaillent dans le domaine (Bobel, 2018a).

En revanche, des spécialistes soutiennent que les limites associées aux études existantes ne doivent pas pour autant freiner les actions visant à éradiquer la précarité menstruelle. C'est notamment le cas de Emily Wilson-Smith, chercheuse à la School of Health and Related Research de l'Université de Sheffeld et fondatrice de Irise International, un organisme qui travaille dans le domaine de la GMH dans différentes régions du monde, qui fait valoir la nécessité d'agir pour préserver la dignité des femmes :

« If the world was run by women we would not have to justify investment in good menstrual hygiene in terms of long term educational and economic benefits. We would assume it as a right because it is part of the minimum requirements of enabling us to participate in society with dignity » (Wilson-Smith, cité dans Hennegan, 2017, p. 226).

⁸⁶ Elle fait notamment état d'un problème de « données zombies », c'est-à-dire de statistiques qui resurgissent constamment, malgré le fait qu'elles ne soient pas fondées. Elle cite en exemple une donnée relative à la réalité des filles africaines largement citée comme étant issue de l'UNICEF ou de l'OMS, alors qu'aucune de ces deux organisations ne l'a produite.

4.1.2 › Le caractère essentiel des produits menstruels

L'imprévisibilité des menstruations est souvent évoquée pour justifier le caractère essentiel des produits menstruels dans les toilettes publiques. L'analogie entre les produits menstruels et le papier de toilette est fréquemment employée pour illustrer une situation de « deux poids, deux mesures » : alors que le papier de toilette est fourni gratuitement, les femmes doivent traîner des produits menstruels en tout temps pour faire face à des menstruations inattendues. La chercheuse en droit Elizabeth Montano⁸⁷ soutient ce point de vue :

« Like toilet paper, menstrual hygiene products, such as tampons and pads, are necessities for managing natural and unavoidable bodily functions. However, menstrual hygiene products widely receive separate treatment in restrooms across the globe. While it would be absurd today to carry a roll of toilet paper at all times, it is considered necessary and common sense for all menstruators to carry menstrual hygiene products at all times, for approximately forty years, in case of an emergency. » (Montano, 2018, p. 370.)

Un tel argument est avancé par la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail (citée dans RQASF, 2020b), la députée de Marie-Victorin et le groupe En règle Québec. Il est aussi évoqué dans certains textes d'opinion repérés qui sont favorables au projet du gouvernement fédéral. Par exemple, une chroniqueuse souligne qu'il est très commun pour une femme d'avoir ses menstruations sans disposer d'un produit menstruel à portée de main et rappelle que les employeurs doivent fournir des installations sanitaires à leur personnel, soit « des toilettes, du papier de toilette, de l'eau, du savon et de quoi se sécher les mains » (Boileau, 2019). Un chroniqueur considère pour sa part que le débat n'aurait pas lieu si les menstruations étaient une réalité masculine, estimant que la question serait déjà réglée :

*« Aurait-on ce débat si c'était les hommes qui avaient des menstruations? J'ai plutôt l'impression qu'on trouverait **déjà** serviettes et tampons dans toutes les toilettes publiques. [...] Mais comme ce sont les femmes qui ont des menstruations, c'est presque tabou d'en parler en public. Leur donner accès à des serviettes et des tampons sur leur lieu de travail est vu comme un traitement de faveur plutôt qu'un progrès »* (Charlebois, 2019, caractères gras dans l'original).

En revanche, d'autres contestent un tel « traitement de faveur » fait aux femmes, estimant qu'il s'agit de leur responsabilité d'avoir des produits menstruels en leur possession (Lévesque, 2019). Le caractère tout aussi essentiel des produits d'hygiène masculine est aussi parfois souligné. Par exemple, une auteure d'un billet rapporte que « de nombreux utilisateurs masculins [sur les réseaux sociaux] brandissent leur rasoir et leur crème à raser, qu'ils souhaitent obtenir gratuitement : "C'est pas de ma faute non plus, si j'ai une barbe" » (Chevalier, 2020.)

⁸⁷ Montano (2018) s'est intéressée à l'histoire des toilettes payantes aux États-Unis et au mouvement pour les éradiquer; elle y voit des similitudes avec les réflexions sur l'accès aux produits menstruels.

4.1.3 › Les coûts et le caractère non prioritaire de telles mesures

Des personnes qui se sont prononcées sur des mesures visant à fournir des produits menstruels gratuits dans certains lieux considèrent qu'il ne s'agit pas d'une priorité de société, estimant que d'autres sujets devraient retenir l'attention des gouvernements. Le projet du gouvernement fédéral a suscité des commentaires de cette nature (Lévesque, 2019; Breton, 2019).

Dans une perspective semblable, d'autres se montrent préoccupés des coûts générés par de telles mesures. Le rapport de consultation sur le projet de loi fédéral rend compte des différentes considérations en la matière. Ainsi, « sur les [dix-sept] participants opposés à la proposition [de fournir des produits menstruels dans les toilettes publiques des milieux de travail sous réglementation fédérale], 71 % ont exprimé des inquiétudes quant aux implications financières pour l'employeur » (Emploi et Développement social Canada, 2020, p. 6), et certains ont dit craindre le vol ou le gaspillage des produits offerts gratuitement. De l'autre côté, des « participants ont mentionné que le coût de la fourniture de produits menstruels serait marginal », considérant que les employeurs payent déjà pour du papier hygiénique (Emploi et Développement social Canada, 2020, p. 6). De plus, ils ne craignent ni le mauvais usage ni le gaspillage des produits menstruels, sachant que ce genre de comportement ne survient pas pour le papier hygiénique et le savon offerts dans les milieux de travail.

Il reste que les coûts associés aux mesures visant à faciliter l'accès aux produits menstruels pré-occupent certaines spécialistes. Barrington et ses collègues (2021, p. 3), par exemple, soulignent que ces mesures nécessitent tout de même des investissements gouvernementaux de millions de dollars. Pour dissiper les inquiétudes à ce sujet, la chercheuse Chris Bobel avait entrepris d'estimer le montant que chaque dollar investi dans la GHM pouvait rapporter. Elle y a toutefois renoncé, agacée par l'idée d'entrevoir l'enjeu de l'accès aux produits menstruels sous l'angle de la productivité, alors qu'il relève essentiellement de dignité des femmes : « *[T]he narrative about productivity really ticks me off, and I think ticks off a lot of us, because we're not economic units. We're humans with dignity, and we deserve to manage our bodies whether or not it adds one ounce of productivity to our hour or day or life, or not.* » (Bobel, 2018a, p. 15.)

4.1.4 › L'insuffisance des mesures axées sur la distribution de produits

Selon le point de vue de chercheuses dans le domaine, les interventions des gouvernements ne devraient pas seulement viser la distribution de produits menstruels gratuits. Par exemple, tout en reconnaissant que ces mesures présentent un intérêt indéniable, une politologue soutient que « trop peu de programmes [existants] s'attaquent à l'embarras et à la honte associés aux menstruations à un niveau plus profond et réitèrent souvent (parfois par inadvertance) que les menstruations doivent rester cachées » (Winkler, 2020, p. 471, traduction libre). Dans cette perspective, mettre l'accent sur les produits menstruels et leur fonction peut renforcer certaines idées, par exemple celle que le sang menstruel doit nécessairement rester invisible.

Une chercheuse spécialisée en évaluation de programmes et en santé des femmes emprunte au langage de l'informatique pour distinguer les interventions de type « hardware » de celles de type « software », les premières se concentrant sur le matériel (les produits menstruels, les installations sanitaires, etc.), les secondes se focalisant sur les normes sociales, par l'entremise d'activités d'éducation et d'information. Elle fait valoir que ces deux types d'intervention peuvent très bien être menés en complémentarité, plusieurs organisations les combinant déjà. Selon elle, l'état actuel des connaissances ne permet toutefois pas de déterminer quelles sont les meilleures pratiques dans le domaine, ce que rendraient possible des évaluations plus systématiques des interventions existantes (Hennegan, 2020). De nombreuses chercheuses considèrent par ailleurs que l'éducation est un moyen à privilégier pour changer les normes sociales en matière de menstruations et que les médias de masse peuvent aussi y contribuer (Barrington *et al.*, 2021; Crawford *et al.*, 2020).

Mettre l'accent sur les produits menstruels et leur fonction peut renforcer certaines idées, par exemple celle que le sang menstruel doit nécessairement rester invisible.

Dans un billet intitulé *Menstrual Pads Can't Fix Prejudice*, Bobel s'appuie sur ses observations et ses échanges avec des actrices et des acteurs du terrain pour soutenir que les interventions axées sur la distribution de produits menstruels ne constituent pas une panacée. Elle soutient que leur popularité s'explique par leur facilité d'implantation et leur mesurabilité :

« Many of the people doing work on menstrual health initiatives know that distributing products is not a silver bullet. Indeed, some pair distribution with education. A few also push for infrastructure improvements and policy change. But as people working in the field have told me, the reality is that providing pads is easier than trying to change ingrained cultural habits. It's also readily measurable: it's easy to note the number of pads that have been handed out in a month. It's much harder to provide similar metrics for improved knowledge and education levels. » (Bobel, 2018b.)

Bobel affirme aussi qu'il faut éviter une vision consumériste, où l'amélioration de la vie des filles et des femmes serait liée à une augmentation de la consommation, et chercher avant tout à rendre les menstruations moins taboues : *« We must resist the well-meaning impulse to improve the lives of menstruating girls through consumption. The greater need is for people to understand that periods aren't something shameful and best kept hidden. »* (Bobel, 2018b.)

4.1.5 › Les sous-groupes devant être prioritairement ciblés

Les mesures mises en place dans différentes régions du monde, par les lieux ou les modalités de distribution privilégiées, ciblent souvent des sous-populations particulières. Par exemple, celles qu'on trouve dans les établissements d'enseignement visent les jeunes, alors que celles instaurées dans les organismes communautaires ou les établissements carcéraux se destinent aux femmes en situation de précarité financière. Dans cette veine, des commentaires repérés portent sur les sous-groupes devant prioritairement bénéficier de telles mesures. Au Québec, deux organisations se sont clairement prononcées à ce sujet; si les deux privilégient les jeunes, l'une d'elles se préoccupe aussi des femmes en situation de précarité financière :

- le mouvement En règle Québec cherche « à encourager la gratuité des produits menstruels dans les écoles » (Vallet, 2019);
- la Commission-Jeunesse du Parti libéral du Québec (CJPLQ) recommande « la distribution sans frais de tampons, de serviettes hygiéniques et de leurs alternatives écologiques dans les établissements d'enseignement, les prisons, les refuges et les locaux gouvernementaux » (CJPLQ, cité dans Labbé, 2021).

Les jeunes et les femmes à faible revenu semblent également priorisées par la population québécoise et canadienne. C'est du moins ce qui ressort du sondage pancanadien réalisé en 2019 par l'organisation Plan International en vue de connaître l'opinion de la population sur la possibilité de rendre accessibles des produits menstruels gratuits dans différents lieux (Nanos, 2019). De fait, si l'ensemble des lieux proposés ont suscité une majorité de réponses « favorables » ou « plutôt favorables », tant chez les femmes que chez les hommes sondés, deux d'entre eux suscitent un taux d'approbation avoisinant 90 %, soit les écoles et les refuges pour personnes en situation d'itinérance (voir le tableau 9 à la page 69).

Dans cette perspective, certaines mesures suscitent des réserves du fait qu'elles ne ciblent pas spécialement certains sous-groupes jugés prioritaires. Christopher Cotropia, qui s'est intéressé à la détaxation des produits menstruels et à la distribution de produits menstruels gratuits, rapporte – sans y souscrire – cet argument : les mesures mises en place viseraient à « augmenter l'accessibilité pour toutes les personnes ayant des menstruations, ce qui signifie que certains fonds sont « perdus » sur des élèves ne se trouvant pas en situation de précarité menstruelle, laissant moins de fonds pour celles réellement dans le besoin » (Cotropia, 2021, p. 4, traduction libre). Cet argument est aussi évoqué au sujet du projet du gouvernement canadien destiné aux travailleuses des milieux de travail sous réglementation fédérale : le rapport de consultation cite un point de vue recueilli selon lequel « [les] femmes qui travaillent pour le gouvernement sont bien payées et les contribuables ne devraient pas avoir le fardeau de répondre à leurs besoins sanitaires » (Emploi et Développement social Canada, 2020, p. 7). Une chroniqueuse conclut d'ailleurs que le gouvernement devrait laisser de côté ce projet de loi qui « n'améliorera pas d'un iota le sort des plus démunis » (Buzetti, 2021). Il en va de même pour ce qui est du projet pilote lancé en juin 2021 à la Ville de Montréal en vue de fournir des produits menstruels jetables dans quatre édifices municipaux : si le projet est applaudi par des organisations comme Chez Doris, refuge pour femmes itinérantes, leurs représentantes

recommandent d'élargir la mesure à l'ensemble des centres pour sans-abri et à toutes les femmes en situation de faible revenu (Miro, 2021).

En revanche, certains estiment que les mesures dites « universelles » offrent l'avantage de ne pas entraîner d'effet stigmatisant pour les utilisatrices, un point de vue qui a notamment été défendu dans le contexte de l'élaboration du projet de loi écossais (Scottish Parliament, 2019b). Ainsi, fournir des produits menstruels gratuitement dans les toilettes publiques peut aider les femmes en situation de précarité menstruelle ainsi que toutes les femmes qui ont leur menstruation de façon imprévue. Une intervenante d'un organisme communautaire qui a participé à un projet pilote en Écosse estime par ailleurs que de telles mesures peuvent être salutaires pour des femmes victimes de violence conjugale, sachant que leurs conjoints peuvent contrôler leur accès aux produits menstruels :

« in terms of domestic abuse, the control of not only what women do – in terms of what they wear, where they go, who they speak to – but even sanitary protection is something that's controlled, so I think it needs to be available in places where women will go to and probably on their own. So places like doctors' surgeries, health centres, community centres, those sorts of places where they go and they have a chance for their own space » (Scottish Government, 2018b, p. 44).

Au Québec, l'organisme Monthly Dignity s'est montré favorable à ce type d'initiative. L'une des cofondatrices a ainsi affirmé « ose[r] imaginer un Québec dans lequel, par une légère réorganisation [législative] et budgétaire, les produits menstruels seraient aussi accessibles que le papier de toilette dans les salles de bain publiques » (Pronovost-Morgan, 2021). Par ailleurs, l'argument des moyens dont disposent les femmes susceptibles de bénéficier de produits menstruels gratuits est réfuté par une chroniqueuse dans une boutade : « Quant aux moqueurs, qu'on leur coupe le papier de toilette! Comme ils le disent si bien aux femmes : quand on travaille, on a les moyens de payer ses rouleaux pour les amener au bureau. » (Boileau, 2019.)

Dans un autre ordre d'idées, si plusieurs initiatives mises en place dans le monde visent, de façon inclusive, l'ensemble de la population, certains déplorent qu'elles ne se destinent pas spécialement aux femmes et qu'elles génèrent ainsi des coûts superflus (Illinois Family Institute, cité dans Leventis Lourgos, 2019). L'utilité de fournir des produits menstruels dans les toilettes des hommes est aussi remise en cause par une chroniqueuse qui réagit au projet du gouvernement fédéral, anticipant que ces produits seraient « sous-utilisés » (Buzetti, 2021). Elle déplore en outre l'utilisation d'un vocabulaire neutre par le gouvernement fédéral et par différents groupes pour désigner les personnes menstruées, considérant que cela « dépossèd[e] les femmes d'une réalité si intimement liée à leur identité » (Buzetti, 2021). Pareilles opinions sur le vocabulaire employé ont été répertoriées (Mallick, 2020; Bindel, 2019, Ditum, 2018), mais le point de vue inverse est également répandu (Gonsalves, 2020; Wilson, 2020). L'inclusion des personnes de toutes les identités de genre est une volonté affirmée par les gouvernements de l'Écosse, de l'Angleterre, de la Colombie-Britannique et de la Nouvelle-Zélande, ainsi que par diverses organisations (Monthly Dignity, page consultée le 22 juin 2021; Dostmohamed, 2017; Bleed the North, page consultée le 25 juin 2021; The Period

Purse, page consultée le 25 juin 2021). Au Québec, Monthly Dignity s'inscrit dans cette perspective. Certains spécialistes et activistes déplorent toutefois que les personnes ne s'identifiant pas comme femmes sont parfois oubliées ou exclues des mesures mises en place pour favoriser l'accès aux produits menstruels ou, plus largement, écartées des réflexions sur les menstruations (Abebe, 2021; Frank, 2020; Rydström, 2020; Wilson, 2020).

Tableau 9 › Opinion des Québécoises et des Québécois sur la possibilité de fournir gratuitement des produits menstruels dans différents lieux, 2019

		Nbre de réponses (pondération) ¹	Favorable ou plutôt favorable	Défavorable ou plutôt défavorable	Ne sait pas
Écoles primaires et secondaires	Femmes	444 (443)	92 %	3 %	5 %
	Hommes	227 (224)	90 %	5 %	5 %
Enseignement postsecondaire	Femmes	445 (444)	86 %	9 %	5 %
	Hommes	228 (225)	83 %	10 %	7 %
Refuges pour personnes itinérantes	Femmes	444 (443)	91 %	4 %	5 %
	Hommes	228 (225)	89 %	6 %	5 %
Établissements carcéraux	Femmes	445 (444)	81 %	11 %	7 %
	Hommes	227 (224)	80 %	12 %	8 %
Lieux de travail	Femmes	443 (442)	79 %	15 %	6 %
	Hommes	229 (226)	73 %	18 %	9 %
Lieux publics (parcs, bibliothèques, centres communautaires)	Femmes	445 (444)	76 %	16 %	9 %
	Hommes	229 (226)	74 %	17 %	9 %
Lieux de culte	Femmes	444 (443)	60 %	24 %	16 %
	Hommes	229 (226)	61 %	22 %	17 %

1 Pour des fins de clarté, des réponses ont été combinées et les pourcentages ont été arrondis, de sorte que le total des pourcentages associé aux réponses pour une question peut ne pas égaier 100 %.

Source : Nanos (2019).

4.1.6 › Le type de produits devant être privilégiés

Pour des raisons liées à l'environnement, plusieurs groupes et individus souhaitent que soit encouragé l'usage de produits menstruels réutilisables. Étant donné le coût plus élevé à l'achat de ces produits, un soutien financier est préconisé par plusieurs pour en favoriser l'accès. C'est par exemple le point de vue du RQSAF, selon qui « il paraît [...] indispensable, afin de démocratiser l'accès aux produits durables, de mettre en place des subventions [...] » (RQSAF, 2020a). Au Québec, il s'agit du principal argument avancé par les citoyennes qui se sont mobilisées pour que leurs administrations municipales mettent en place des programmes de subvention (Gelper, 2020).

La dimension environnementale est d'ailleurs explicitée dans bon nombre de procès-verbaux, comme dans celui de la MRC de Rouville : « Considérant que l'objectif est de réduire encore davantage la quantité de matières envoyées à l'enfouissement et l'impact sur l'environnement [...] il est proposé [...] d'approuver l'ajout d'un second addenda au Programme de subvention pour l'achat et l'utilisation de couches lavables afin d'y inclure les produits d'hygiène lavables [...] » (MRC de Rouville, 2020.) Cet enjeu revient fréquemment dans la documentation des administrations municipales concernées.

Les programmes de subvention pour l'achat de produits menstruels réutilisables semblent d'ailleurs faire l'unanimité. À Granby, un tel programme a été mis en place à la suite d'un sondage réalisé en marge de l'élaboration du Plan environnement de la Ville et dans lequel plusieurs citoyennes et citoyens avaient indiqué leur accord (Létourneau, 2021). Les avantages de ces programmes font fréquemment l'objet d'articles dans les médias régionaux (Martel, 2021; Clavel, 2020). D'ailleurs, parmi les articles traitant de ces programmes de subvention adoptés par les municipalités et les arrondissements repérés dans les médias régionaux, la plupart expriment une position favorable; aucun n'émet d'objection ou d'avis négatif. Le fait que ces mesures visent des objectifs écologiques et que les programmes reposent sur un partage des coûts, puisque la majorité d'entre eux en remboursent un pourcentage, peut avoir un effet persuasif.

Encourager l'usage de produits menstruels réutilisables peut contribuer à réduire la quantité de matières envoyées à l'enfouissement.

En revanche, des commentaires portent sur le fait que les produits réutilisables ne conviennent pas à l'ensemble des femmes. Pour certaines d'entre elles, comme celles vivant en situation d'itinérance, les difficultés d'accès à des installations sanitaires pour laver les produits représentent un enjeu à ne pas négliger (Crawford *et al.*, 2020). Par ailleurs, certaines femmes continuent d'opter pour des produits jetables pour des raisons de préférence ou de contraintes (Shelton Group, 2019; Laforte, 2017). D'autres font valoir qu'il faudrait que les toilettes publiques soient mieux adaptées à l'usage de produits réutilisables, puisque ceux-ci nécessitent souvent un entretien particulier : « *[T]here should [...] be a push towards structural change in restrooms to provide private sanitation access for cleaning reusable, environmentally sustainable products* » (Johnson, cité dans Crawford *et al.*, 2020, p. 367).

4.2 › Des scénarios possibles et l'estimation de leurs coûts

Dans la perspective où le gouvernement du Québec explore la possibilité de faciliter l'accès aux produits menstruels, divers scénarios peuvent être envisagés dans la foulée des initiatives mises en place dans différentes régions du monde (chapitre 3). Sur la base de celles-ci, mais aussi des points de vue repérés à leur sujet (section 4.1), sept scénarios ont été examinés par le Conseil du statut de la femme, en fonction des populations ou des milieux visés, du type de produits privilégiés et de la hauteur de la couverture offerte (voir le tableau 10).

Tableau 10 › Sept scénarios envisagés pour le Québec

Scénario	Populations ou milieux	Produits	Couverture
1	Établissements d'enseignement	Jetables	Distribution gratuite
2	Établissements d'enseignement	Réutilisables	Distribution gratuite
3	Femmes à faible revenu	Jetables	Distribution gratuite
4	Femmes à faible revenu	Réutilisables	Distribution gratuite
5	Toutes les femmes	Réutilisables	Remboursement de 50 %, maximum de 50 \$
6	Toutes les femmes	Réutilisables	Remboursement de 75 %, maximum de 100 \$
7	Toutes les femmes	Réutilisables	Remboursement de 100 %, maximum de 100 \$

Ces scénarios accordent une attention particulière aux jeunes (scénarios 1 et 2) et aux femmes à faible revenu (scénarios 3 et 4) de même qu'aux enjeux environnementaux (scénarios 2 et 4 à 7)⁸⁸. En dépit de cette dernière considération, l'offre de produits jetables aux jeunes et aux femmes à faible revenu (scénarios 1 et 3) est envisagée, sachant que ces dernières peuvent faire face à certaines contraintes pour faire l'usage de produits menstruels réutilisables (Vora, 2020; Sebert Kuhlmann *et al.*, 2019). Une estimation des coûts annuels en 2021⁸⁹ est fournie dans ce qui suit pour chacun de ces scénarios (tableau 11) de même que pour certaines combinaisons de scénarios (tableau 12), en considérant chaque fois trois niveaux d'évaluation, soit inférieure, médiane et supérieure. À noter que seuls les coûts liés aux produits menstruels y sont considérés; les estimations font donc abstraction des frais d'administration ou d'infrastructure inhérents à la mise en place éventuelle de telles mesures.

88 À noter qu'aucun scénario ne porte sur l'ensemble des lieux publics, en dehors des établissements d'enseignement, de manière à faire face à l'imprévisibilité des menstruations, en raison du caractère embryonnaire des initiatives annoncées à cette enseigne dans différentes régions (voir le chapitre 3).

89 La méthodologie privilégiée pour cette estimation des coûts est présentée à l'annexe 3. L'exercice a été réalisé par Marie-Hélène Legault, M. Sc., économiste.

Les scénarios 1 et 2 ciblent les établissements d'enseignement primaire, secondaire, collégial et universitaire, dans le but de contrer la précarité menstruelle chez les jeunes et d'atténuer les effets potentiels de l'imprévisibilité des menstruations. Dans le scénario 1, des produits jetables seraient offerts gratuitement en accès libre (évaluation supérieure estimée à 7,2 M\$) ou au moyen d'un système voué à limiter le gaspillage, comme des distributrices à accès restreint (évaluation médiane estimée à 5,8 M\$ et inférieure estimée à 3,3 M\$). Au scénario 2, des produits réutilisables seraient offerts sur commande aux élèves et aux étudiantes, une modalité d'accès qui pourrait avoir pour effet d'influencer la demande à la baisse (coûts estimés entre 0,9 M\$ et 2,0 M\$ selon l'évaluation).

Les scénarios 3 et 4 ont aussi pour but d'agir sur la précarité menstruelle, mais en ciblant les femmes à faible revenu⁹⁰. Il est ainsi envisagé que ces dernières aient accès sur commande à des produits menstruels jetables (scénario 3 dont le coût est estimé à entre 2,9 M\$ et 7,1 M\$ selon le niveau d'évaluation) ou réutilisables (scénario 4 dont le coût est estimé à entre 1,0 M\$ et 2,8 M\$ selon le niveau d'évaluation). Dans tous les cas, les estimations sont basées sur des taux d'utilisation assez élevés, dans l'optique où de tels programmes répondraient à un réel besoin chez les femmes concernées.

Quant aux scénarios 5, 6 et 7, ils s'inspirent des mesures mises en place dans des administrations municipales québécoises, sachant que seulement 25 % des femmes peuvent actuellement s'en prévaloir. Ils viseraient à favoriser l'usage de produits menstruels réutilisables pour l'ensemble des Québécoises, dans une perspective écologiste, mais tout en agissant sur la précarité menstruelle, en rendant de tels produits, plus coûteux à court terme que les produits jetables, davantage accessibles à toutes les filles et les femmes, y compris celles dans le besoin. Autrement dit, ils auraient des bénéfices sur le plan écologique, par une réduction des déchets dans l'ensemble du Québec, et sur le plan socioéconomique, par l'aide financière dont pourraient bénéficier d'autant plus les Québécoises en situation de vulnérabilité pour qui le prix des produits menstruels réutilisables s'avère difficile à assumer au départ. La hauteur du remboursement et le montant maximum offert varient d'un scénario à l'autre, étant entendu qu'un remboursement plus élevé est susceptible de rendre le programme plus populaire. Ainsi :

- **le coût du scénario 5**, qui propose un remboursement de 50 % des frais jusqu'à un maximum de 50 \$, est estimé à entre 0,5 M\$ et 1,5 M\$ selon le niveau d'évaluation;
- **celui du scénario 6**, qui prend en compte un remboursement de 75 % des frais jusqu'à un maximum de 100 \$, est estimé à entre 1,4 M\$ et 4,0 M\$ selon le niveau d'évaluation;
- **celui du scénario 7**, qui projette un remboursement de 100 % des frais jusqu'à un maximum de 100 \$, est estimé à entre 2,0 M\$ et 5,5 M\$ selon le niveau d'évaluation.

⁹⁰ Selon la définition de la mesure du faible revenu après impôt du Centre de la statistique du revenu et du bien-être socioéconomique de Statistique Canada (Statistique Canada, 2021a, 2015).

Tableau 11 › Coût annuel estimé des sept scénarios envisagés pour le Québec,
selon la population et les prix de 2021

		Évaluation inférieure	Évaluation médiane	Évaluation supérieure
ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT				
Scénario 1	Tampons et serviettes jetables Distributrices ou autres méthodes, sauf pour l'évaluation supérieure Primaire : 36 semaines Secondaire : 36 semaines Postsecondaire : 32 semaines Proportion : Primaire : 100 % serviettes Secondaire : 90 % serviettes, 10 % tampons Postsecondaire : 60 % serviettes, 40 % tampons	Achat groupé 15 % des élèves du primaire et du secondaire 10 % du postsecondaire 270 produits /femme/année	Achat au prix moyen 19 % des élèves du primaire et du secondaire 12 % du postsecondaire 306 produits / femme/année	Achat au prix moyen 22 % des élèves du primaire et du secondaire 15 % du postsecondaire 320 produits / femme/année
	Coût unitaire des serviettes	0,20 \$	0,26 \$	0,26 \$
	Coût unitaire des tampons	0,26 \$	0,26 \$	0,26 \$
	Total des coûts	3,304 millions \$	5,839 millions \$	7,246 millions \$
Scénario 2	Produits réutilisables Sur commande Proportion : Primaire : 100 % serviettes Secondaire : 90 % serviettes, 10 % coupe Postsecondaire : 60 % serviettes, 40 % coupe	0,5 % des élèves du primaire 1 % du secondaire 10 % du postsecondaire 5 % femmes à faible revenu	1 % des élèves du primaire 1,5 % du secondaire 2 % du postsecondaire 10 % femmes à faible revenu	1,5 % des élèves du primaire 2 % du secondaire 3 % du postsecondaire 15 % femmes à faible revenu
	Coût unitaire 5 serviettes	85 \$	85 \$	85 \$
	Coût unitaire d'une coupe	40 \$	40 \$	40 \$
	Ensemble serviettes et coupe	125 \$	125 \$	125 \$
	Total des coûts	0,886 million \$	1,403 million \$	2,039 millions \$

Tableau 11 › Coût annuel estimé des sept scénarios envisagés pour le Québec, selon la population et les prix de 2021 (suite)

		Évaluation inférieure	Évaluation médiane	Évaluation supérieure
FEMMES À FAIBLE REVENU				
Scénario 3	Tampons et serviettes jetables Sur commande	Achat groupé 20 % femmes à faible revenu 306 produits / femme/année	Achat au prix moyen 30 % femmes à faible revenu 306 produits / femme/année	Achat au prix moyen 40 % femmes à faible revenu 306 produits / femme/année
	Coût unitaire des serviettes	0,20 \$	0,26 \$	0,26 \$
	Coût unitaire des tampons	0,24 \$	0,26 \$	0,26 \$
	Total des coûts	2,944 millions \$	5,360 millions \$	7,147 millions \$
Scénario 4	Produits réutilisables Sur commande	5 % femmes à faible revenu	10 % femmes à faible revenu	15 % femmes à faible revenu
	Coût unitaire 5 serviettes	85 \$	85 \$	85 \$
	Coût unitaire d'une coupe	40 \$	40 \$	40 \$
	Ensemble serviettes et coupe	125 \$	125 \$	125 \$
	Total des coûts	0,945 million \$	1,889 million \$	2,834 millions \$
ENSEMBLE DES FEMMES				
Scénario 5	Produits réutilisables Remboursement de 50 %, maximum de 50 \$ 1 974 833 femmes au total 223 667 femmes à faible revenu	0,25 % femmes 2,5 % femmes à faible revenu	0,4 % femmes 5 % femmes à faible revenu	0,7 % femmes 7,5 % femmes à faible revenu
	Total des coûts	0,499 million \$	0,909 million \$	1,452 million \$
Scénario 6	Produits réutilisables Remboursement de 75 %, maximum de 100 \$ 1 974 833 femmes au total 223 667 femmes à faible revenu	0,35 % femmes 3,5 % femmes à faible revenu	0,5 % femmes 7 % femmes à faible revenu	1 % femmes 10 % femmes à faible revenu
	Total des coûts	1,396 million \$	2,441 millions \$	3,988 millions \$
Scénario 7	Produits réutilisables Remboursement de 100 %, maximum de 100 \$ 1 974 833 femmes au total 223 667 femmes à faible revenu	0,5 % femmes 5 % femmes à faible revenu	0,75 % femmes 10 % femmes à faible revenu	1,25 % femmes 15 % femmes à faible revenu
	Total des coûts	1,994 million \$	3,550 millions \$	5,544 millions \$

Note : Voir l'annexe 3 pour des précisions sur la méthodologie des estimations.

Par ailleurs, quatre combinaisons de scénarios ont été envisagées, dans la perspective où le gouvernement du Québec souhaiterait faire face à des enjeux jugés prioritaires (tableau 12).

- Dans le premier cas, il pourrait vouloir agir prioritairement sur la précarité menstruelle des jeunes, et privilégier la combinaison des scénarios 1 et 2 qui correspond au volet « éducation » du modèle écossais (voir la section 3.1.2). Le coût d'une telle avenue est estimé pour le Québec à entre 4,2 M\$ et 9,2 M\$ selon le niveau d'évaluation.
- Dans le deuxième cas, les efforts pourraient servir prioritairement à lutter contre la précarité menstruelle chez les jeunes et les femmes à faible revenu, ce qui suppose de combiner les scénarios 1 à 4. Le coût de cette avenue est estimé à entre 6,4 M\$ et 14,8 M\$ selon le niveau d'évaluation.
- Dans le troisième cas, c'est la précarité menstruelle chez les jeunes et l'environnement qui retiendraient l'attention, ce qui implique la combinaison des scénarios 1, 2 et 6 et dont le coût est estimé à entre 5,1 M\$ et 12,0 M\$ selon le niveau d'évaluation.
- Dans le dernier cas, seuls les scénarios qui reposent sur des produits réutilisables seraient retenus, dans une perspective environnementaliste, soit les scénarios 2, 4 et 7. Le coût de cette combinaison est estimé pour le Québec à entre 2,1 M\$ et 5,6 M\$ selon le niveau d'évaluation.

Tableau 12 › Coût annuel estimé des combinaisons de scénarios envisagées pour le Québec, selon la population et les prix de 2021

		Évaluation inférieure	Évaluation médiane	Évaluation supérieure
Établissements d'enseignement				
A (Scénarios 1 et 2)	Produits jetables et réutilisables • Filles et femmes aux études			
	Total des coûts	4,157 millions \$	7,184 millions \$	9,213 millions \$
Établissements d'enseignement et femmes à faible revenu				
B (Scénarios 1, 2, 3 et 4)	Produits jetables et réutilisables • Filles et femmes aux études • Femmes à faible revenu non aux études			
	Total des coûts	6,406 millions \$	11,298 millions \$	14,791 millions \$
Établissements d'enseignement et environnement				
C (Scénarios 1, 2 et 6)	Produits jetables et réutilisables • Filles et femmes aux études • Femmes non aux études			
	Total des coûts	5,127 millions \$	8,901 millions \$	11,985 millions \$
Environnement				
D (Scénarios 2, 4 et 7)	Produits réutilisables • Filles et femmes aux études • Femmes à faible revenu non aux études			
	Total des coûts	2,140 millions \$	3,688 millions \$	5,606 millions \$

Note : Voir l'annexe 3 pour des précisions sur la méthodologie des estimations.



Conclusion

La présente étude fait suite au mandat que la ministre responsable de la Condition féminine a confié au Conseil du statut de la femme, dans le contexte où le gouvernement examine la possibilité de faciliter l'accès aux produits menstruels, et ce, à l'aune des diverses mesures au sein de certaines administrations municipales du Québec et de différentes régions de l'Occident. À la lumière de l'ensemble des données repérées dans ce qui précède, le Conseil du statut de la femme conclut qu'une telle initiative est vouée à des bénéfices de diverses natures.

De fait, les enjeux auxquels s'emploient à faire face les mesures repérées sont principalement de trois ordres. D'abord, l'imprévisibilité des menstruations suffit généralement à justifier la disponibilité de produits menstruels dans les toilettes publiques. Ensuite, la précarité menstruelle est à la source des mesures mises en place à l'intention des filles et des femmes en situation de vulnérabilité. Enfin, les considérations environnementales sont à l'origine des programmes d'encouragement à l'usage de produits menstruels réutilisables. Cela étant, une même mesure agit généralement sur plus d'un front à la fois.

Nonobstant la diversité des mesures repérées, la volonté de faciliter l'accès aux produits menstruels constitue une tendance de fond émergente en 2021 sur la scène internationale, et qui se reflète également au Québec. Les initiatives des administrations municipales destinées à encourager l'usage de produits menstruels réutilisables semblent d'ailleurs représenter une formule distincte, puisque aucun projet semblable n'a été repéré dans la recension des écrits réalisée au début de 2021 au Conseil du statut de la femme. Dans les autres régions de l'Occident où des mesures sont mises en place, celles-ci concernent surtout des produits menstruels jetables offerts gratuitement dans les toilettes publiques, le plus souvent au sein des écoles. Le modèle écossais fait néanmoins figure d'exception en raison de son régime universel qui offre à toute personne la possibilité de commander en ligne des produits menstruels, jetables ou réutilisables. Il constitue sans aucun doute le modèle le plus généreux mis en place à l'heure actuelle.

Si pareilles mesures génèrent parfois des réactions négatives, surtout lorsqu'elles ciblent des sous-populations jugées non prioritaires, elles suscitent le plus souvent une adhésion, notamment lorsqu'elles visent les jeunes ou les femmes à faible revenu, ou encore lorsqu'elles ont pour objectif d'encourager l'usage de produits menstruels réutilisables. C'est ce qui ressort de l'ensemble des données et des commentaires repérés aux fins de la préparation de la présente étude. Et c'est sur cette base que le Conseil du statut de la femme a envisagé différents scénarios – et combinaisons de scénarios – pour l'ensemble du Québec.

Il existe peu de données actuellement sur la popularité des mesures mises en place et sur la satisfaction à leur endroit puisqu'elles sont toutes récentes. À tout le moins sait-on que les enveloppes dédiées aux produits menstruels réutilisables dans certaines administrations municipales québécoises sont rapidement écoulées, signe de leur succès. Il est donc plausible d'entrevoir la valeur ajoutée d'un éventuel programme étendu à l'ensemble du Québec. Il serait toutefois périlleux de transposer les expériences d'une région du monde à l'autre, puisque leur succès dépend notamment de la méthode privilégiée et de la promotion dont elles font l'objet.

Il n'en demeure pas moins judicieux de suivre de près les mesures annoncées ou mises en œuvre dans différentes régions du monde pour en dégager des apprentissages. Cela vaut aussi pour les mesures les plus embryonnaires qui n'ont pu, faute d'information à leur sujet, être envisagées pour le Québec dans le cadre de la présente étude, soit celles mises en œuvre dans certains lieux publics en dehors des établissements d'enseignement et dans les établissements carcéraux, en vue notamment de faire face à l'imprévisibilité des menstruations et à la précarité menstruelle.

La recherche ici menée pointe, en outre, vers un certain nombre de questions en suspens. Par exemple, quelle est la préférence des Québécoises en matière de produits menstruels? Quelle ouverture ont-elles à changer leurs habitudes pour faire l'usage de produits réutilisables? Dans quelle mesure la précarité menstruelle affecte-t-elle leur participation sociale? Comment pourrait s'articuler un éventuel programme à l'échelle du Québec tout entier avec ceux déjà établis dans certaines administrations municipales? Il s'agit là d'autant de questions complémentaires qui mériteraient de plus amples travaux et réflexions.

Du reste, cette étude du Conseil du statut de la femme a mis en lumière les tabous qui perdurent au sujet des menstruations. Dans ces circonstances, toute mesure visant à faciliter l'accès aux produits menstruels, pour être efficace, gagne à s'accompagner d'activités d'information, de sensibilisation et d'éducation, et ce, pour l'ensemble de la population. L'accès à des produits menstruels et leur utilisation adéquate soulèvent des enjeux liés à la santé des femmes, mais aussi d'égalité entre les sexes, qui sont dignes d'attention de la part du gouvernement et de l'ensemble de la société québécoise.



Annexes

Annexe 1 : Mesures adoptées dans six États américains

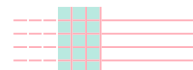
Annexe 2 : Municipalités québécoises offrant en 2021 un remboursement

Annexe 3 : Méthodologie des estimations de coûts pour le Québec

Annexe 1 › Mesures adoptées dans six États américains pour les établissements d'enseignement

État américain	Articles du texte législatif
Californie	« A public school maintaining any combination of classes from grade 6 to grade 12, inclusive, that meets the 40-percent pupil poverty threshold required to operate a schoolwide program pursuant to Section 6314(a)(1)(A) of Title 20 of the United States Code shall stock at least 50 percent of the school's restrooms with feminine hygiene products at all times. »
Illinois	« A school district shall make feminine hygiene products available, at no cost to students, in the bathrooms of school buildings. »
New Hampshire	« The school district shall make menstrual hygiene products available at no cost in all gender neutral bathrooms and bathrooms designated for females located in public middle and high schools. »
New York	« All elementary and secondary public schools in the state serving students in any grade from grade six through grade twelve shall provide feminine hygiene products in the restrooms of such school building or buildings. Such products shall be provided at no charge to students. »
Tennessee	« Each [local education agency] is authorized to provide feminine hygiene products, at no charge, in all women's and girl's bathrooms and locker rooms in an eligible school building where instruction is provided, excluding any bathrooms and locker rooms specifically designated for teacher or staff use. The feminine hygiene products are for student use only. »
Virginie	« Each school board shall make menstrual supplies available, at all times and at no cost to students, in such accessible locations as it deems appropriate in each elementary school in the local school division. » « Each school board shall make menstrual supplies available, at all times and at no cost to students, in the bathrooms of each middle school and high school in the local school division. »

Source : Les articles de loi sont tirés de Crawford et Waldman (à paraître) ou des textes de loi (Californie, Virginie et Tennessee). Dans le deuxième cas, les références se trouvent en bibliographie.

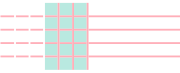


Annexe 2 › Municipalités québécoises offrant en 2021 un remboursement à l'achat de produits menstruels réutilisables

Municipalité	Région administrative	Modalités de remboursement
Beloeil	Montréal	50 % du coût d'achat jusqu'à 75 \$ par personne
Boisbriand	Laurentides	50 % du coût d'achat jusqu'à 125 \$ par personne ou 250 \$ par famille est autorisé
Boucherville	Montréal	50 % du coût d'achat jusqu'à 100 \$ par citoyenne; 75 % du coût si les produits sont achetés dans un commerce de la municipalité
Brigham	Montréal	50 % du coût d'achat jusqu'à 100 \$ par an
Chambly	Montréal	50 % du coût d'achat jusqu'à 100 \$
Cowansville	Montréal	Jusqu'à 50 \$ par an
Dorval	Montréal	50 % du coût d'achat jusqu'à 225 \$ par résidence; 275 \$ du coût si les produits sont achetés dans une entreprise de la municipalité
Granby	Montréal	100 \$ sur 2 ans
Ham-Nord	Centre-du-Québec	75 \$ par personne du coût d'achat par an
Kingsey Falls	Centre-du-Québec	50 % du coût d'achat jusqu'à 100 \$
L'Assomption	Lanaudière	50 % du coût d'achat jusqu'à 50 \$
Lorraine	Laurentides	100 % du coût d'achat de l'ensemble des produits réutilisables (incluant les couches) jusqu'à 300 \$
Mascouche	Lanaudière	50 % du coût d'achat jusqu'à 50 \$
Matagami	Nord-du-Québec	60 % du coût d'achat jusqu'à 100 \$; un montant minimum de 100 \$ est requis pour présenter une demande
Matane	Bas-Saint-Laurent	50 % du coût d'achat jusqu'à 50 \$
Mont-Saint-Hilaire	Montréal	50 % du coût d'achat jusqu'à 75 \$ (jusqu'à épuisement de l'enveloppe de 2 000 \$)
Otterburn Park	Montréal	50 % du coût d'achat jusqu'à 100 \$
Pointe-Claire	Montréal	Jusqu'à 100 \$
Preissac	Abitibi-Témiscamingue	50 % du coût d'achat jusqu'à 150 \$ sur 2 ans
Prévost	Laurentides	50 % du coût d'achat jusqu'à 100 \$

Annexe 2 › Municipalités québécoises offrant en 2021 un remboursement à l'achat de produits menstruels réutilisables (suite)

Municipalité	Région administrative	Modalités de remboursement
Rivière-du-Loup	Bas-Saint-Laurent	Environ 50 % du coût d'achat (variable selon sa hauteur) jusqu'à 50 \$
Rosemère	Laurentides	Jusqu'à 40 \$ pour 3 ans
Saguenay	Saguenay-Lac-Saint-Jean	100 % jusqu'à 50 \$
Saint-Alphonse-Rodriguez	Lanaudière	50 % du coût d'achat jusqu'à 125 \$ sur 2 ans
Saint-Georges	Chaudière-Appalaches	50 % du coût d'achat jusqu'à 50 \$
Saint-Hippolyte	Laurentides	50 % du coût d'achat jusqu'à 100 \$ par année et par résidence
Saint-Jean-sur-Richelieu	Montérégie	50 % du coût d'achat jusqu'à 100 \$
Saint-Paul	Lanaudière	50 % du coût d'achat jusqu'à 50 \$ par personne
Saint-Roch-de-L'Achigan	Lanaudière	50 % du coût d'achat jusqu'à 50 \$
Salaberry-de-Valleyfield	Montérégie	100 % jusqu'à 50 \$
Sorel-Tracy	Montérégie	50 % du coût d'achat jusqu'à 50 \$ par personne et par année
Vaudreuil-Dorion	Montérégie	50 % du coût d'achat de l'ensemble des produits réutilisables (incluant plusieurs produits non menstruels) jusqu'à 100 \$ par résidence et par année et 75 % si les produits sont achetés dans une entreprise de la municipalité
Waterville	Estrie	50 % du coût d'achat de l'ensemble des produits réutilisables (incluant les couches) jusqu'à 250 \$ par famille



Annexe 3 › Méthodologie des estimations de coûts pour le Québec

Les paramètres qui ont servi à estimer les coûts des scénarios et des combinaisons envisagés pour le Québec au chapitre 4 sont exposés dans les pages qui suivent. On y présente la méthode d'évaluation de la population concernée (section 1), des coûts des produits menstruels (section 2) et du taux de pénétration des programmes selon le type de produits menstruels et la population concernée (section 3), avant de dresser la liste des facteurs qui n'ont pu être considérés et qui sont susceptibles d'influencer à la hausse ou à la baisse les estimations (section 4). Des précisions sont ensuite fournies sur les évaluations privilégiées (section 5) ainsi que sur les scénarios et les combinaisons envisagés (section 6).

1 La population

Les coûts associés aux différents scénarios envisagés ont été estimés sur la base d'un nombre de femmes menstruées (section 1.1), d'un nombre d'élèves ou d'étudiantes (section 1.2) et d'un nombre de femmes à faible revenu (section 1.3).

1.1 Le nombre de personnes menstruées

Compte tenu des difficultés éprouvées pour repérer des données probantes à propos des personnes menstruées qui ne s'identifient pas comme des femmes, les données du recensement sur le nombre de femmes ont été retenues. L'estimation des coûts est basée sur la population féminine de 12 à 51 ans, sachant que l'âge moyen du début des menstruations s'évalue à 12 ans (Hôpital de Montréal pour enfants, Centre universitaire de santé McGill, page consultée le 25 juin 2021) et celle de la ménopause à 52 ans (RCSF, page consultée le 30 avril 2021).

Le scénario de croissance moyenne du recensement a été utilisé, car il se situe le plus au centre. Sur cinq ans, le taux de croissance de la population féminine de ce groupe d'âge est de 0,37 % par an (voir le tableau 13).

Tableau 13 › Population féminine projetée, Québec, de 2021 à 2025 (en milliers de personnes)

Groupe d'âge	2021	2022	2023	2024	2025
12 ans	46,0	46,0	46,0	46,0	46,1
13 ans	45,2	46,2	46,2	45,9	46,2
14 ans	43,6	45,4	46,4	46,4	46,1
15 à 19 ans	209,7	213,9	220,1	226,8	233,2
20 à 24 ans	233,9	232,0	230,6	230,6	130,9
25 à 29 ans	264,8	260,8	257,1	253,5	250,2
30 à 34 ans	268,2	273,5	277,7	279,6	278,7
35 à 39 ans	276,3	273,1	271,1	270,6	273,3
40 à 44 ans	286,6	288,1	288,1	286,8	283,9
45 à 49 ans	259,4	265,1	271,4	277,4	282,6
50 ans	51,8	50,1	49,8	51,3	53,6
51 ans	52,4	51,7	50,1	49,8	51,3
Total	2 037,9	2 045,9	2 054,4	2 064,7	2 076,1

Note : Selon le scénario de projection M3 de Statistique Canada, soit le scénario intermédiaire, entre le scénario de croissance faible et le scénario de croissance forte.

Source : Statistique Canada, 2021b.

Du nombre de femmes en âge d'avoir des menstruations, il faut soustraire celles qui sont enceintes, qui n'ont habituellement pas de menstruations pendant les neuf mois de la grossesse. De 2015 à 2019, environ 84 090 femmes ont accouché chaque année (Statistique Canada, 2021b)⁹¹. Sur une base annualisée, ce sont ainsi 63 067 femmes qu'il importe de retrancher. D'autres motifs font que des femmes ne sont pas menstruées, mais elles n'ont pu être exclues des estimations, faute de données probantes à leur sujet. À l'inverse, des situations font augmenter les menstruations, comme la période post-partum, mais qui n'ont pu être considérées aux fins du présent exercice, faute de données encore une fois. Ainsi, l'estimation des coûts se fonde sur un nombre d'environ 1,975 million de femmes⁹².

91 Selon le *Bilan démographique du Québec, édition 2020* (ISQ, 2020b, p. 46), 98 % des naissances multiples sont des jumeaux et la quasi-totalité des autres cas sont des triplés. Le nombre de femmes qui ont accouché a été estimé à partir de ces données. En raison du nombre de naissances qui fluctue à la hausse ou à la baisse d'une année à l'autre, la moyenne des cinq dernières années a servi au calcul.

92 La valeur précise de 1 974 833 femmes exclut les étudiantes étrangères, mais inclut les étudiantes québécoises qui étudient à l'étranger.

1.2 Le nombre d'élèves et d'étudiantes

Le tableau ci-dessous présente les données utilisées pour évaluer le nombre de filles et de femmes qui fréquentent un établissement d'enseignement au Québec. En appliquant le taux de croissance de la population visée (0,37 % par an sur 2,5 ans, soit de 2018-2019 à 2021), la population étudiante féminine est ainsi évaluée à environ 697 000 en 2021.

À l'enseignement primaire et secondaire, les élèves ont 180 jours de classe par année (Québec. MEES, page consultée le 25 juin 2021; Alloprof Parents, 2021), ce qui correspond à 36 semaines. Ce même nombre est imputé à la formation aux adultes et à la formation professionnelle, sachant que ces deux formations sont souvent dispensées au sein des établissements d'enseignement secondaire.

Quant à l'enseignement collégial et universitaire, il comprend trois trimestres par année, bien qu'un faible nombre d'inscriptions s'enregistrent au trimestre d'été. Par ailleurs, certains programmes comportent des stages ou des cours offerts à distance, de sorte que la population étudiante est généralement supérieure à celle présente sur les campus. Compte tenu de ces nuances et de l'absence de données précises sur le nombre d'étudiantes présentes dans les établissements d'enseignement supérieur selon la période de l'année, le calendrier scolaire collégial et universitaire est établi à 32 semaines.

Tableau 14 › Nombre de filles et de femmes qui fréquentent un établissement d'enseignement au Québec

	Observation en 2018-2019			Estimation pour 2021
	Population étudiante	Proportion de filles/femmes (%)	Nombre de filles/femmes	Nombre de filles/femmes
Écoles primaires (filles de 12 ans)			46 000	46 427
Écoles secondaires	410 249	48,9	200 612	202 473
Formation générale des adultes	171 747	46,5	79 862	80 603
Formation professionnelle	122 269	46,5	56 855	57 382
Collégial	221 440	57,7	127 771	128 956
Universitaire	309 864	58,0	179 721	181 388
Total			690 821	697 229

Sources : ISQ, 2021d; Conseil du statut de la femme, 2018.

1.3 Les femmes à faible revenu

Selon les données de Statistique Canada (2021c), le pourcentage de personnes à faible revenu après impôt⁹³ au Québec est de 8,4 %⁹⁴ pour les moins de 18 ans et de 12,0 % pour les 18 à 64 ans en 2019. Sur la base du taux de croissance, en 2021, le nombre de femmes à faible revenu, aux études et âgées de 12 à 24 ans, est d'environ 58 900, tandis que le nombre de femmes âgées de 25 à 51 ans ainsi que des femmes plus jeunes qui ne sont pas aux études est d'environ 173 300. De plus, 12,5 % des naissances sont attribuées à des femmes de moins de 25 ans, en moyenne pour les cinq dernières années (ISQ, 2021b). En l'absence de données sur le nombre de femmes enceintes et aux études, toutes les naissances ont toutefois été attribuées aux femmes à faible revenu non aux études. Ont donc été soustraites de ce groupe 7 568 femmes enceintes, pour total de près de 165 700 femmes à faible revenu.

2 Les coûts des produits menstruels

Les coûts des produits menstruels ont été évalués pour 2021, étant entendu que leur hausse éventuelle aurait pour effet d'augmenter les coûts d'un futur programme visant à faciliter l'accès à de tels produits.

2.1 Les produits d'hygiène féminine : un bien détaxé

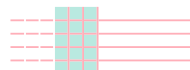
La méthode utilisée pour estimer la valeur de cette dépense fiscale consiste à « calculer *ex post* le montant du manque à gagner sur les recettes du fait de l'application d'une mesure » (Québec. Ministère des Finances, 2020a). Si cette méthode ne peut calculer les effets de substitution, il est peu probable, dans le cas présent, qu'un grand nombre de personnes achètent plus de produits menstruels du fait qu'ils sont non taxables. Le phénomène devrait effectivement être marginal.

Entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2015, cette dépense fiscale implique que « la TVQ ne s'applique plus aux produits d'hygiène féminine, à savoir les serviettes hygiéniques, les tampons, les ceintures hygiéniques, les coupelles menstruelles ou les autres produits semblables » (Québec. Ministère des Finances, 2020b). L'estimation de cette dépense est de 17 millions\$ en 2020⁹⁵, ce qui équivaut à des dépenses en produits menstruels d'environ 170,4 millions\$ (à un taux de TVQ de 9,975 %). En divisant ce montant par le nombre de femmes concernées, on obtient un coût annuel de 86,30\$ par femme, un montant qui s'approche de celui estimé à partir des données de l'Écosse pour le nombre de produits jetables (Scottish Government, 2021; UK Biobank, 2021; Scottish Parliament, 2020b), soit 79,56\$ par femme.

93 La mesure relative de faible revenu est utilisée plutôt que la mesure d'un coût précis qu'est la mesure du panier de consommation. Les produits d'hygiène féminine sont un produit de première nécessité mais tout de même compressible, par opposition au logement. La mesure de faible revenu semble plus appropriée. Le taux de la mesure de faible revenu est légèrement supérieur à celui du taux du panier de consommation, soit un peu plus de 1,4 point de pourcentage.

94 Donnée à utiliser avec prudence en raison de sa faible qualité statistique (Statistique Canada, 2021c).

95 L'analyse des données montre que la valeur des projections pour 2021 fait un bond par rapport aux années antérieures, d'où l'utilisation de celle de 2020 qui est plus constante dans le temps.



2.2 Le coût des produits jetables

Selon les données du document écossais intitulé *Period Products (Free Products) (Scotland) Bill, Financial Memorandum* (Scottish Parliament, 2019a), la durée moyenne du cycle menstruel est de 26,8 jours, soit 13,6 cycles par an, et celle des menstruations est de 5 jours. Par conséquent, une femme est menstruée en moyenne 68 jours par an. Sachant que les femmes utilisent entre 3 à 6 produits hygiéniques jetables par jour de menstruation, soit 4,5 en moyenne⁹⁶, chaque femme ayant des menstruations utilise en moyenne 306 produits par année (Scottish Parliament, 2019a).

Les produits menstruels jetables ont des coûts différents selon leur lieu d'achat ainsi que la quantité achetée, et selon qu'il s'agit d'un produit générique ou non. Les prix de différents produits dans deux épiceries (Maxi et Métro) et deux pharmacies (Familiaprix et Jean-Coutu) pour différents formats ont été analysés. Les prix du magasin Costco ont également été comparés à ceux de la pharmacie Jean-Coutu pour le même produit⁹⁷.

Le tableau suivant présente le prix minimum unitaire, le prix maximum unitaire ainsi que le prix moyen unitaire des produits de marque *Kotex*, *Incognito*, *Tampax*, *Always* et *Personnelle*. Sur la base d'un prix unitaire de 0,26 \$ pour les tampons et les serviettes, le coût annuel pour 306 produits a été évalué à 79,56 \$. Les écarts de prix repérés suggèrent toutefois que des économies d'échelle sont possibles, si l'achat des produits est regroupé. Un prix inférieur de 31 % pour les serviettes et de 8 % pour les tampons est considéré dans cette perspective, ce qui constitue, selon les résultats de l'analyse, une réduction minimale possible.

Tableau 15 › Prix des produits jetables selon le type, Québec, 2021

	Prix (0,00 \$)		Prix moyen (0,00 \$)
	Minimum	Maximum	
Protège-dessous	0,05	0,16	0,10
Serviettes minces (grade 2)	0,20	0,28	0,23
Serviettes épaisses	0,13	0,58	0,30
Tampons avec applicateurs	0,19	0,37	0,26

En Écosse, les serviettes hygiéniques représentent 73 % des produits achetés par les écoles (primaires et secondaires) et les tampons représentent 57 % des produits achetés par les collèges (postsecondaires) (données citées dans GOV.UK, Department for Education, 2020).

⁹⁶ Cette donnée, citée dans le *Financial Memorandum* (Scottish Parliament, 2019a), provient d'une base de données britannique qui accumule des données depuis 2012 (UK Biobank, 2021).

⁹⁷ L'information a été recueillie les 16 et 17 mai 2021 et les rabais possibles n'ont pas été pris en compte. Il en ressort que les produits Always sont vendus à des prix inférieurs de 31 à 40 % chez Costco par rapport à chez Jean-Coutu et les tampons Tampax à un prix inférieur de 8 %.

En Angleterre, selon le document *Period Products Scheme Management Information* du ministère de l'Éducation (GOV.UK, Department for Education, 2021), les écoles primaires ont toutes commandé des serviettes hygiéniques, et 13 %, des tampons, alors que 84 % des écoles secondaires ont commandé des tampons. De plus, les écoles secondaires ont eu tendance à commander davantage de produits écologiques⁹⁸ ou réutilisables, soit 68 % d'entre elles, comparativement à 20 % pour les écoles primaires. Par conséquent, les estimations faites pour le Québec prennent comme référence les résultats britanniques pour ce qui est de la répartition des achats de serviettes et de tampons.

2.3 Les coûts des produits réutilisables

En Écosse, selon le document *Period Products (Free Products) (Scotland) Bill, Financial Memorandum*, la durée de vie maximale d'une coupe menstruelle a été estimée à 10 ans et celles des serviettes réutilisables, à 5 ans (Scottish Parliament, 2019a). Ces données sont confortées par l'analyse menée au Conseil et dont il est fait mention au chapitre 1 : la coupe menstruelle coûte 40 \$ pour une durée de 5 à 10 ans et il peut coûter de 115 \$ à 300 \$ pour un ensemble de départ de serviettes ou de culottes menstruelles lavables d'une durée minimale de 3 ans. Il peut arriver assez souvent que les femmes achètent quelques serviettes lavables en complément de coupes menstruelles en cas de fuite. Par conséquent, l'achat d'un ensemble de serviettes (5 serviettes avec un étui) est établi à 85 \$ et celui d'une coupe, à 40 \$. L'hypothèse est que certaines femmes puissent, par l'entremise d'un éventuel programme, acheter les deux produits.

3 La popularité des mesures

Les estimations de coûts pour le Québec se fondent sur les taux de pénétration des mesures mises sur pied en Écosse et à Boisbriand pour la population en général (section 3.1) et pour le milieu éducatif (section 3.2).

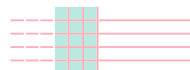
3.1 Dans l'ensemble de la population

Les produits jetables

En Écosse, selon les données du document *Period Products (Free Products) (Scotland) Bill, Financial Memorandum* (Scottish Parliament, 2019a), les hypothèses suivantes ont été formulées :

- la majorité des femmes continueraient d'acheter elles-mêmes leurs produits;
- les femmes à faible revenu seraient plus portées à recourir à l'aide offerte;
- selon la facilité ou non d'avoir accès aux produits, de 25 % à 75 % des femmes à faible revenu tendraient à s'en prévaloir.

98 C'est-à-dire des produits menstruels jetables biologiques et biodégradables.



Les produits réutilisables

Le programme de subvention pour l'achat de produits menstruels réutilisables est en place à Boisbriand depuis plusieurs années. Selon les données rapportées, 50 demandes ont été reçues en 2019, à sa troisième année (Boisbriand, 2020), ce qui correspond à 0,7 % de la population visée (7 210 femmes)⁹⁹. Boisbriand rembourse 50 % du montant d'achat. Par comparaison, le programme de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, qui rembourse aussi la moitié des frais, a bénéficié la même année à 0,18 % de la population féminine de cet arrondissement en cinq mois.

Dans cette foulée, des taux de pénétration plus faibles ont été envisagés au Québec pour les produits réutilisables comparativement aux produits jetables, étant donné leur moins grande popularité.

3.2 Dans les établissements d'enseignement

En ce qui a trait aux milieux éducatifs, les estimations des coûts pour le Québec s'inspirent des données provenant de l'expérience écossaise.

Les produits jetables

Les pourcentages présentés ci-après s'appuient sur l'idée que les personnes utilisatrices ont recours aux produits fournis gratuitement pour couvrir 100 % de leurs besoins. Il demeure néanmoins probable qu'une certaine proportion d'entre elles en fasse une utilisation moindre, c'est-à-dire que des filles ou des femmes utilisent les produits gratuits pour répondre à une partie de leurs besoins seulement. Ainsi, sur la base des données issues des initiatives répertoriées¹⁰⁰, le gouvernement écossais évalue que les produits fournis dans les établissements d'enseignement ont permis de couvrir les besoins d'une certaine portion de la population menstruée de ces milieux, soit :

- 15 % dans les écoles;
- 10 % pour les établissements d'enseignement supérieur ou ceux qui offrent de la formation professionnelle.

Selon l'évaluation où la croissance de la demande serait la plus forte, le gouvernement écossais estime que cette proportion, pour l'année 2026-2027, pourrait grimper à :

- 46 % pour les écoles;
- 31 % pour les établissements d'enseignement supérieur ou ceux qui offrent de la formation professionnelle (voir le tableau 16 à la page suivante).

⁹⁹ Calcul sur la base des données de Statistique Canada (2017).

¹⁰⁰ L'année de référence n'est pas mentionnée dans le document; il est simplement indiqué qu'il s'agit de la demande « actuelle » (*current*). Il est par ailleurs indiqué qu'il s'agit de « la première année scolaire complète » où les mesures pour le milieu de l'éducation ont été mises en place (Scottish Parliament, 2020b, p. 6, traduction libre).

Tableau 16 › Popularité actuelle et projetée des mesures écossaises liées aux établissements d'enseignement

ANNÉE	TAUX DE PÉNÉTRATION OBSERVÉS OU ESTIMÉS (%)					
	Écoles			Formations professionnelles postsecondaires (collèges) et universités ¹⁰¹		
	Faible	Moyenne	Forte	Faible	Moyenne	Forte
En cours	15			10		
2022-2023	19	23	26	13	15	18
2023-2024	20	25	30	13	17	20
2024-2025	21	27	35	14	18	23
2025-2026	22	30	40	15	20	27
2026-2027	23	33	46	15	22	31

Source : Scottish Parliament (2020b, p. 9), traduction libre.

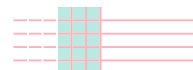
Sur cette base, les estimations pour le Québec tiennent compte d'un taux de croissance annuel moyen de pénétration variant de 5 % pour l'évaluation inférieure, à 15 % pour l'évaluation supérieure, avec un taux de 10 % pour l'évaluation médiane. En ce qui concerne les établissements d'enseignement postsecondaire, le taux de croissance pris en compte se situe entre 4 % et 15 % respectivement pour les évaluations inférieure et supérieure, et de 10 % pour l'évaluation médiane.

Les produits réutilisables

La documentation provenant des initiatives écossaises et anglaises recèle peu de données sur les produits réutilisables et, dans le cas de l'initiative anglaise, elles sont fondées avec celles des produits jetables écoresponsables (GOV.UK, Department for Education, 2021). Quelques constats s'en dégagent néanmoins, notamment que :

- les produits réutilisables sont davantage envisagés pour les étudiantes plus âgées (GOV.UK, Department for Education, 2021);
- plusieurs étudiantes ayant participé à un projet pilote en Écosse se sont montrées intéressées par l'achat de produits réutilisables (Scottish Government, 2018b);
- ces produits ont suscité peu d'intérêt auprès des élèves qui ont participé à une étude avant l'implantation du programme en Angleterre (Elston et Hipkiss, 2020).

101 En Écosse, le terme *école* fait référence aux écoles primaires et secondaires; les termes *further and higher education* font référence aux formations professionnelles postsecondaires (*college*) et aux universités.



Dans ces conditions, un plus grand écart a été pris en compte au Québec entre les évaluations inférieure et supérieure.

Étant donné qu'il s'agit de produits relativement nouveaux, moins connus et dont la durée de vie s'échelonne sur quelques années, il est possible que le taux de popularité soit relativement élevé au départ, vu l'adhésion d'une portion de jeunes femmes informées et sensibles aux enjeux environnementaux, mais qu'il diminue par la suite. Par conséquent, il est envisagé qu'un fort taux de croissance s'observe pour les deux premières années (2022 et 2023), lequel s'affaiblirait à partir de la troisième année, soit en 2024 (tableau 17). Au taux de croissance de la troisième année s'ajoutera tout de même le pourcentage de femmes qui souhaiteront renouveler leurs produits réutilisables.

Tableau 17 › Popularité projetée des produits menstruels réutilisables au Québec

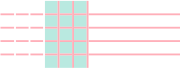
	Évaluation inférieure	Évaluation médiane	Évaluation supérieure
Taux de croissance annuel années 2022 et 2023	40 %	60 %	80 %
Taux de croissance annuel à partir de 2024	25 %	35 %	45 %
Pourcentage de femmes demandant un renouvellement de produits	50 %	60 %	70 %

4 Facteurs susceptibles d'influencer à la baisse ou à la hausse l'estimation des coûts

Faute de données probantes, certains facteurs n'ont pu être pris en compte dans l'estimation des coûts. Le tableau suivant en dresse la liste, et spécifie leur effet possible sur les résultats de la démarche.

Tableau 18 › Facteurs susceptibles d'influencer l'estimation des coûts à la hausse ou à la baisse

Facteurs à la source d'une surestimation des coûts	Facteurs à la source d'une sous-estimation des coûts
• Nombre élevé de femmes non menstruées en raison de problèmes de santé, de l'allaitement ou d'une méthode de contraception • Rabais considérables découlant d'achats groupés	• Nombre élevé de femmes ayant des menstruations plus abondantes ou plus fréquentes en raison de problèmes de santé ou de la période post-partum • Sous-estimation du nombre de femmes de 12 à 51 ans liée aux données utilisées à partir des projections de Statistique Canada (2020a)



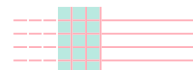
5 Précisions sur les évaluations

Chaque scénario envisagé a fait l'objet de trois évaluations : une évaluation inférieure, une évaluation médiane et une évaluation supérieure. Les données existantes permettent de capter certains facteurs, à l'image de ce qui a été fait en Écosse, soit l'âge, les coûts, le nombre de femmes à faible revenu et les taux de pénétration des programmes. Cependant, sachant que d'autres facteurs peuvent avoir une incidence sur les coûts, ils ont été pris en compte dans les évaluations faites au Québec.

- L'évaluation inférieure, qui suppose un coût plus faible, tient compte notamment que :
 - des femmes peuvent avoir de la difficulté à accéder aux produits;
 - l'information concernant l'accès aux produits peut être lacunaire;
 - des facteurs culturels entravent l'adhésion au programme;
 - des achats groupés diminuent le coût des produits d'hygiène.
- L'évaluation médiane, qui suppose un coût moyen, prend en considération que le nombre de femmes qui recourent à la mesure est en phase avec les estimations.
- L'évaluation supérieure, qui suppose un coût plus élevé, indique notamment que :
 - plus de femmes que ce qui avait été anticipé connaissent la mesure et y recourent;
 - pour certains scénarios, plus de femmes utilisent ce service pour tous leurs besoins et non juste en cas de dépannage;
 - des achats regroupés ne permettent pas de réduire le coût des produits menstruels autant que ce qui était escompté;
 - une portion des produits est gaspillée.

6 Précisions sur les scénarios et les combinaisons

	Populations ou milieux	Produits	Couverture	Précisions
SCÉNARIOS	1	Jetables	Distribution gratuite	L'évaluation inférieure reflète le taux de popularité actuel du programme écossais. Le calcul est fait en ramenant le taux de pénétration sur une base de consommation complète. Par exemple, si 50 % de la clientèle utilise les produits jetables pour 20 % de ses besoins, le tout est ramené à une consommation complète de 10 %.
	2	Réutilisables		La population étudiante est répartie en deux groupes : 1) celle à faible revenu; 2) celle qui n'est pas à faible revenu. Le taux de pénétration devrait différer selon qu'une personne est à faible revenu ou non. Les données écossaises suggèrent que les personnes à faible revenu adhèrent plus au programme, dans une proportion de 1 à 4 ou 5 (évaluation inférieure). Ainsi, les taux de pénétration diffèrent selon l'ordre d'enseignement, mais aussi selon le revenu. De façon globale, on peut se rapprocher des taux de pénétration du projet mis sur pied à Aberdeen.
	3	Jetables	Distribution gratuite	Les mêmes taux de pénétration des produits réutilisables sont prévus pour les femmes à faible revenu et pour les étudiantes à faible revenu. En ce qui a trait aux taux de pénétration des produits jetables, les données écossaises tiennent lieu de modèle.
	4	Réutilisables		
	5	Réutilisables	50 %, 50 \$ max.	Plus le taux de remboursement augmente, plus le taux de pénétration augmente. Ce taux diffère selon que les femmes sont à faible revenu ou non. Pour les femmes qui ne sont pas à faible revenu, les données des programmes municipaux servent de point de départ.
	6		75 %, 100 \$ max.	
	7		100 %, 100 \$ max.	

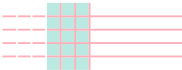


	Populations ou milieux		Produits	Couverture	Précisions
COMBINAISONS DE SCÉNARIOS	A 1 et 2	Établissements d'enseignement	Jetables et réutilisables	Distribution gratuite	Les coûts des produits jetables sont réduits, dans la mesure où certaines étudiantes adhèreraient aux produits réutilisables. Ainsi, une baisse de 10 % des coûts des produits jetables est considérée, ce qui représente le transfert de moins de 1 % de la population cible vers des produits réutilisables, étant entendu que des étudiantes qui utilisent des produits réutilisables peuvent aussi utiliser des produits jetables.
	B 1 à 4	Établissements d'enseignement et femmes à faible revenu	Jetables et réutilisables	Distribution gratuite	En ayant le choix entre des produits jetables et des produits réutilisables, les femmes moins convaincues des enjeux environnementaux sont susceptibles de continuer d'utiliser les premiers. Une baisse de 50 % des coûts des produits réutilisables est donc envisagée par rapport au scénario 4. De plus, une baisse de 10 % des coûts des produits jetables est considérée par rapport au scénario 3, puisque certaines femmes qui utilisent des produits réutilisables pourraient continuer de recourir à des produits jetables.
	C 1, 2, 6	Établissements d'enseignement	Jetables et réutilisables	Toutes les femmes, produits réutilisables remboursés à 75 % pour un maximum de 100\$	La combinaison A est utilisée, en y ajoutant le scénario 6 amputé de la portion « étudiantes », considérant le fait qu'il pourrait être plus intéressant pour elles d'avoir accès aux produits menstruels par l'entremise de leur établissement d'enseignement.
	D 2, 4, 7	Établissements d'enseignement Femmes à faible revenu	Jetables et réutilisables	Toutes les femmes, produits réutilisables remboursés à 100 % pour un maximum de 100\$	Le scénario 2 est combiné au scénario 4 amputé de la portion « étudiantes », et au scénario 7 amputé des portions « étudiantes » et « femmes à faible revenu », considérant le fait qu'il pourrait être plus simple de commander des produits plutôt que de demander un remboursement après les avoir achetés.

Bibliographie

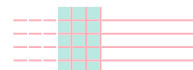
- ABEBE, Obse (2021). "Menstrual Equity Win? Legislators Write Off Trans and Nonbinary Youth", *Yr Media*, 7 June, [en ligne], <https://yr.media/health/menstrual-bill-maryland-excludes-trans-and-nonbinary-youth/> (Page consultée le 25 juin 2021).
- ABERDEEN CITY COUNCIL (Page consultée le 28 mai 2021). *Access to Period Products*, [en ligne], <https://www.aberdeencity.gov.uk/services/people-and-communities/access-period-products>
- ABERDEENSHIRE COUNCIL (Page consultée le 28 mai 2021). *Request Free Sanitary Products*, [en ligne], <https://www.aberdeenshire.gov.uk/communities-and-events/period-products/#:~:text=The%20products%20that%20are%20available,specified%20on%20the%20order%20form>
- AGENCE FRANCE-PRESSE (2018). « Les tampons bios et les coupes menstruelles n'empêchent pas le syndrome du choc toxique », *Radio-Canada - Santé*, 21 avril, [en ligne], <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1096533/les-tampons-bios-et-les-coupes-menstruelles-nempechent-pas-le-syndrome-du-choc-toxique> (Page consultée le 23 juin 2021).
- AL-SAHAB, Ban, *et al.* (2010). Age at Menarche in Canada: Results from the National Longitudinal Survey of Children & Youth", *BMC Public Health*, vol. 10, no. 736, [en ligne], <https://bmcpublihealth.biomedcentral.com/track/pdf/10.1186/1471-2458-10-736.pdf> (Page consultée le 14 mai 2021).
- ALDA-VIDAL, Cecilia, Alison L. BROWNE et Claire HOLOHAN (2020). "Unflushables": Establishing a Global Agenda for Action on Everyday Practices Associated with Sewer Blockages, Water Quality, and Plastic pollution", *Wires Water*, vol. 7, issue 4, 15 p., [en ligne], <https://wires.onlinelibrary.wiley.com/doi/full/10.1002/wat2.1452> (Page consultée le 21 juin 2021).
- ALLARD, Marie (2021). « Révolution dans les menstruations », *La Presse*, 28 mai, [en ligne], <https://www.lapresse.ca/societe/sante/2021-03-28/revolution-dans-les-menstruations.php> (Page consultée le 14 mai 2021).
- ALLOPROF PARENTS (2021). *Comprendre le système d'éducation québécois*, [en ligne], <https://www.alloprof.qc.ca/fr/parents/articles/bulletin-systeme-scolaires/systeme-deducation-quebecois-k1482> (Page consultée le 22 mai 2021).
- ANSES (2019). *Sécurité des produits de protection intime : avis révisé de l'Anses. Rapport révisé d'expertise collective*, [en ligne], Maisons-Alfort, Anses, <https://www.anses.fr/fr/system/files/CONSO2016SA0108Ra.pdf> (Page consultée le 14 mai 2021).
- ARGYLL AND BUTE COUNCIL (Page consultée le 28 mai 2021). *Sanitary Provision*, [en ligne], <https://www.argyll-bute.gov.uk/periodprovision>
- ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC (2020). *Journal des débats de l'Assemblée*, vol. 45, n° 151, 4 décembre, [en ligne], <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/42-1/journal-debats/20201204/285207.html#Toc58490783> (Page consultée le 25 juin 2021).
- ASSOCIATION ÉTUDIANTE DE L'UNIVERSITÉ MCGILL (Page consultée le 14 mai 2021). « Produits d'hygiène menstruelle : le projet d'hygiène menstruelle », dans *Ressources*, [en ligne], <https://ssmu.ca/ressources/produits-dhygiene-menstruelle/?lang=fr>
- AUDET, Evelyne (2017). « Menstruations écolos », *La Presse*, 18 avril, [en ligne], <https://www.lapresse.ca/vivre/sante/femmes/201704/18/01-5089398-menstruations-ecolos.php> (Page consultée le 26 mai 2021).
- BARRINGTON, Dani Jennifer, *et al.* (2021). *Experiences of Menstruation in High Income Countries: A systematic Review, Qualitative Meta-Synthesis and Comparison to Low-and Middle-Income Countries*, [en ligne], 50 p., <https://osf.io/preprints/socarxiv/tajkp/> (Page consultée le 12 mai 2021).

- BBC (2020). "Period Poverty: £3.3M for Free Sanitary Products in Wales", *BBC News*, 3 January, [en ligne], [Period poverty: £3.3m for free sanitary products in Wales - BBC News](#) (Page consultée le 25 juin 2021).
- BBC (2018). "Holyrood Introduces Free Sanitary Products", *BBC News*, 18 May, [en ligne], <https://www.bbc.com/news/uk-scotland-scotland-politics-44169360> (Page consultée le 25 juin 2021).
- BEAUCHER, Vincent et France JUTRAS (2007). « Étude comparative de la métasynthèse et de la méta-analyse qualitative », *Recherches qualitatives*, vol. 27, n° 2, p. 58-77, [en ligne], http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/edition_reguliere/numero27%282%29/beaucher27%282%29.pdf (Page consultée le 25 juin 2021).
- BERGER, Selina, *et al.* (2019). "Menstrual Toxic Shock Syndrome: Case Report and Systematic Review of the Literature", *The Lancet Infectious Diseases*, vol. 19, issue 9, p. e313-e321.
- BIANCHI-DEMICHELI, Francesco (2006). « Le trouble dysphorique prémenstruel : diagnostic et stratégie thérapeutique », *Revue médicale suisse*, n° 52, p. 393-399, [en ligne], https://www.revmed.ch/view/620422/4834385/RMS_52_393.pdf (Page consultée le 25 juin 2021).
- BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT (2021). « Améliorer l'accès aux produits menstruels au Canada », *Notes de la Colline*, 28 mai, [en ligne], <https://notesdelacolline.ca/2021/05/28/ameliorer-lacces-aux-produits-menstruels-au-canada/> (Page consultée le 25 juin 2021).
- BILLON, Amaury, *et al.* (2020). "Association of Characteristics of Tampon use with Menstrual Toxic Shocks syndrome in France", *EClinicalMedicine*, vol. 21, [en ligne], [https://www.thelancet.com/journals/eclinm/article/PIIS2589-5370\(20\)30052-3/fulltext](https://www.thelancet.com/journals/eclinm/article/PIIS2589-5370(20)30052-3/fulltext) (Page consultée le 25 juin 2021).
- BINDEL, Julie (2019). "Not All Menstruators Are Women? This Madness Has to Stop", *The Telegraph Online*, 21 January, [en ligne], <https://www.telegraph.co.uk/women/politics/not-menstruators-women-madness-has-stop/> (Page consultée le 25 juin 2021).
- BLEED THE NORTH (Page consultée le 25 juin 2021). *About Us*, [en ligne], <https://www.bleedthenorth.org/about-us>
- BLISS, Cass (2018). « Avoir ses règles quand on n'est pas une femme », *HuffPost*, 1^{er} septembre, [en ligne], https://www.huffingtonpost.fr/cass-bliss/avoir-ses-regles-quand-on-n-est-pas-une-femme_a_23511656/ (Page consultée le 25 juin 2021).
- BLOT, Anne-Sophie (2021). « Les protections hygiéniques gratuites à la rentrée 2021 pour les étudiantes », *Actu.fr*, 23 février, [en ligne], https://actu.fr/societe/les-protections-hygieniques-gratuites-a-la-rentree-2021-pour-les-etudiantes_39712723.html (Page consultée le 25 juin 2021).
- BOBEL, Chris (2018a). *The Managed Body: Developing Girls and Menstrual Health in the Global South*, Cham, Switzerland, Palgrave Macmillan, 373 p.
- BOBEL, Chris (2018b). "Menstrual Pads Can't Fix Prejudice", *New York Times*, 31 March, [en ligne], <https://www.nytimes.com/2018/03/31/opinion/sunday/menstrual-periods-prejudice.html> (Page consultée le 25 juin 2021).
- BCEUF, Aline (2020). *Vivre son cycle menstruel dans le monde professionnel : expériences multiples et préoccupations communes*, mémoire de Master en sociologie, Université de Genève, [en ligne], <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:144591> (Page consultée le 14 mai 2021).
- BOILEAU, Josée (2019). « Menstruations : oui à des serviettes et des tampons gratuits! », *Châtelaine*, 15 mai, [en ligne], <https://fr.chatelaine.com/opinions/a-bien-y-penser/menstruations-oui-a-des-serviettes-et-des-tampons-gratuits/> (Page consultée le 25 juin 2021).
- BOISBRIAND (2020). *Info Boisbriand*, vol. 25, n° 01, [en ligne], <https://www.ville.boisbriand.qc.ca/storage/app/media/Ma%20ville/D%C3%A9couvrir/Info%20Boisbriand/2020/Janvier%202020.pdf> (Page consultée le 14 mai 2021).
- BOROWSKI, Ann (2011). *Are American Women turning to Reusable and Greener Menstrual Products due to Health and Environmental Pollution Concerns?*, thesis of Master of Science in Environment, health & Safety Management, Rochester Institute of Technology, [en ligne], <https://scholarworks.rit.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1547&context=theses> (Page consultée le 14 mai 2021).



- BORUNDA, Alejandra (2019). « Comment les protections hygiéniques sont devenues si polluantes : un mélange de technologie et de pression sociale nous a poussés vers des produits sanitaires constellés de plastique. Existe-t-il une meilleure solution? », *National Geographic*, 12 septembre, [en ligne], <https://www.nationalgeographic.fr/environnement/2019/09/comment-les-protections-hygieniques-sont-devenues-si-polluantes> (Page consultée le 9 juin 2021).
- BOUTIQUE FAN FAN (Page consultée le 25 juin 2021). FAQ, [en ligne], <https://boutiquefanfan.com/faq/>
- BOZELKO, Chandra (2020). "Opinion: Prisons that Withhold Menstrual Pads Humiliate Women and Violate Basic Rights", dans Chris Bobel *et al.* (dir.), *The Palgrave Handbook of Critical Menstruation Studies*, [en ligne], Palgrave Macmillan, p. 49-51, https://link.springer.com/chapter/10.1007/978-981-15-0614-7_5 (Page consultée le 25 juin 2021).
- BRETON, Brigitte (2019). « Égalité des sexes et tampons gratuits », *La Tribune*, 8 mai, [en ligne], <https://www.latribune.ca/chroniques/brigitte-breton/egalite-des-sexes-et-tampons-gratuits-ff8f0918de62b7de9a7a9cdbc217f3b> (Page consultée le 25 juin 2021).
- BRIAIN, Oisín, *et al.* (2020). "The Role of Wet Wipes and Sanitary Towels as a Source of White Microplastic Fibres in the Marine Environment", *Water Research*, vol. 182, [en ligne], <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0043135420305583> (Page consultée le 21 juin 2021).
- BRIGGS, Alison (2021). "'Period Poverty' in Stoke-on-Trent, UK: New Insights into Gendered Poverty and the Lived Experiences of Austerity", *Journal of Poverty and Social Justice*, vol. 29, no. 1, p. 85-102.
- BRINGING RESOURCES TO AID WOMEN'S SHELTERS (2018). *Periods, Poverty, and the Need for Policy: A Report on Menstrual Inequity in the United States*, Washington, DC, UDC David A. Clarke School of Law, 36 p.
- BROSTER, Alice (2020). "The Menstrual Justice Activists Fighting To End Period Poverty By Making Period Action Day A Reality", *Forbes*, Oct. 10, [en ligne], <https://www.forbes.com/sites/alicebroster/2020/10/10/the-menstrual-justice-activists-fighting-to-end-period-poverty-by-making-period-action-day-a-reality/?sh=3792b2dc78d3> (Page consultée le 25 juin 2021).
- BROWN, Natalie, Camilla J. KNIGHT, Laura J. FORREST (2020). "Elite Female Athletes' Experiences and Perceptions of the Menstrual Cycle on Training and Sport Performance", *Scandinavian Journal of Medicine & Science in Sports*, vol. 31, no. 1, p. 52-69.
- BUSINESS WIRE (2018). "Nearly 1 in 7 Canadian Girls Have Missed School Due to Lack of Period Protection1: Always® Wants to Help #EndPeriodPoverty and Keep Girls in School", *Financial Post*, 7 August, [en ligne], <https://financialpost.com/pmn/press-releases-pmn/business-wire-news-releases-pmn/nearly-1-in-7-canadian-girls-have-missed-school-due-to-lack-of-period-protection1-always-wants-to-help-endperiodpoverty-and-keep-girls-in-school> (Page consultée le 25 juin 2021).
- BUZETTI, Hélène (2021). « Cœurs saignants », *Le Droit*, 2 avril, [en ligne], <https://www.ledroit.com/chroniques/helene-buzzetti/coeurs-saignants-4431a5fa7265fcd3f96f1645a775f115> (Page consultée le 25 juin 2021).
- CAMERON, Daphné (2015). « Le déversement a commencé », *La Presse*, 11 novembre, [en ligne], <https://www.lapresse.ca/actualites/montreal/201511/10/01-4919283-le-deversement-a-commence.php> (Page consultée le 23 juin 2021).
- CAMPBELL, Rachel, Olivia FREEMAN et Valerie GANNON (2021). "From Overt Threat to Invisible Presence: Discursive Shifts in Representations of Gender in Menstrual Product Advertising", *Journal of Marketing Management*, vol. 37, Issue 3-4, p. 216-237.
- CARDOSO, Lauren F., *et al.* (2021). "Period Poverty and Mental Health Implications Among College-aged Women in the United States", *BMC Women's Health*, vol. 21, no. 14, [en ligne], <https://bmcmenshealth.biomedcentral.com/articles/10.1186/s12905-020-01149-5> (Page consultée le 25 juin 2021).
- CARNEY, Mitchell O'SHEA (2020). "Cycles of Punishment: The Constitutionality of Restricting Access to Menstrual Health Products in Prisons", *Boston College Law Review*, vol. 61, issue 7, p. 2541-2594, [en ligne], <https://lawdigitalcommons.bc.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=3912&context=bclr> (Page consultée le 25 juin 2021).

- CARREJO, Cate (2017). "No Woman Should Have To Trade Sex For Sanitary Napkins", *Bustle*, 10 August, [en ligne], <https://www.bustle.com/p/no-woman-should-have-to-trade-sex-for-sanitary-napkins-75245> (Page consultée le 25 juin 2021).
- CENTER FOR BABY AND ADULT HYGIENE PRODUCTS (2018). *BAHP: WVE Report Unsubstantiated, Based on Misinformation*, [en ligne], <https://www.socma.org/bahp-wve-report-unsubstantiated-based-on-misinformation/> (Page consultée le 25 juin 2021). Communiqué de presse, 5 juin.
- CENTER FOR DISEASE CONTROL AND PREVENTION (2003). *Reproductive Tract Infections*, [en ligne], 83 p., https://www.cdc.gov/reproductivehealth/productspubs/pdfs/epi_module_03a_tag508.pdf (Page consultée le 25 juin 2021).
- CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA (2020). *Pétitions. E-2636 (Administration et services gouvernementaux)*, [en ligne], <https://petitions.noscommunes.ca/fr/Petition/Details?Petition=e-2636> (Page consultée le 25 juin 2021).
- CHARLEBOIS, Mathieu (2019). « Un débat sans bon sang sur les tampons », *L'actualité*, 15 mai, [en ligne], <https://lactualite.com/politique/un-debat-sans-bon-sang-sur-les-tampons/> (Page consultée le 25 juin 2021).
- CHEVALIER, Juliette (2020). « Gratuité des produits menstruels : un débat qui ne devrait pas autant soulever les passions », *HuffPost*, 12 avril, [en ligne], https://quebec.huffingtonpost.ca/entry/gratuite-produits-menstruels-debat_qc_5fcaa86cc5b6636e092534ce (Page consultée le 25 juin 2021).
- CHRISLER Joan C., *et al.* (2016). "Queer Periods: Attitudes Toward and Experiences with Menstruation in the Masculine of Centre and Transgender Community" *Culture, Health & Sexuality*, vol 18, issue 11, p. 1238-1250.
- CITÉ DE DORVAL (Page consultée le 22 mars 2021). « Produits hygiéniques réutilisables », dans *Environnement*, [en ligne], <https://www.ville.dorval.qc.ca/fr/environnement/page/produits-hygiéniques-reutilisables>
- CLAVEL, Émilie (2020). « Produits menstruels écolos : votre municipalité pourrait vous rembourser », *HuffPost*, 12 février, [en ligne], https://quebec.huffingtonpost.ca/entry/subventions-produits-hygiéniques_qc_5e42f84fc5b69d496c904d1b#:text=Les%20r%C3%A9sidentes%20de%20l'arrondissement,'une%20preuve%20d'achat (Page consultée le 9 juin 2021).
- CONSEIL DES MONTRÉALAISES (2017). *L'itinérance des femmes à Montréal : voir l'invisible : avis*, [en ligne], Montréal, Conseil des Montréalaises, 32 p., https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2772451?docref=Y_gPgYubeGpMTfBBau810g (Page consultée le 25 juin 2021).
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2018). « L'éducation », dans *Le portrait des Québécoises. Édition 2018*, [en ligne], <https://csf.gouv.qc.ca/article/publicationsnum/portrait-des-quebecoises-edition-2018/leducation/> (Page consultée le 4 mai 2021).
- CORRECTIONAL ASSOCIATION OF NEW YORK (Page consultée le 25 juin 2021). *About*, [en ligne], <https://www.correctionalassociation.org/about-cany>
- COTROPIA, Christopher A. (2021). "Law's Ability to Further the 'Menstrual Movement'", *Columbia Journal of Gender and Law*, vol. 41, 7 p.
- COTROPIA, Christopher A. (2019). "Menstruation Management in United States Schools and Implications for Attendance, Academic Performance, and Health", *Women's Reproductive Health*, vol. 6, no. 4, p. 289-305.
- CRAWFORD, Bridget J. *et al.* (2020). "The Ground on Which We All Stand: A Conversation About Menstrual Equity Law and Activism", *Michigan Journal of Gender & Law*, vol. 26, p. 341-388.
- CRAWFORD, Bridget J. et Emily Gold WALDMAN (À paraître). "Period Poverty in a Pandemic: Harnessing Law to achieve Menstrual Equity", *Washington University Law Review*, 41 p., [en ligne], https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=3692802 (Page consultée le 12 mai 2021).



- CRÉPEAU, Catherine (2017). « Tampons et serviettes jetables : risqués ? » *Protégez-vous*, 18 juillet, [en ligne], <https://www.protegez-vous.ca/nouvelles/sante-et-alimentation/tampons-et-serviettes-jetables-risques> (Page consultée le 6 mai 2021).
- CRICHTON, Joanna, *et al.* (2013). "Emotional and Psychosocial Aspects of Menstrual Poverty in Resource-Poor Settings: A Qualitative Study of the Experiences of Adolescent Girls in an Informal Settlement in Nairobi", *Health Care for Women International*, vol. 34, issue 10, p. 891-916.
- DAS, Padma, *et al.* (2015). "Menstrual Hygiene Practices, WASH Access and the Risk of Urogenital Infection in Women from Odisha, India", *PLoS ONE*, vol. 10, no. 6, [en ligne], <https://journals.plos.org/plosone/article?id=10.1371/journal.pone.0130777> (Page consultée le 23 juin 2021).
- DE L'ÉGLISE, Justine (2018). « Insérer une éponge de mer dans son vagin est une terrible idée », *Vice*, 12 sept., [en ligne], <https://www.vice.com/fr/article/438ddd/insérer-une-eponge-de-mer-dans-son-vagin-est-une-terrible-idee> (Page consultée le 9 juin 2021).
- DING, Ning, Stuart BATTERMAN et Sung Kyun PARK (2020). "Exposure to Volatile Organic Compounds and Use of Feminine Hygiene Products Among Reproductive-Aged Women in the United States", *Journal of Women's Health*, vol. 29, no. 1, p. 65-73, [en ligne], <https://www.liebertpub.com/doi/pdf/10.1089/jwh.2019.7785> (Page consultée le 6 mai 2021).
- DITUM, Sarah (2018). "Trans Rights Should not Come at the Cost of Women's Fragile Gains", *The Economist*, 5 July, [en ligne], <https://www.economist.com/open-future/2018/07/05/trans-rights-should-not-come-at-the-cost-of-womens-fragile-gains> (Page consultée le 25 juin 2021).
- DIVA INTERNATIONAL (Page consultée le 9 juin 2021). *DivaCup*, [en ligne], <https://divacup.com/fr/divacup-series-francais/>
- DORER, Jenna (2021). *Menstrual Poverty and Stigma in the United States*, thesis submitted in partial fulfillment of the requirements for graduation with Honors in the Sociology, University of Iowa, 26 p., [en ligne], https://ir.uiowa.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1498&context=honors_theses (Page consultée le 25 juin 2021).
- DOSTMOHAMED, Adil (2017). "Monthly Dignity: Montreal's Newest Social Welfare Initiative", *The Bull & Bear*, 3 december, [en ligne], <http://bullandbearmcgill.com/monthly-dignity-montreals-newest-social-welfare-initiative/> (Page consultée le 22 juin 2021).
- DUHAIME, Gérard et Andrée CARON (2012). *Indices comparatifs des prix du Nunavik 2011*, Québec, Chaire de recherche du Canada sur la condition autochtone comparée, Université Laval, [en ligne], https://www.ledevoir.com/documents/pdf/comparaison_prix_qc_nunavik.pdf (Page consultée le 25 mars 2021).
- EL SOUFI, Hind, *et al.* (2021), "Toxic Shock Syndrome Associated With Menstrual Cup Use", *IDCases*, vol. 25, 3 p., [en ligne], <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S221425092100127X> (Page consultée le 25 juin 2021).
- ELLEDGE, Myles F., *et al.* (2018). "Menstrual Hygiene Management and Waste Disposal in Low and Middle Income Countries: A Review of the Literature", *International Journal of Environmental Research and Public Health*, vol. 15, no. 11, [en ligne], <https://www.mdpi.com/1660-4601/15/11/2562/html> (Page consultée le 25 juin 2021).
- ELSTON, Jill et Becky HIPKISS (2020). *Period Product Scheme: The Learner Perspective. Research Report*, [en ligne], UK, Department for Education, https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/858377/200106_DfE_Period_Product_Scheme_final_report_v8.pdf (Page consultée le 25 juin 2021).
- EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA (2020). *Ce que nous avons entendu : proposition concernant la mise à disposition de produits menstruels dans les lieux de travail sous réglementation fédérale*, [en ligne], 7 p. <https://www.canada.ca/content/dam/esdc-edsc/documents/services/health-safety/reports/MenstrualProducts-WhatWeHeardReport-FR-Dec2020.pdf> (Page consultée le 25 juin 2021).

É-U, A00137, *An Act to Amend The Labor Law, The General Municipal Law, The Public Buildings Law, The Parks, Recreation And Historic Preservation Law, The Multiple Dwelling Law, The Public Health Law, The Railroad Law, The Multiple Residence Law, The Education Law, The Correction Law, The Social Services Law, The Public Authorities Law And The General Business Law, In Relation To Enacting The «Total Access To Menstrual Products (TAMP) Act*, 2021-2022, Reg Sess, N.Y.

É-U, A137, *Total Access to Menstrual Products (TAMP) Act*, 2021-2022, Reg Sess, N.Y. (promulgué).

É-U, AB367, *Menstrual Products*, 2021-2022, Reg Sess, CA, 2021.

É-U, ALA. CODE § 14-3-44(b).

É-U, MD. CODE ANN., HOUS.&CMTY. DEV. § 4-2401.

É-U, TENN. CODE ANN. § 49-6-417.

É-U, VA. CODE § 22.1-6.1.

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS GÉNÉRALES ÉTUDIANTES (2021). *La précarité menstruelle chez les étudiant.e.s en France : enquête réalisée par la FAGE, l'ANESF et l'AFEP : dossier de presse*, [en ligne], https://www.fage.org/ressources/documents/3/6654-20210208_DP_Enquete_Precarite_Menst.pdf (Page consultée le 25 juin 2021).

FLEMING, Theresa, et al. (2020). *Youth19: Period Poverty Fact Sheet*, [en ligne], Youth19, <https://static1.squarespace.com/static/5bdbb75ccef37259122e59aa/t/5e4c4b5f1a75040c0b0b8a13/1582058338650/Youth19+Period+Poverty+fact+sheet.pdf> (Page consultée le 25 juin 2021).

FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION (2021). *Menstruations et droits de la personne – questions fréquemment posées*, [en ligne], <https://www.unfpa.org/fr/menstruations-questions-fr%C3%A9quemment-pos%C3%A9es#Qu%E2%80%99est-ce%20que%20la%20pr%C3%A9carit%C3%A9%20menstruelle%20> (Page consultée le 23 juin 2021).

FONTAINE, Eugénie et Victoria DOUDENKOVA (2021). *Solutions menstruelles, zéro déchet, zéro toxine*, [en ligne], Réseau québécois d'action pour la santé des femmes; Institut Santé et société de l'UQAM, <https://www.youtube.com/watch?v=9ZTtf3k6oGs> (Page consultée le 6 mai 2021).

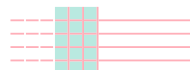
FRANCE. MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION (2021). *Covid-19 : l'enseignement supérieur français mobilisé. Lutte contre la précarité menstruelle : un accès gratuit aux protections périodiques pour les étudiantes*, [en ligne], <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid157164/lutte-contre-la-precarite-menstruelle-un-acces-gratuit-aux-protections-periodiques-pour-les-etudiantes.html> (Page consultée le 25 juin 2021).

FRANCE. MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ (2020). *Olivier Véran et Elisabeth Moreno portent à 5 millions d'euros le budget alloué par l'État pour lutter contre la précarité menstruelle en 2021*, [en ligne], <https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiques-de-presse/article/olivier-veran-et-elisabeth-moreno-portent-a-5-millions-d-euros-le-budget-alloue> (Page consultée le 25 juin 2021). Communiqué de presse, 15 décembre.

FRANK S.E. et Jac DELLARIA (2020). "Navigating the Binary: A Visual Narrative of Trans and Genderqueer Menstruation", dans Chris Bobel et al. (dir.), *The Palgrave Handbook of Critical Menstruation Studies*, [en ligne], Palgrave Macmillan, p. 69-76, https://link.springer.com/chapter/10.1007/978-981-15-0614-7_7 (Page consultée le 25 juin 2021).

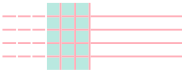
FRASER, Sara (2020). P.E.I. "Government Promises Free Period Products in Schools", CBC - News, 27 November, [en ligne], <https://www.cbc.ca/news/canada/prince-edward-island/pei-free-period-menstrual-products-1.5818348> (Page consultée le 25 juin 2021).

FREE THE TAMPONS FOUNDATION (s.d.). *The Murphy's Law of Menstruation*, [en ligne], https://www.freethetampons.org/uploads/4/6/0/3/46036337/ftt_infographic.pdf (Page consultée le 11 mai 2021).



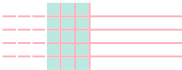
- GAO, Chong-Jing et Kurunthachalam KANNAN (2020). "Phthalates, Bisphenols, Parabens, and Triclocarban in Feminine Hygiene Products from the United States and their Implications for Human Exposure", *Environmental International*, vol. 136, [en ligne], <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0160412019333859> (Page consultée le 6 mai 2021).
- GAYBOR, Jacqueline (2020). "Everyday (Online) Body Politics of Menstruation", *Feminist Media Studies*, [en ligne], <https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/14680777.2020.1847157> (Page consultée le 25 juin 2021).
- GAZETTE DES FEMMES (2002). « La fin des menstruations – Avancée médicale ou folie furieuse? », dans *Grand dossier*, [en ligne], <https://gazettedesfemmes.ca/dossiers/la-fin-des-menstruations/> (Page consultée le 18 juin 2021).
- GELPER, Naomie (2020). « MHM : une citoyenne veut une subvention pour des produits d'hygiène réutilisables », *Métro*, 23 septembre, [en ligne], <https://journalmetro.com/local/hochelaga-maisonnette/2511572/mhm-une-citoyenne-veut-une-subvention-pour-des-produits-dhygiene-reutilisables/> (Page consultée le 25 juin 2021).
- GUNTER, Jen (2019). "Are Reusable Feminine Cloths Safe?", *The New York Times*, January 17, [en ligne], <https://www.nytimes.com/2019/01/17/well/are-reusable-feminine-cloths-safe.html> (Page consultée le 25 juin 2021).
- GONSALVES, Kelly (2020). "No, Acknowledging That All Genders Can Menstruate Doesn't 'Erase Women'", *SheKnows*, 10 June, [en ligne], <https://www.sheknows.com/health-and-wellness/articles/2122402/all-genders-menstruate-always-pads/> (Page consultée le 25 juin 2021).
- GOTTLIEB, Alma (2020). "Menstrual Taboos: Moving Beyond the Curse", dans Chris Bobel *et al.* (dir.), *The Palgrave Handbook of Critical Menstruation Studies*, [en ligne], Palgrave Macmillan, p. 143-162, https://link.springer.com/chapter/10.1007/978-981-15-0614-7_14 (Page consultée le 25 juin 2021).
- GOVERNEMENT DU CANADA (Page consultée le 12 mai 2021). *Tampons menstruels*, [en ligne], <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-et-appareils-medicaux/tampons-menstruels.html>
- GOVERNEMENT DU CANADA (2021). *Liste des industries et milieux de travail sous réglementation fédérale*, [en ligne], <https://www.canada.ca/fr/services/emplois/milieu-travail/milieux-reglementation-federale.html> (Page consultée le 25 juin 2021).
- GOV.UK, DEPARTMENT FOR EDUCATION (2021). *Period Products Scheme: Management Information*, [en ligne], <https://www.gov.uk/government/publications/period-products-scheme-management-information> (Page consultée le 25 juin 2021).
- GOV.UK, DEPARTMENT FOR EDUCATION (2020). *Period Product Scheme for Schools and Colleges in England: Guidance*, [en ligne], <https://www.gov.uk/government/publications/period-products-in-schools-and-colleges/period-product-scheme-for-schools-and-colleges-in-england> (Page consultée le 27 mai 2021).
- GOV.UK, GOVERNMENT EQUALITIES OFFICE (2019). *Period Poverty Taskforce Meets for the First Time*, [en ligne], <https://www.gov.uk/government/news/period-poverty-taskforce-meets-for-the-first-time> (Page consultée le 25 juin 2021), Communiqué de presse, 23 juillet.
- GOV.UK, HOME OFFICE (2019). *Dignity of Women in Custody Ensured by Planned Law Change*, [en ligne], <https://www.gov.uk/government/news/dignity-of-women-in-custody-ensured-by-planned-law-change> (Page consultée le 25 juin 2021). Communiqué de presse, 24 avril.
- GOVERNMENT OF BRITISH COLUMBIA (Page consultée le 27 mai 2021). *Provision of Menstrual Products*, [en ligne], <https://www2.gov.bc.ca/gov/content/education-training/k-12/administration/legislation-policy/public-schools/provision-of-menstrual-products>
- GOVERNMENT OF BRITISH COLUMBIA (2019). *Together BC: British Columbia's Poverty Reduction Strategy: 2019 Annual Report*, [en ligne], 119 p., <https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/british-columbians-our-governments/organizational-structure/ministries-organizations/social-development-poverty-reduction/togetherbc-report-2019.pdf> (Page consultée le 25 juin 2021).

- GREENBERG, Zoe (2017). "In Jail, Pads and Tampons as Bargaining Chips", *New York Times*, 20 April, [en ligne], <https://www.nytimes.com/2017/04/20/nyregion/pads-tampons-new-york-womens-prisons.html> (Page consultée le 25 juin 2021).
- GRUER, Caitlin, *et al.* (2021). "Seeking Menstrual Products: A Qualitative Exploration of the Unmet Menstrual Needs of Individuals experiencing Homelessness in New York City", *Reproductive Health*, vol. 18, no. 77, [en ligne], <https://reproductive-health-journal.biomedcentral.com/articles/10.1186/s12978-021-01133-8> (Page consultée le 25 juin 2021).
- GUILLEMETTE, Mélissa (2017). « Les menstruations au temps de nos grands-mères », *Québec Science*, 16 février, [en ligne], <https://www.quebecscience.qc.ca/societe/les-menstruations-au-temps-de-nos-grands-meres/> (Page consultée le 18 mars 2021).
- GURMAN, Elissa (2017). « Les menstruations : combien ça coûte par année ? », *Châtelaine*, 29 août, [en ligne], <https://fr.chatelaine.com/sante/les-menstruations-combien-ca-coute-par-annee/> (Page consultée le 18 mars 2021).
- HAIT, Amy et Susan E. POWER (2020). "Dataset: Feminine Hygiene Product Lifecycle Inventory and Impact Assessment", *Data in brief*, vol. 28, [en ligne], <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S2352340919312065> (Page consultée le 18 mai 2021).
- HALIFAX REGIONAL MUNICIPALITY (2020). *Free Menstrual Products Now Available in Municipal Facilities*, [en ligne], <https://www.halifax.ca/home/news/free-menstrual-products-now-available-municipal-facilities> (Page consultée le 25 juin 2021). Communiqué de presse, 11 décembre.
- HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME. Voir United Nations Human Rights, Office of the High Commissioner.
- HAYMOND, Raven (2020). "#PeriodsAreNotAnInsult: Hashtag Activism Meets Menstruation", *Women's Reproductive Health*, vol. 7, issue 2, p. 73-86, [en ligne], <https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/23293691.2020.1740483> (Page consultée le 25 juin 2021).
- HEALTHLINK BC (2017). *Syndrome du choc toxique*, [en ligne], <https://www.healthlinkbc.ca/hlbc/files/documents/healthfiles/hfile04-f.pdf> (Page consultée le 25 mai 2021).
- HENNEGAN, Julie (2020). "Interventions to Improve Menstrual Health in Low- and Middle-Income Countries: Do We Know What Works?", dans Chris Bobel *et al.* (dir.), *The Palgrave Handbook of Critical Menstruation Studies*, [en ligne], Palgrave Macmillan, p. 637-652, https://link.springer.com/chapter/10.1007/978-981-15-0614-7_47 (Page consultée le 25 juin 2021).
- HENNEGAN, Julie (2017). "Menstrual Hygiene Management and Human Rights: The Case for an Evidence-Based Approach", *Women's Reproductive Health*, vol. 4, issue 3, p. 212-231.
- HERBERT, Ann C., *et al.* (2017). "Puberty Experiences of Low-Income Girls in the United States: A Systematic Review of Qualitative Literature From 2000 to 2014", *Journal of Adolescent Health*, vol. 60, issue 4, p. 363-379.
- HEYBOER, Kelly et Susan K. LIVIO (2020). "Forced to Have Sex in Exchange For Toilet Paper: Ex-Inmates Detail Abuse By Guards in N.J. Women's Prison", *NJ.com*, 2 July, [en ligne], <https://www.nj.com/news/2020/07/trading-sex-for-toilet-paper-and-bubble-gum-inmates-detail-abuse-by-guards-in-njs-womens-prison.html> (Page consultée le 25 juin 2021).
- HILL+KNOWLTON STRATEGIES ET PLAN INTERNATIONAL [2018]. *A Canadian Gender Study*.
- HM CHIEF INSPECTOR OF PRISONS (2021). *Report on a Scrutiny Visit to HMP & YOI Peterborough (Women)*, [en ligne], London, Her Majesty's Inspectorate of Prisons, 37 p., <https://www.justiceinspectorates.gov.uk/hmiprisonswp-content/uploads/sites/4/2021/04/Peterborough-women-SV-web-2021.pdf> (Page consultée le 25 juin 2021).
- HÔPITAL DE MONTRÉAL POUR ENFANTS. CENTRE UNIVERSITAIRE DE SANTÉ MCGILL (Page consultée le 25 juin 2021). « Conseil aux mères : parlez des menstruations à votre fille », dans *Votre santé – Maladies et problèmes de santé*, [en ligne], <https://www.hopitalpourenfants.com/infos-sante/pathologies-et-maladies/conseil-aux-meres-parlez-des-menstruations-votre-fille>



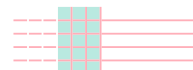
- HUNT, Madison (2021). "Maryland Bill Would Distribute Free Menstrual Hygiene Products to Low-Income Households", *NBC Washington*, 28 February, [en ligne], <https://www.nbcwashington.com/news/local/maryland-bill-would-distribute-free-menstrual-hygiene-products-to-low-income-households/2588683/> (Page consultée le 25 juin 2021).
- IFOP (2019). *La précarité hygiénique : volet grand public & bénéficiaires d'associations*, [en ligne], Dons Solidaires, 31 p., <https://www.ifop.com/wp-content/uploads/2019/03/Pre%CC%81sentation-IFOP-Dons-Solidaires-d%C3%A8f.-slide-DS.pdf> (Page consultée le 25 juin 2021).
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2021a). « Estimations de la population des municipalités selon le groupe d'âge et le sexe, Québec, 1^{er} juillet 2001 à 2020 », dans *Population et structure par âge et sexe – Municipalités*, [en ligne], <https://statistique.quebec.ca/fr/document/population-et-structure-par-age-et-sexe-municipalites> (Page consultée le 22 mars 2021).
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2021b). *Naissances selon le groupe d'âge de la mère par région administrative, 1986-2020 et pour le Québec, 1961-2020*, [en ligne], <https://statistique.quebec.ca/fr/document/naissances-le-quebec/tableau/naissances-selon-le-groupe-dage-de-la-mere-par-region-administrative-et-pour-le-quebec> (Page consultée le 4 mai 2021).
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2021c). *Naissances selon le type (simple ou multiple), Québec 1988-2020*, [en ligne], <https://statistique.quebec.ca/fr/document/naissances-le-quebec/tableau/naissances-selon-le-type-simple-ou-multiple-quebec> (Page consultée le 27 mai 2021).
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2021d). *Le Québec chiffres en main. Édition 2021*, [en ligne], Québec, Institut de la statistique du Québec, https://bdso.gouv.qc.ca/docs-ken/multimedia/PB01600FR_qcem2021H00F00.pdf (Page consultée le 4 mai 2021).
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2021e). *Taux de faible revenu selon la Mesure du panier de consommation (MPC) de l'année de base 2018, particuliers de 16 ans et plus, Québec, 2015-2018*, [en ligne], <https://statistique.quebec.ca/fr/document/faible-revenu-a-lechelle-du-quebec-selon-la-mesure-du-panier-de-consommation-mpc/tableau/taux-de-faible-revenu-selon-la-mesure-du-panier-de-consommation-mpc-de-lannee-de-base-2018-particuliers-de-16-ans-et-plus-quebec-2015-2018> (Page consultée le 25 juin 2021).
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2020a). *Estimations de la population selon l'âge et le sexe, Québec, 1^{er} juillet 1971 à 2020*, [en ligne], https://statistique.quebec.ca/fr/document/population-et-structure-par-age-et-sexe-le-quebec/tableau/estimations-de-la-population-selon-lage-et-le-sexe-quebec#tri_pop=20 (Page consultée le 14 mai 2021).
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2020b). *Bilan démographique. Édition 2020*, [en ligne], Québec, Institut de la statistique du Québec, <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/bilan-demographique-du-quebec-edition-2020.pdf> (Page consultée le 30 avril 2021).
- INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC (2019). *Les risques sanitaires des pesticides : des pistes d'action pour en réduire les impacts : mémoire*, 74 p., [en ligne], https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2572_risques_sanitaires_pesticides.pdf (Page consultée le 21 juin 2021).
- INSTITUTS DE RECHERCHE EN SANTÉ DU CANADA (2014). « Le SPM existe-t-il? », *Science ou science-fiction*, n° 3, [en ligne], https://cihr-irsc.gc.ca/f/documents/igh_mythbuster_pms-fr.pdf (Page consultée le 25 juin 2021).
- JELTSSEN, Melissa (2016). "Providing Free Pads And Tampons To Incarcerated Women Is About More Than Hygiene", *HuffPost*, 23 June, [en ligne], https://www.huffpost.com/entry/new-york-prisons-periods_n_576bfcade4b0b489bb0c901b (Page consultée le 25 juin 2021).
- JOHNSON, Margaret E. (2019). "Menstrual justice", *U.C. Davis Law Review*, vol. 53, no. 1, [en ligne], https://scholarworks.law.ubalt.edu/all_fac/1089/ (Page consultée le 25 juin 2021).
- KANE, Jessica (2017). "Here's How Much A Woman's Period Will Cost Her Over a Lifetime", *HuffPost*, 6 December, [en ligne], https://www.huffpost.com/entry/period-cost-lifetime_n_7258780 (Page consultée le 14 avril 2021).

- KECK, Madeleine (2021). "This Australian State Will Experiment With Free Pads and Tampons in All Public Schools", *Global Citizen*, 4 March, [en ligne], <https://www.globalcitizen.org/en/content/new-south-wales-free-period-products-schools/?template=next> (Page consultée le 25 juin 2021).
- KEISER, Victoria, Anna Beth PARLIER-AHMAD et Caitlin E MARTIN (2020). "Menstrual Hygiene Needs Among Women Receiving Substance Use Disorder Treatment", *Obstetrics & Gynecology*, vol. 135, issue 5, p. 25S-26S.
- KING, Sally (2020). "Premenstrual Syndrome (PMS) and the Myth of the Irrational Female", dans Chris Bobel *et al.* (dir.), *The Palgrave Handbook of Critical Menstruation Studies*, [en ligne], Palgrave Macmillan, p. 287-302, <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/books/NBK565629/> (Page consultée le 25 juin 2021).
- KRAFT-STOLAR (2015). *Reproductive Injustice: The State of Reproductive Health Care in New York State Prisons. A Report of the Women in Prison of the Correctional Association of New York*, [en ligne], New York, Correctional Association of New York, 222 p., <https://static1.squarespace.com/static/5b2c07e2a9e02851fb387477/t/5c4f5d01758d466ad39b0a97/1548705033102/2015+Reproductive+Injustice+in+New+Yorks+Prisons.pdf> (Page consultée le 25 juin 2021).
- L'HEUREUX, Caroline, *et al.* (2008). *Recueil informatif et argumentatif à propos des produits menstruels réutilisables : « prendre en main ses menstruations »*, [en ligne], AMBIOTERRA; GRIP-UQAM, <https://rqasf.qc.ca/files/recueil.pdf> (Page consultée le 8 juin 2021).
- LABBÉ, Jérôme (2021). « Les jeunes libéraux demandent la gratuité des produits hygiéniques féminins au Québec », *Radio-Canada - Info*, 5 mars, [en ligne], <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1775033/tampons-serviettes-sanitaires-commission-jeunesse-parti-liberal-quebec> (Page consultée le 25 juin 2021).
- LACROIX, Martine (2008). « Santé féminine... Vue et traitée par une initiée : spéculum », dans *Recueil informatif et argumentatif à propos des produits menstruels réutilisables : « Prendre en main ses menstruations »*, [en ligne], AMBIOTERRA et GRIP-UQAM, p. 32-42, <https://rqasf.qc.ca/files/recueil.pdf> (Page consultée le 8 juin 2021).
- LAFORTE, Marie-Ève (2017). « Avantages et inconvénients des produits d'hygiène féminine réutilisables », *Noovo Moi*, 20 octobre, [en ligne], <https://www.noovomoi.ca/style-et-maison/zero-dechet/article.produits-hygiene-feminine-reutilisables.1.3373721.html> (Page consultée le 25 juin 2021).
- LAROUSSE (Page consultée le 25 juin 2021). « Cycle menstruel », dans *Encyclopédie*, [en ligne], https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/cycle_menstruel/69321
- LAVOIE, Nathalie (2016). « Dossier Hygiène féminine au naturel », dans *Centre nature et santé : le portail de la santé naturelle au Québec*, [en ligne], https://www.centrenaturesante.com/doss_hygiene_feminine.php (Page consultée le 14 avril 2021).
- LES COMPAGNIES LOBLAW LIMITÉE (2020). « Au pays, près du quart des femmes ont déjà eu de la difficulté à se procurer des produits d'hygiène féminine, causant des effets dévastateurs sur leur santé et leur bien-être », dans *Cision*, [en ligne], <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/au-pays-pres-du-quart-des-femmes-ont-deja-eu-de-la-difficulte-a-se-procurer-des-produits-d-hygiene-feminine-causant-des-effets-devastateurs-sur-leur-sante-et-leur-bien-etre-897535270.html> (Page consultée le 25 juin 2021). Communiqué de presse, 5 août.
- LECOMTE, Anne Marie (2019). « Des pesticides dans les tampons et les serviettes hygiéniques en France », *Radio-Canada info*, 18 juin, [en ligne], <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1113694/tampon-serviette-hygienique-pesticide-dioxine-france-etude-anses-sante-canada-fda> (Page consultée le 14 mai 2021).
- LEROY, Yann, *et al.* (2016). "Which Hygienic Products for Which Continent? Design for Usage and Sustainability", dans D. Marjanović *et al.* (dir.), *Proceedings of the 14th International Design Conference: Design 2016* (Cavtat-Dubrovnik, Croatia), [en ligne], p. 311-320, <https://www.designsociety.org/publication/38841/WHICH+HYGIENIC+PRODUCTS+FOR+WHICH+CONTINENT%3F+DESIGN+FOR+USAGE+AND+SUSTAINABILITY> (Page consultée le 23 juin 2021).
- LÉTOURNEAU, Marie-France (2021). « Environnement : deux nouveaux programmes de subvention à Granby », *la Voix de l'Est numérique*, 17 février, [en ligne], <https://www.lavoixdelest.ca/actualites/environnement--deux-nouveaux-programmes-de-subvention-a-granby-4142a4a988502ad8844fb34b81d85b5b> (Page consultée le 18 juin 2021).



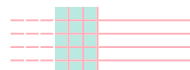
- LEVENTIS LOURGOS, Angie (2019). "Tampons in Men's Restrooms? Activists, Schools and Businesses are Serving the Menstrual Needs of Those Who Don't Identify as Women", *Chicago Tribune*, 12 November, [en ligne], <https://www.chicagotribune.com/news/ct-transgender-menstrual-products-20191112-2rqexd75efezhp2r4oy7njdmju-story.html> (Page consultée le 25 juin 2021).
- LÉVESQUE, Catherine (2019). « Maxime Bernier contre les produits menstruels gratuits fournis par Ottawa », *Le Soleil*, 6 mai, [en ligne], <https://www.lesoleil.com/actualite/politique/maxime-bernier-contre-les-produits-menstruels-gratuits-fournis-par-ottawa-e6864c0b3651718aa23873e6561612bf> (Page consultée le 25 juin 2021).
- LIN, Nan, *et al.* (2020). "Volatile Organic Compounds in Feminine Hygiene Products sold in the US Market: A Survey of Products and Health Risks", *Environment International*, vol. 144, [en ligne], <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0160412020303494> (Page consultée le 22 avril 2021).
- LIU, Danting, *et al.* (2021). "The Evolving Landscape of Menstrual Product Advertisements in the United States: 2008-2018", *Health Care for Women International*.
- Loi sur le système correctionnel du Québec*, RLRQ S-40.1.
- LOISEAU, Clara (2021). « Produits d'hygiène durables : un succès dans l'arrondissement », *Métro*, 9 juillet, [en ligne], <https://journalmetro.com/local/riviere-des-prairies/2346367/produits-dhygiene-durables-un-succes-dans-larrondissement/> (Page consultée le 9 juin 2021).
- LUSSIER, Suzanne (1994). « Les règles du silence », *Cap-aux-diamants*, n° 36, dans *Érudit*, [en ligne], <https://www.erudit.org/en/journals/cd/1994-n36-cd1042796/8522ac.pdf> (Page consultée le 18 mars 2021).
- MALLICK, Heather (2020). "Why We Shouldn't Call Women 'Menstruators' ", *Toronto Star*, 12 June, [en ligne], <https://www.thestar.com/politics/political-opinion/2020/06/12/when-we-change-language-to-help-some-we-should-be-careful-not-to-hurt-others.html> (Page consultée le 25 juin 2021).
- MARCHAND, Suzanne (2012). « Cachez ce sang que je ne saurais voir : les menstruations au Québec (1900-1950) », *Rabaska : revue d'ethnologie de l'Amérique française*, n° 10, dans *Érudit*, [en ligne], <https://www.erudit.org/fr/revues/rabaska/2012-v10-rabaska0402/1013541ar.pdf> (Page consultée le 19 mai 2021).
- MARKETS AND MARKETS (2020). *Feminine hygiene products market. Global Forecast to 2015: Report Brochure with Sample Pages*, Markets and Markets, 40 p.
- MARKET RESEARCH FUTURE (2021). *Global Menstrual Cup Market*, [en ligne], <https://www.marketresearchfuture.com/reports/menstrual-cup-market-1407> (Page consultée le 9 juin 2021).
- MARTEL, Marie-Ève (2021). « Rouville subventionnera les produits d'hygiène féminine lavables », *La Voix de l'Est*, 12 janvier, [en ligne], <https://www.lavoixdelest.ca/actualites/rouville-subventionnera-les-produits-dhygiene-lavables-e46eb0e26205f49af3852f864c22aa92> (Page consultée le 25 juin 2021).
- MEDINA-PERUCHA, *et al.* (2020). "Menstrual Health and Period Poverty Among Young People who Menstruate in the Barcelona Metropolitan Area (Spain): Protocol of a Mixed-Methods Study", *BMJ Open*, [en ligne], <https://bmjopen.bmj.com/content/bmjopen/10/7/e035914.full.pdf> (Page consultée le 25 juin 2021).
- MEHTA, Sumita, *et al.* (2020). "Reusable Sanitary Napkins: Time to Revisit", *Journal of Public Health*.
- MERCK (2020). « Puberté chez les filles » dans *Le manuel Merck : version pour le grand public*, [en ligne], <https://www.merckmanuals.com/fr-ca/accueil/les-faits-en-bref-probl%C3%A8mes-de-sant%C3%A9-de-la-femme/biologie-de-l%E2%80%99appareil-g%C3%A9nital-f%C3%A9minin/pubert%C3%A9-chez-les-filles> (Page consultée le 14 mai 2021).
- MERCK (2019). « Absence de règles » dans *Le manuel Merck : version pour le grand public*, [en ligne], <https://www.merckmanuals.com/fr-ca/accueil/probl%C3%A8mes-de-sant%C3%A9-de-la-femme/troubles-menstruels-et-anomalies-du-saignement-vaginal/absence-de-r%C3%A8gles> (Page consultée le 25 juin 2021).

- MERTZ, Emily (2021). "Edmonton Will Provide Free Menstrual Products in City Buildings by June 16", *Global News*, 9 April, <https://globalnews.ca/news/7748776/edmonton-free-menstrual-products-june-16-2021-period/> (Page consultée le 25 juin 2021).
- MILNE, Jessica M. et Jessica L. BARNACK-TAVLARIS (2019). "A Comparison of the Menstrual Cup and the Intrauterine Device: Attitudes and Future Intentions", *Women's Reproductive Health*, vol. 6, issue 4, p. 271-288.
- MIRO, Rafael (2021). « Des produits menstruels gratuits dans des bâtiments publics », *La Presse*, 3 juin, [en ligne], <https://www.lapresse.ca/societe/2021-06-03/montreal/des-produits-menstruels-gratuits-dans-des-batiments-publics.php> (Page consultée le 22 juin 2021).
- MITCHELL, Michael A., et al. (2015). "A confirmed Case of Toxic Shock Syndrome associated with the Use of a Menstrual Cup", *Canadian Journal of Infectious Diseases and Medical Microbiology*, vol. 26, no. 4, p. 218-220, [en ligne], <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC4556184/> (Page consultée le 25 juin 2021).
- MME L'OVARY (2020). *L'accessibilité des produits d'hygiène féminine durables pour une agglomération montréalaise 0 déchet : mémoire remis dans le cadre de la consultation publique menée par la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs de l'agglomération de Montréal*, [en ligne], Montréal, Mme L'Ovary, 18 p., http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/MEM_OVARY_ZERO_20200116.PDF (Page consultée le 14 mai 2021).
- MOFFAT, Nathalie et Lucy PICKERING (2019). " 'Out of Order': The Double Burden of Menstrual Etiquette and the Subtle Exclusion of Women from Public Space in Scotland", *The Sociological Review*, vol. 67, Issue 4, p. 766-787.
- MONTANO, Elizabeth (2018). "The Bring Your Own Tampon Policy: Why Menstrual Hygiene Products Should Be Provided for Free in Restrooms", *University of Miami Law Review*, vol. 73, no. 1, p. 370-411, [en ligne], <https://repository.law.miami.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=4560&context=umlrn> (Page consultée le 25 juin 2021).
- MONTHLY DIGNITY (Page consultée le 22 juin 2021). « Le projet », *Monthly Dignity*, [en ligne], <https://www.dignitemensuelle.com/le-projet>
- MORAN GARCIA, Sarah (2021). « Des protections hygiéniques gratuites pour les étudiantes liégeoises », 7 sur 7, 22 février, [en ligne], <https://www.7sur7.be/belgique/des-protections-hygiéniques-gratuites-pour-les-etudiantes-liegeoises-ac-5f1e09/?referrer=https%3A%2F%2Fwww.vice.com%2F> (Page consultée le 25 juin 2021).
- MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE (Page consultée le 14 mai 2021). *Subventions couches lavables et produits d'hygiène féminine durables*, [en ligne], <https://margueritedyouville.ca/environnement/environnement/subventions/>
- MRC DE ROUVILLE (Page consultée le 14 mai 2021). *Subventions couches lavables et produits d'hygiène lavables*, [en ligne], <https://mrcrouville.qc.ca/au-service-des-citoyens/environnement/subventions/>
- MRC DE ROUVILLE (2020). *[Procès verbal] : séance ordinaire du 16 décembre 2020*, [en ligne], Mariville, MRC de Rouville, <https://mrcrouville.qc.ca/wp-content/uploads/2021/01/PV-2020-12-16.pdf> (Page consultée le 14 mai 2021).
- N'SONDÉ, Victoire (2016). « Protections féminines : de quoi sont-elles constituées ? », *60 millions de consommateurs*, 23 février, [en ligne], <https://www.60millions-mag.com/2016/02/23/protections-feminines-de-quoi-sont-elles-constituees-10148> (Page consultée le 14 mai 2021).
- NANOS (2019). *Female and Male views on Menstruation in Canada: Survey*, [en ligne], Plan International Canada, 151 p., <https://nanos.co/wp-content/uploads/2019/05/2019-1432-Plan-Female-and-Male-Compiled-with-Tabs.pdf> (Page consultée le 25 juin 2021).
- NEATBY, Stu (2020). "P.E.I. to Provide Free Period Products for Students", *Saltwire*, 27 November, [en ligne], <https://www.saltwire.com/prince-edward-island/news/local/pei-to-provide-free-period-products-for-students-524768/> (Page consultée le 25 juin 2021).
- NEUMANN, Christian, Rene KAISER et Judith BAUER (2020). "Menstrual Cup-Associated Toxic Shock Syndrome", *European Journal of Case Reports in Internal Medicine*, vol. 7, issue 10, 4 p., [en ligne], <https://www.ejcrim.com/index.php/EJCRIM/article/view/1825/2260> (Page consultée le 25 juin 2021).



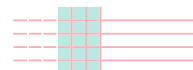
- NEW YORK STATE. EDUCATION DEPARTMENT (2018). *Feminine Hygiene Products in Schools*, [en ligne], <http://www.p12.nysed.gov/sss/schoolhealth/schoolhealthservices/FeminineHygieneProductsInSchools.html> (Page consultée le 25 juin 2021).
- NEW ZEALAND GOVERNMENT (2020). *Free Period Products in Schools to Combat Poverty*, [en ligne], <https://www.beehive.govt.nz/release/free-period-products-schools-combat-poverty>. (Page consultée le 25 juin 2021). Communiqué de presse, 3 juin.
- NEW ZEALAND. MINISTRY OF EDUCATION (Page consultée le 23 juin 2021). *Access to Free Period Products: Frequently Asked Questions*, [en ligne], <https://www.education.govt.nz/our-work/overall-strategies-and-policies/wellbeing-in-education/access-to-free-period-products/access-to-free-period-products-faqs/>
- NEW ZEALAND. MINISTRY OF EDUCATION (Page consultée le 22 juin 2021). *Access to Free Period Products*, [en ligne], <https://www.education.govt.nz/our-work/overall-strategies-and-policies/wellbeing-in-education/access-to-free-period-products/#:~:text=The%20access%20to%20period%20products,life%20for%20half%20the%20population>
- NEW ZEALAND. MINISTRY OF EDUCATION (2021). "Different Types of Primary and Intermediate Schools", dans *Primary School 5-12 years old*, [en ligne], <https://parents.education.govt.nz/primary-school/schooling-in-nz/different-types-of-primary-and-intermediate-schools/> (Page consultée le 25 juin 2021).
- NICOLE, Wendee (2014). "A Question for Women's Health: Chemicals in Feminine Hygiene Products and Personal Lubricants", *Environmental Health Perspectives*, vol. 122, no 3, [en ligne], <https://ehp.niehs.nih.gov/doi/10.1289/ehp.122-A70> (Page consultée le 7 mai 2021).
- NONFOUX, Louis, et al. (2018). "Impact of Currently Marketed Tampons and Menstrual Cups on Staphylococcus aureus Growth and Toxic Shock Syndrome Toxin 1 Production In Vitro", *American Society for Microbiology*, vol. 84, issue 12, [en ligne], <https://aem.asm.org/content/aem/84/12/e00351-18.full.pdf> (Page consultée le 14 mai 2021).
- NORTH, Barbara B. et Michael J. OLDHAM (2011). "Preclinical, Clinical, and Over-the-Counter Postmarketing Experience with a New Vaginal Cup: Menstrual Collection", *Journal of Women's Health*, vol. 20, no. 2, p. 303-311, [en ligne], <https://www.liebertpub.com/doi/10.1089/jwh.2009.1929> (Page consultée le 25 juin 2021).
- NOVA SCOTIA GOVERNMENT (2019). *Free Menstrual Products Available in Schools*, [en ligne], <https://novascotia.ca/news/release/?id=20190917006> (Page consultée le 25 juin 2021). Communiqué de presse, 17 septembre.
- ONU FEMMES et WSSCC (2017). *Gestion de l'hygiène menstruelle : expérience de populations nomades et sédentaires du Niger : régions de Maradi, Tahoua, Tillabéri, et Zinder*, [en ligne], Dakar, ONU Femmes, 92 p., https://www.pseau.org/outils/ouvrages/un_women_wsscc_gestion_de_l_hygiene_menstruelle_experience_de_populations_nomades_et_sedentaires_du_niger_2018.pdf (Page consultée le 25 juin 2021).
- OFFICE DES NATIONS UNIES CONTRE LA DROGUE ET LE CRIME (2007). *Recueil des règles et normes de l'Organisation des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale*, [en ligne], <https://www.unodc.org/unodc/fr/justice-and-prison-reform/compendium.html> (Page consultée le 25 juin 2021).
- OPEN UNIVERSITY (Page consultée le 28 mai 2021). *Access to Sanitary Products*, [en ligne], <https://www.open.ac.uk/scotland/news/access-sanitary-products>
- ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (2016). *Dioxines et leurs effets sur la santé*, [en ligne], <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/dioxins-and-their-effects-on-human-health> (Page consultée le 7 mai 2021).
- ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ et UNICEF. Voir World Health Organization et Unicef.
- OUIMET, Sophie (2019). « Flux instinctif : quand l'intuition remplace les tampons », *La Presse*, 12 février, [en ligne], <https://www.lapresse.ca/vivre/sante/femmes/201902/12/01-5214408-flux-instinctif-quand-lintuition-remplace-les-tampons.php> (Page consultée le 11 juin 2021).
- PAQUETTE-COMEAU, Marie-Josée (2020). « Des produits d'hygiène féminine réutilisables et subventionnés », *Radio-Canada*, 8 février, [en ligne], <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1513330/hygiene-feminine-produits-subvention> (Page consultée le 7 mai 2021).

- PARK, Chan Jin, *et al.* (2019). "Sanitary Pads and Diapers Contain Higher Phthalate Contents than those in Common Commercial Plastic Product", *Reproductive Toxicology*, vol. 84, p. 114-121, [en ligne], <http://europepmc.org/backend/ptpmcrender.fcgi?accid=PMC6504186&blobtype=pdf> (Page consultée le 13 mai 2021).
- PARRILLO, Allegra et Edward FELLER (2017). "Menstrual Hygiene Plight of Homeless Women, a Public Health Disgrace", *Rhode Island Medical Journal*, p. 14-15, [en ligne], <http://www.rimed.org/rimedicaljournal/2017/12/2017-12-14-pov-parrillo.pdf> (Page consultée le 25 juin 2021).
- PASCOE, Carla (2015). "A 'Discreet Dance': Technologies of Menstrual Management in Australian Public Toilets during the Twentieth Century", *Women's History Review*, vol. 24, issue 2, p. 234-251.
- PEBERDY, Elizabeth, Aled JONES et Dannielle GREEN (2019). "A Study into Public Awareness of the Environmental Impact of Menstrual Products and Product Choice", *Sustainability*, vol. 11, issue 2, [en ligne], <https://www.mdpi.com/2071-1050/11/2/473/htm> (Page consultée le 21 juin 2021).
- PLAN INTERNATIONAL CANADA (Page consultée le 18 juin 2021). À propos de Plan International Canada, [en ligne], <https://plancanada.ca/fr/a-propos>
- PLAN INTERNATIONAL UK (2021). *Over One Million Girls in the UK Struggled to Afford or Access Period Products During the Pandemic*, [en ligne], <https://plan-uk.org/media-centre/over-one-million-girls-in-the-uk-struggled-to-afford-or-access-period-products-during-the-pandemic> (Page consultée le 25 juin 2021). Communiqué de presse, 28 mai.
- POWER, Camilla (2018). "Menstruation, Biosocial Perspectives on", dans Hilary Callan (dir.), *The International Encyclopedia of Anthropology*, Wiley.
- PRABHU, Maya T. (2019). "Georgia OKs Providing Menstrual Products to Low-Income Girls, Women", *The Atlanta Journal Constitution*, 10 April, [en ligne], <https://www.ajc.com/news/state--regional-govt--politics/georgia-oks-providing-menstrual-products-low-income-girls-women/8wRDkwwffieuHFslCsg0TML/> (Page consultée le 25 juin 2021).
- PREMIER OF SOUTH AUSTRALIA (2021). *Free Sanitary Items to Be Made Available in Schools*, [en ligne], <https://www.premier.sa.gov.au/news/media-releases/news/free-sanitary-items-to-be-made-available-in-schools> (Page consultée le 25 juin 2021). Communiqué de presse, 11 février.
- PROCTER & GAMBLE (2018). *Nearly 1 in 7 Canadian Girls Have Missed School Due to Lack of Period Protection1: Always® Wants to Help #EndPeriodPoverty and Keep Girls in School*.
- PRONOVOST-MORGAN, Anaïs (2021). « L'équité menstruelle est une question de dignité : qu'est-ce que la précarité menstruelle et pourquoi devrions-nous nous en soucier ? », *Le Délit*, 19 janvier, <https://www.delitfrancais.com/2021/01/19/lequite-menstruelle-est-une-question-de-dignite/> (Page consultée le 25 juin 2021).
- QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. *Présentation – [Service de garde en milieu scolaire]*, [en ligne], <http://www.education.gouv.qc.ca/parents-et-tuteurs/services-de-garde/presentation/> (Page consultée le 25 juin 2021).
- QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (2018). *Contenus détaillés en éducation à la sexualité : préscolaire et primaire*, [en ligne], Québec, Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 10 p., http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/education/adaptation-scolaire-services-comp/EDUC-Contenus-Sexualite-Personnel-scolaire-Presco-Primaire-FR.pdf (Page consultée le 22 juin 2021).
- QUÉBEC. MINISTÈRE DES FINANCES (2020a). « Coût des dépenses fiscales », dans *Dépenses fiscales 2020 – Méthodologie*, [en ligne], <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/outils/depenses-fiscales/metho-cout.asp> (Page consultée le 4 mai 2021).
- QUÉBEC. MINISTÈRE DES FINANCES (2020b). « Produits d'hygiène féminine », dans *Dépenses fiscales 2020 – Mesures fiscale et coûts*, [en ligne], <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/outils/depenses-fiscales/fiches/fiche-310106.asp> (Page consultée le 15 février 2021).



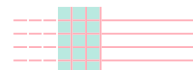
- RADIO-CANADA (2021). « Campagne pour aider les femmes itinérantes qui ont leurs règles », *Radio-Canada, Ici Estrie*, 1^{er} avril, [en ligne], <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1781584/comite-femmes-itinerantes-hygiene-menstruations> (Page consultée le 25 juin 2021).
- RADIO-CANADA (2019). « Des produits d'hygiène féminine gratuits offerts par une pharmacie d'Halifax », *Radio-Canada, Ici Nouvelle-Écosse*, 18 juin, [en ligne], <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1162480/tampons-serviettes-produits-hygiene-feminine-gratuits-pauvrete-menstruations> (Page consultée le 25 juin 2021).
- RAWAT, Greta, Ayushi TYAGI et Charu SAXENA (2020). "Menstrual Hygiene: A Salubrious Approach to Curb Gynecological Problems", *Journal of Women's Health Care and Analysis*, 3 p.
- RAYMOND, Émilie, et al. (2008). *La participation sociale des aînés dans une perspective de vieillissement en santé : réflexion critique appuyée sur une analyse documentaire*, Québec, Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale; Institut national de santé publique du Québec; Centre d'excellence sur le vieillissement du Québec; Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés de l'Université Laval, 111 p.
- REBERTE, Luciana Magnoni, et al. (2014). "Men's Perceptions and Attitudes Toward the Partner with Premenstrual Syndrome", *American Journal of Men's Health*, vol. 8, issue 2, p. 137-147, [en ligne], <https://journals.sagepub.com/doi/pdf/10.1177/1557988313497050> (Page consultée le 25 juin 2021).
- Règlement d'application de la Loi sur le système correctionnel du Québec, RLRQ s-40.1, r. 1.
- RESEARCH AND MARKETS (2021). *Tampons (Feminine Hygiene) Market in Canada – Outlook to 2025; Market Size, Growth and Forecast Analytics (updated with COVID-19 Impact)*, [en ligne], <https://www.researchandmarkets.com/reports/5317608/tampons-feminine-hygiene-market-in-canada> (Page consultée le 21 mai 2021).
- RESEARCH AND MARKETS (2020). *Menstrual Cup Market by Product Type, Material and Distribution Channel: Global Opportunity Analysis and Industry Forecast, 2019-2026*, [en ligne], <https://www.researchandmarkets.com/reports/5118716/menstrual-cup-market-by-product-type-material#relb2-4987812> (Page consultée le 21 mai 2021).
- RÉSEAU CANADIEN POUR LA SANTÉ DES FEMMES (Page consultée le 25 juin 2021). *Les produits d'hygiène féminine*, [en ligne], <https://cwhn.ca/fr/node/44809>
- RÉSEAU CANADIEN POUR LA SANTÉ DES FEMMES (Page consultée le 30 avril 2021). *La ménopause*, [en ligne], <https://cwhn.ca/fr/node/44793>
- RÉSEAU QUÉBÉCOIS D'ACTION POUR LA SANTÉ DES FEMMES (2020a). « Règles & écologie », dans *Campagne rouge #LaVieEnRouge, une campagne de sensibilisation du RQASF - Précarité menstruelle*, 23 février, [en ligne], <https://rqasf.qc.ca/campagnerouge/precarite-menstruelle/regles-ecologie/> (Page consultée le 22 juin 2021).
- RÉSEAU QUÉBÉCOIS D'ACTION POUR LA SANTÉ DES FEMMES (2020b). « STOP à la précarité menstruelle », dans *Campagne rouge #LaVieEnRouge, une campagne de sensibilisation du RQASF - Précarité menstruelle*, 10 février, [en ligne], <https://rqasf.qc.ca/campagnerouge/precarite-menstruelle/stop-a-la-precarite-menstruelle/> (Page consultée le 25 juin 2021).
- RFJ (2020). « Delémont va offrir des produits d'hygiène menstruelle dans les toilettes », *RFJ*, [en ligne], 29 septembre, <https://www.rfj.ch/rfj/Actualite/Region/20200928-Delemont-va-offrir-des-produits-d-hygiene-menstruelle-dans-les-toilettes.html#> (Page consultée le 25 juin 2021).
- RINGSHAW, Heidi (2018). "Plastic periods: menstrual products and plastic pollution", *Friends of the Earth*, [en ligne], <https://friendsoftheearth.uk/sustainable-living/plastic-periods-menstrual-products-and-plastic-pollution> (Page consultée le 9 juin 2021).
- ROBERTS, Tomi-Ann (2020). "Bleeding in Jail: Objectification, Self-Objectification, and Menstrual Injustice", dans Chris Bobel et al. (dir.), *The Palgrave Handbook of Critical Menstruation Studies*, [en ligne], Palgrave Macmillan, p. 53-68, https://link.springer.com/chapter/10.1007/978-981-15-0614-7_6 (Page consultée le 25 juin 2021).

- ROMANS, Sarah , *et al.* (2012). "Mood and the Menstrual Cycle: A Review of Prospective Data Studies", *Gender Medicine*, vol 9, issue 5, p. 361-384.
- RØSTVIK, Camilla Mørk (2018). "Blood in the Shower: A Visual History of Menstruation and Clean Bodies", *Visual Culture & Gender*, vol. 13, p. 54-63, [en ligne], <http://vcg.emiito.net/index.php/vcg/article/view/114> (Page consultée le 25 juin 2021).
- RYDSTRÖM, Klara (2020). "Degendering Menstruation: Making Trans Menstruators Matter", dans Chris Bobel *et al.* (dir.), *The Palgrave Handbook of Critical Menstruation Studies*, [en ligne], Palgrave Macmillan, p. 945-959, https://link.springer.com/chapter/10.1007/978-981-15-0614-7_68 (Page consultée le 25 juin 2021).
- SANTÉ CANADA, AGENCE DE RÉGLEMENTATION DE LA LUTTE ANTIPARASITAIRE (2003). *Évaluation de l'exposition aux pesticides contenus dans les aliments. Guide de l'utilisateur : document de principes*, Ottawa, Santé Canada, 42 p., [en ligne], https://www.canada.ca/content/dam/hc-sc/migration/hc-sc/cps-spc/alt_formats/pacrb-dgapcr/pdf/pubs/pest/pol-guide/spn/spn2003-03-fra.pdf (Page consultée le 23 juin 2021).
- SCHLIEVERT, Patrick (2020). "Menstrual TSS Remains a Dangerous Threat", *EClinicalMedicine*, vol. 21, [en ligne], <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC7201014/pdf/main.pdf> (Page consultée le 25 juin 2021).
- SCHLIEVERT, Patrick et Catherine DAVIS (2020). "Device-Associated Menstrual Toxic Shock Syndrome", *Clinical Microbiology Reviews*, vol. 33, issue 3, 42 p., [en ligne], <https://journals.asm.org/doi/10.1128/CMR.00032-19> (Page consultée le 25 juin 2021).
- SCOTTISH GOVERNMENT (2020). *World Leading Action on Period Products*, [en ligne], <https://www.gov.scot/news/world-leading-action-on-period-products/> (Page consultée le 25 juin 2021). Communiqué de presse, 19 février.
- SCOTTISH GOVERNMENT (2019a). *Expanding Access to Free Sanitary Products*, [en ligne], <https://www.gov.scot/news/expanding-access-to-free-sanitary-products/> (Page consultée le 25 juin 2021). Communiqué de presse, 17 janvier.
- SCOTTISH GOVERNMENT (2019b). *Free Period Products for Sports Clubs*, [en ligne], <https://www.gov.scot/news/free-period-products-for-sports-clubs/> (Page consultée le 25 juin 2021). Communiqué de presse, 4 octobre.
- SCOTTISH GOVERNMENT (2019c). *Increased Investment for Sanitary Products*, [en ligne], <https://www.gov.scot/news/increased-investment-for-sanitary-products/> (Page consultée le 25 juin 2021). Communiqué de presse, 5 septembre.
- SCOTTISH GOVERNMENT (2018a). *Access to Free Sanitary Products in Scottish Government Buildings: EQIA, Equality Impact Assessment Report*, 3 p., [en ligne], <https://www.gov.scot/publications/access-free-sanitary-products-scottish-government-buildings/> (Page consultée le 25 juin 2021).
- SCOTTISH GOVERNMENT (2018b). *Access to Sanitary Products Aberdeen Pilot: Evaluation Report*, [en ligne], Edinburgh, Scottish Government, 77 p., <https://www.gov.scot/publications/access-sanitary-products-aberdeen-pilot-evaluation-report/> (Page consultée le 25 juin 2021).
- SCOTTISH GOVERNMENT (2018c). *Providing Access to Free Sanitary Products*, [en ligne], <https://www.gov.scot/news/providing-access-to-free-sanitary-products/> (Page consultée le 25 juin 2021). Communiqué de presse, 8 mars.
- SCOTTISH GOVERNMENT (2018d). *Providing Free Sanitary Products*, [en ligne], <https://www.gov.scot/news/providing-free-sanitary-products-1/> (Page consultée le 25 juin 2021). Communiqué de presse, 30 mai.
- SCOTTISH GOVERNMENT (2018e). *Students to Get Free Access to Sanitary Products*, [en ligne], <https://www.gov.scot/news/students-to-get-free-access-to-sanitary-products/> (Page consultée le 25 juin 2021). Communiqué de presse, 24 août.
- SCOTTISH GOVERNMENT (2017a). *Local Authorities: Factsheet*, [en ligne], <https://www.gov.scot/publications/local-authorities-factsheet/> (Page consultée le 17 mars 2021).
- SCOTTISH GOVERNMENT (2017b). *Providing Free Sanitary Products*, [en ligne], <https://www.gov.scot/news/providing-free-sanitary-products/> (Page consultée le 25 juin 2021). Communiqué de presse, 11 juillet.



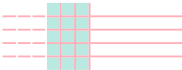
- SCOTTISH PARLIAMENT (Page consultée le 25 juin 2021). *Period Products (Free Provision) (Scotland) Bill: Overview*, [en ligne], <https://www.parliament.scot/bills-and-laws/bills/period-products-free-provision-scotland-bill>
- SCOTTISH PARLIAMENT (2020a). *Period Products (Free Provision) (Scotland) Bill [As Amended at Stage 2]: Revised Explanatory Notes*, Scottish Parliamentary Corporate Body, 9 p.
- SCOTTISH PARLIAMENT (2020b). *Period Products (Free Provision) (Scotland) Bill [As Amended at Stage 2]: Revised Financial Memorandum*, Scottish Parliamentary Corporate Body, 21 p., <https://www.parliament.scot/-/media/files/legislation/bills/current-bills/period-products-free-provision-scotland-bill/stage-3/revised-financial-memorandum-period-products-free-provision-scotland-bill.pdf> (Page consultée le 25 juin 2021).
- SCOTTISH PARLIAMENT (2019a). *Period Products (Free Provision) (Scotland) Bill: Financial Memorandum*, [en ligne], Scottish Parliamentary Corporate Body, 16 p., <https://www.parliament.scot/-/media/files/legislation/bills/current-bills/period-products-free-provision-scotland-bill/introduced/financial-memorandum-period-products-scotland-bill.pdf> (Page consultée le 25 juin 2021).
- SCOTTISH PARLIAMENT (2019b). *Period Products (Free Provision) (Scotland) Bill: Policy Memorandum*, [en ligne], Scottish Parliamentary Corporate Body, 22 p., <https://www.parliament.scot/-/media/files/legislation/bills/current-bills/period-products-free-provision-scotland-bill/introduced/policy-memorandum-period-products-scotland-bill.pdf> (Page consultée le 25 juin 2021).
- SCRANTON, Alexandra (2013). *Chem Fatale: Potential Health Effects of Toxic Chemicals in Feminine Care Products*, [en ligne], Missoula, MT, Women's Voices for the Earth, 23 p., <https://www.womensvoices.org/wp-content/uploads/2013/11/Chem-Fatale-Report.pdf> (Page consultée le 12 mai 2021).
- SEBERT KUHLMANN, Anne, *et al.* (2020). "Students' Menstrual Hygiene Needs and School Attendance in an Urban St. Louis, Missouri, District", *Journal of Adolescent Health*, vol. 67, issue 3, p. 444-446.
- SEBERT KUHLMANN, Anne, *et al.* (2019). "Unmet Menstrual Hygiene Needs Among Low-Income Women", *Obstetrics & Gynecology*, vol. 133, no. 2, p. 238-244, [en ligne], <https://journals.lww.com/greenjournal/fulltext/2019/02000/unmet-menstrual-hygiene-needs-among-low-income.2.aspx> (Page consultée le 25 juin 2021).
- SEBERT KUHLMANN, Anne, Kaysha HENRY et L. Lewis WALL (2017). "Menstrual Hygiene Management in Ressource-Poor Countries", *Obstetrical and Gynecological Survey*, vol. 72, no. 6, p. 356-376, <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC5482567/pdf/ogx-72-356.pdf> (Page consultée le 25 juin 2021).
- SECOR-TURNER, Molly, Andrea HUSETH-ZOSEL et Rachel OSTLUND (2020). "Menstruation Experiences of Middle and High School Students in the Midwest: A Pilot Study", *The Journal of School Nursing*.
- SÉNAT DU CANADA (2017). *La vie derrière les barreaux : les droits de la personne dans les prisons du Canada*, [en ligne], <https://sencanada.ca/fr/sencaplus/nouvelles/la-vie-derriere-les-barreaux-les-droits-de-la-personne-dans-les-prisons-du-canada/> (Page consultée le 21 mai 2021).
- SERAJUDDIN Umar et Nada HAMADEH (2020). « Nouvelle classification des pays en fonction de leur revenu : 2020-2021 », *Banque Mondiale Blogs*, 1^{er} juillet, [en ligne], <https://blogs.worldbank.org/fr/opendata/nouvelle-classification-des-pays-en-fonction-de-leur-revenu-2020-2021> (Page consultée le 25 juin 2021).
- SHARE THE DIGNITY (Page consultée le 25 juin 2021). *Share the Dignity*, [en ligne], <https://www.sharethedignity.org.au/home>
- SHAW, Lauren (2019). "Bloody Hell: How Insufficient Access to Menstrual Hygiene Products Creates Inhumane Conditions for Incarcerated Women", *Texas A&M Law Review*, vol. 6, issue 2, p. 475-508, [en ligne], <https://scholarship.law.tamu.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1170&context=lawreview> (Page consultée le 25 juin 2021).
- SHAYE WEIR, Caitlyn (2015). *In the Red: A Private Economic Cost and Qualitative Analysis of Environmental and Health Implications for Five Menstrual Products*, [en ligne], Dalhousie University, 95 p., <https://cdn.dal.ca/content/dam/dalhousie/pdf/science/environmental-science-program/Honours%20Theses/2015/ThesisWeir.pdf> (Page consultée le 14 mai 2021).

- SHELTON GROUP (2019). *A Period of Change: A Market Disruption and What we can Learn from it*, [en ligne], 18 p., https://storage.googleapis.com/shelton-group/2019%20Shelton%20Period%20of%20Change%20Report/A_Period_of_Change_41819.pdf (Page consultée le 22 juin 2021).
- SMITH, Catrin (2009). "A Period in Custody: Menstruation and the Imprisoned Body", *Internet Journal of Criminology*, 25 p., [en ligne], https://research-repository.griffith.edu.au/bitstream/handle/10072/27747/57128_1.pdf;jsessionid=541B1A2CFF6A441EA3A52210DABB464D?sequence=1 (Page consultée le 25 juin 2021).
- SOCIÉTÉ DES OBSTÉTRICIENS ET GYNÉCOLOGUES DU CANADA (Page consultée le 19 mai 2021). « Menstruations normales : notions de base du cycle menstruel », dans *Tes règles*, [en ligne], <https://www.yourperiod.ca/fr/normal-periods/menstrual-cycle-basics/#cycleGeneral>
- SOMMER, Marni, *et al.* (2020). "Menstruation and Homelessness: Challenges faced living in Shelters and on the Street in New York City", *Health & Place*, vol. 66, [en ligne], <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S1353829220310923?via%3Dihub> (Page consultée le 25 juin 2021).
- SOMMER, Marni, *et al.* (2016). "Managing Menstruation in the Workplace: An Overlooked Issue in Low-and Middle-Income Countries", *International Journal for Equity in Health*, vol. 15, no. 86, [en ligne], <https://equityhealth.biomedcentral.com/track/pdf/10.1186/s12939-016-0379-8.pdf> (Page consultée le 25 juin 2021).
- SOMMER, Marni, *et al.* (2015). "Comfortably, Safely, and Without Shame: Defining Menstrual Hygiene Management as a Public Health Issue", *American Journal of Public Health*, vol. 105, no. 7, p. 1302-1311, [en ligne], <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC4463372/pdf/AJPH.2014.302525.pdf> (Page consultée le 25 juin 2021).
- STANKE, Lucy B, Elizabeth A. FARRINGTON et Michael STOLKO (2020). "Toxic Shock Syndrome related to the Use of a Menstrual Cup in a Pediatric Patient", *Critical Care and Shock*, vol. 23, no. 4, p. 185-190, [en ligne], <https://criticalcareshock.org/2020/08/toxic-shock-syndrome-related-to-the-use-of-a-menstrual-cup-in-a-pediatric-patient/> (Page consultée le 25 juin 2021).
- STATISTIQUE CANADA (2021a). *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) : un aperçu de l'enquête*, [en ligne], <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/catalogue/75F0011X> (Page consultée le 25 juin 2021).
- STATISTIQUE CANADA (2021b). *Naissances vivantes et morts fœtales (mortinaissances), selon le type de naissance (simple ou multiple)*, [en ligne], <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1310042801&pick-Members%5B0%5D=1.6&cubeTimeFrame.startYear=2015&cubeTimeFrame.endYear=2019&referencePeriods=20150101%2C20190101> (Page consultée le 25 juin 2021). Tableau 13-10-0428-01.
- STATISTIQUE CANADA (2021c). *Statistiques du faible revenu selon l'âge, le sexe et le type de famille économique*, [en ligne], <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1110013501> (Page consultée le 4 mai 2021). Tableau 11-10-0135-01.
- STATISTIQUE CANADA (2020a). *Population projetée, selon le scénario de projection, l'âge et le sexe, au 1^{er} juillet (x 1 000)*, [en ligne], <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1710005701> (Page consultée le 3 mai 2021). Tableau 17-10-0057-01.
- STATISTIQUE CANADA (2020b). *Sexe à la naissance et genre : rapport technique sur les modifications apportées au Recensement de 2021*, [en ligne], <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/ref/98-20-0002/982000022020002-fra.pdf> (Page consultée le 28 mai 2021). N° 98-20-0002.
- STATISTIQUE CANADA, (2017). *Profil du recensement, Recensement de 2016 – Boisbriand, Ville [Subdivision de recensement], Québec et Québec [Province]*, [en ligne], <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&Geo1=CSD&Code1=2473005&Geo2=PR&Code2=24&SearchText=Boisbriand&SearchType=Be-gins&SearchPR=01&B1=All&GeoLevel=PR&GeoCode=2473005&TABID=1&type=0> (Page consultée le 4 mai 2021).
- STATISTIQUE CANADA (2016). *La santé des filles et des femmes au Canada*, [en ligne], <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-503-x/2015001/article/14324-fra.htm> (Page consultée le 14 mai 2021). 89-503-X.



- STATISTIQUE CANADA (2015). *Faible revenu*, [en ligne], <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75f0011x/2012001/notes/low-faible-fra.htm> (Page consultée le 25 juin 2021). 75F0011X.
- STEELE, Linda et Beth GOLDBLATT (2020). "Engaging with Law's Menstrual Moment", *Australian Feminist Law Journal*.
- STEIN, Elissa et Susan KIM (2009). *Flow: The Cultural Story of Menstruation*, New York, St. Martin's Griffin, 288 p.
- SUKUMAR, Deepthi (2020). "Personal Narrative: Caste Is My Period", dans Chris Bobel et al. (dir.), *The Palgrave Handbook of Critical Menstruation Studies*, [en ligne], Palgrave Macmillan, p. 137-142, https://link.springer.com/chapter/10.1007/978-981-15-0614-7_13 (Page consultée le 25 juin 2021).
- SUMPTER, Colin et Belen TORONDEL (2013). "A Systematic Review of the Health and Social Effects of Menstrual Hygiene Management", *PLoS ONE*, vol. 8, no. 4, [en ligne], <https://journals.plos.org/plosone/article?id=10.1371/journal.pone.0062004> (Page consultée le 25 juin 2021).
- SWEENEY, Chris (2019). *Harvard T.H. Chan School of Public Health Partners with the National Institutes of Health and Apple for Women's Health Study*, [en ligne], <https://www.hsph.harvard.edu/news/press-releases/harvard-apple-nih-study/> (Page consultée le 19 mai 2021).
- THE PERIOD PURSE (Page consultée le 25 juin 2021). *The Period Purse*, [en ligne], <https://www.theperiodpurse.com/about-us.html>
- THIÉBAUT, Élise (2017). *Ceci est mon sang : petite histoire des règles, de celles qui les ont et de ceux qui les font*, La découverte, Paris, 246 p.
- TORONTO, GENERAL MANAGER, SHELTER, SUPPORT AND HOUSING ADMINISTRATION (2019). *Feasibility of Providing Free Menstrual Products in Shelters*, [en ligne], 5 p., <https://www.toronto.ca/legdocs/mmis/2019/ec/bgrrd/backgroundfile-139167.pdf> (Page consultée le 25 juin 2021).
- TRAHAN, Brigitte (2021). « Des coupes menstruelles comme projet environnemental », *le Nouvelliste*, 4 février, [en ligne], <https://www.lenouvelliste.ca/actualites/des-coupes-menstruelles-comme-projet-environnemental-5bf67e9de92ea3e59a2f33cbe67351e0> (Page consultée le 25 mai 2021).
- TRANT, Amelia, et al. (2020). "Menstrual Hygiene Management in Adolescents and Young Adults", *Journal of Pediatric and Adolescent Gynecology*, vol. 33, issue 2, p. 218.
- TULL, Kerina (2019). *Period Poverty Impact on the Economic Empowerment of Women*, [en ligne], Brighton, Institute of Development Studies, 21 p., « K4D helpdesk », report 536, <https://assets.publishing.service.gov.uk/media/5c6e87b8ed915d4a32cf063a/period.pdf> (Page consultée le 25 juin 2021).
- TURNER-COHEN, Alex (2020). "QLD Labor Promises Free Pads, Tampons Ahead of Election", *News.com.au*, 17 October, [en ligne], <https://www.news.com.au/national/queensland/politics/qld-labor-promises-free-pads-tampons-ahead-of-election/news-story/9776218dd9700c31af2a36bd52f74b77> (Page consultée le 25 juin 2021).
- U BY KOTEX (Page consultée le 20 juin 2021). *Question: Is Your Period Blood Supposed to Smell Like Fish, or Is That Abnormal?*, [en ligne], <https://www.ubykotex.com/en-ca/periods/know-your-flow/is-your-period-blood-supposed-to-smell-like-fish-or-is-that-abnormal>
- U BY KOTEX et YOUNGOV (2021). *U by Kotex Period Poverty Awareness Week – Survey Results*, 5 p.
- U.S. DEPARTMENT OF JUSTICE (2014). *RE: Investigation of the Julia Tutwiler Prison for Women and Notice of Expanded Investigation*, [en ligne], 36 p., https://www.justice.gov/sites/default/files/crt/legacy/2014/01/23/tutwiler_findings_1-17-14.pdf (Page consultée le 25 juin 2021).
- U.S. FOOD AND DRUG ADMINISTRATION (1995). *Compliance Policy Guide (CPG) Sec. 345.300 Menstrual Sponges*, [en ligne], <https://www.fda.gov/regulatory-information/search-fda-guidance-documents/cpg-sec-345300-menstrual-sponges> (Page consultée le 8 juin 2021).

- UK BIOBANK (2021). *[Data-Field 3710: Description Length of menstrual cycle]*, [en ligne], <https://biobank.ctsu.ox.ac.uk/crystal/field.cgi?id=3710> (Page consultée le 25 juin 2021).
- UNICEF (Page consultée le 25 juin 2021). *Menstrual hygiene: Gender Inequality, Cultural Taboos and Poverty, can Cause Menstrual, Health needs to go Unmet*, [en ligne], <https://www.unicef.org/wash/menstrual-hygiene>
- UNITED NATIONS HUMAN RIGHTS, OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER (Page consultée le 25 juin 2021). *Menstrual Hygiene Day*, <https://www.ohchr.org/EN/Issues/WaterAndSanitation/SRWater/Pages/MenstrualHygieneDay.aspx>
- UNIVERSITY OF EDINBURGH (Page consultée le 28 mai 2021). "Access to free period products" dans *Students*, [en ligne], <https://www.ed.ac.uk/students/health-wellbeing/health-services/period-products>
- UNIVERSITY OF STIRLING STUDENTS' UNION (Page consultée le 28 mai 2021). *Free period products*, [en ligne], <https://www.stirlingstudentsunion.com/intheunion/shop/freeperiodproducts/>
- VALLET, Stéphanie (2019). « En règle Québec : pour des produits menstruels gratuits dans les écoles », *La Presse*, 12 mai, [en ligne], <https://www.lapresse.ca/societe/sante/2019-05-12/en-regle-quebec-pour-des-produits-menstruels-gratuits-dans-les-ecoles> (Page consultée le 25 juin 2021).
- VAN EIJK, Anna Maria, *et al.* (2019). "Menstrual Cup use, Leakage, Acceptability, Safety, and Availability: A Systematic Review and Meta-Analysis", *The Lancet Public Health*, vol. 4, issue 8, [en ligne], [https://www.thelancet.com/journals/lanpub/article/PIIS2468-2667\(19\)30111-2/fulltext](https://www.thelancet.com/journals/lanpub/article/PIIS2468-2667(19)30111-2/fulltext) (Page consultée le 5 mai 2021).
- VELASCO PEREZ, Maribel, *et al.* (2020). "Waste Management and Environmental Impact of Absorbent Hygiene Products: A Review", *Waste Management & Research: The Journal for a Sustainable Circular Economy*, vol. 39, issue 6, p. 767-783.
- VICTORIA STATE GOVERNMENT, EDUCATION AND TRAINING (2020). *Free Sanitary Pads and Tampons in all Government Schools: Helping Schools Promote Positive Menstrual Health*, [en ligne], <https://www.education.vic.gov.au/about/programs/Pages/free-sanitary-pads.aspx> (Page consultée le 25 juin 2021). Communiqué de presse, 5 août.
- VILLE DE BOISBRIAND (Page consultée le 22 mars 2021). « Couches lavables et produits sanitaires durables », dans *Environnement*, [en ligne], <https://www.ville.boisbriand.qc.ca/environnement/couches-lavables-et-produits-sanitaires-durables>
- VILLE DE MONTRÉAL (2021). *Subvention pour couches lavables et produits d'hygiène féminine et durables*, [en ligne], <https://montreal.ca/programmes/subvention-pour-couches-lavables-et-produits-dhygiene-feminine-et-durables> (Page consultée le 22 mars 2021).
- VILLE DE MONTRÉAL (2018). *Profil sociodémographique recensement 2016 : Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles*, édition 2018, [en ligne], Montréal en statistique, Service du développement économique, http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/MTL_STATS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PROFIL_SOCIOD%20MO_RDP-PAT%202016.PDF (Page consultée le 22 mars 2021).
- VILLE DE MONTRÉAL (2017). *Population et démographie*, [en ligne], Montréal en statistique, Service du développement économique, http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/MTL_STATS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/POPULATION%20ET%20D%20C9MOGRAPHIE_8FEV2017_2.PDF (Page consultée le 11 juin 2021).
- VILLE DE VAUDREUIL-DORION (Page consultée le 22 mars 2021). « Subventions environnementales », dans *Environnement*, [en ligne], <https://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca/fr/environnement/protection-de-l-environnement/subventions-environnementales>
- VORA, Shailini (2020). "The Realities of Period Poverty: How Homelessness Shapes Women's Lived Experiences of Menstruation", dans Chris Bobel *et al.* (dir.), *The Palgrave Handbook of Critical Menstruation Studies*, [en ligne], Palgrave Macmillan, p. 31-47, https://link.springer.com/chapter/10.1007/978-981-15-0614-7_4 (Page consultée le 25 juin 2021).
- WEISS-WOLF, Jennifer (2020). "U.S. Policymaking to Address Menstruation: Advancing an Equity Agenda", dans Chris Bobel *et al.* (dir.), *The Palgrave Handbook of Critical Menstruation Studies*, [en ligne], Palgrave Macmillan, p. 539-549, https://link.springer.com/chapter/10.1007/978-981-15-0614-7_41 (Page consultée le 25 juin 2021).



- WILSON, Sophie (2020). "Why It's Imperative To Include Trans Men & Non-Binary People When We Talk About Periods", *Vogue*, 10 June, [en ligne], <https://www.vogue.co.uk/news/article/trans-non-binary-periods> (Page consultée le 25 juin 2021).
- WOELLER, Kara E. et Anne E. HOCHWALT (2015). "Safety Assessment of Sanitary Pads With a Polymeric Foam Absorbent Core", *Regulatory Toxicology and Pharmacology*, vol. 73, Issue 1, p. 419-424, [en ligne], <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0273230015300386> (Page consultée le 25 juin 2021).
- WOMEN'S VOICES FOR THE EARTH (2014). "Testing Reveals Toxic Chemicals in Procter & Gamble's Always Pads", [en ligne], <https://www.womensvoices.org/2014/10/13/testing-reveals-toxic-chemicals-in-procter-gambles-always-pads/> (Page consultée le 25 juin 2021). Communiqué de presse, 14 octobre.
- WOOTTON, Sheralee et Tracy MORISON (2020). "Menstrual Management and the Negotiation of Failed Femininities: A Discursive Study Among Low-Income Young Women in Aotearoa (New Zealand)", *Women's Reproductive Health*, vol. 7, issue 2, p. 87-106.
- WORLD HEALTH ORGANIZATION ET UNICEF (2012). *Consultation on Draft Long List of Goal, Target and Indicator Options For Future Global Monitoring of Water, Sanitation and Hygiene*, [en ligne], www.washdata.org/sites/default/files/documents/reports/2017-06/JMP-2012-post2015-consultation.pdf (Page consultée le 25 juin 2021).
- YOUNG SCOT (Page consultée le 25 juin 2021). "About Us", *Young Scot*, [en ligne], <https://youngscot.net/about-us-1>
- YOUNG SCOT (2018). *Insight: Access to Sanitary Products in Scotland*, [en ligne], <https://youngscot.net/access-to-sanitary-products> (Page consultée le 25 juin 2021).
- ZABIHIYAN, Bahador (2019). « Voici où finissent les lingettes et les condoms que vous jetez aux toilettes », *Radio-Canada, Ici Grand Montréal*, 18 juin, [en ligne], <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1023976/detritus-toilette-montreal-station-epuration-marcotte> (Page consultée le 5 mai 2021).

cstf.gouv.qc.ca

